



Assemblée générale

Distr. générale
22 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 132 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Objectifs et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Structure et initiatives	5
C. Hypothèses budgétaires	9
D. Coopération entre les missions de la région	11
E. Partenariats et coordination des équipes de pays	11
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	12
II. Ressources financières	54
A. Vue d'ensemble	54
B. Contributions non budgétisées	55
C. Gains d'efficience	55
D. Taux de vacance de postes	56
E. Formation	56
III. Analyse des variations	57
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	61



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne	62
--	----

Annexes

I. Projet d'organigramme de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (2009/10)	70
II. Rapport sur le rôle à long terme et les perspectives d'avenir de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	71
III. Analyse du Centre des normes et études techniques et du Centre de gestion du Système d'information géographique	94

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, dont le montant s'élève à 68 240 300 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 151 fonctionnaires internationaux et de 268 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice et les objectifs de la Base est expliquée dans un tableau budgétaire axé sur les résultats établi pour la composante appui.

Les explications relatives à la variation des ressources humaines et financières font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Base.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2007/08)	Montant réparti (2008/09)	Dépenses prévues (2009/10)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	19 730,5	22 713,8	36 103,2	13 389,4	58,9
Dépenses opérationnelles	20 471,0	23 055,2	32 181,1	9 125,9	39,6
Montant brut	40 201,5	45 769,0	68 284,3	22 515,3	49,2
Recettes provenant des contributions du personnel	3 002,9	3 473,4	5 093,9	1 620,5	46,7
Montant net	37 198,6	42 295,6	63 190,4	20 894,8	49,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	40 201,5	45 769,0	68 284,3	22 515,3	49,2

Ressources humaines^a

	Observa- teurs militaires	Contin- gents	Police des Nations Unies	Unités de police consti- tuées	Personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^b	Poste de tempo- raire ^c	Volon- taires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Oser- vateurs électoraux civils	Total
Bureau du Directeur de la Base											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	3	5	7	–	–	–	15
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	4	7	7	–	–	–	18

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Observateurs militaires^a</i>	<i>Contin-gents^a</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Poste de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	<i>Observateurs électoraux civils</i>	Total
Composantes											
Service d'appui à la Base de soutien logistique des Nations Unies											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	11	54	8	–	–	–	73
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	14	70	3	–	–	–	87
Service du soutien logistique											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	11	87	1	–	–	–	99
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	13	102	1	–	–	–	116
Service de l'informatique et des communications											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	13	35	–	–	–	–	48
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	15	55	–	–	–	–	70
Site B, Valence											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	4	2	–	–	–	–	6
Unités hébergées											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	14	2	13	–	–	–	29
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	101	20	1	–	–	–	122
Total											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	52	183	29	–	–	–	264
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	151	256	12	–	–	–	419
Variation nette	–	–	–	–	99	73	(17)	–	–	–	155

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Objectifs et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. À l'origine, le Département des opérations de maintien de la paix utilisait le dépôt de l'ONU, d'abord situé à Naples puis transféré à Pise (Italie). Ce dépôt avait été créé en 1956 pour abriter le matériel devenu disponible après la liquidation de la première Force d'urgence des Nations Unies. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) est opérationnelle depuis la fin de 1994.

2. L'utilisation, par l'Organisation, des biens et des installations de la Base est régie par un mémorandum d'accord, qui a été signé par le Secrétaire général et le Gouvernement italien le 23 novembre 1994 et modifié le 7 décembre 2001. Un deuxième amendement concernant l'utilisation de nouveaux bâtiments et terrains non bâtis a été signé le 4 août 2008. La Base dispose de 22 entrepôts, de 12 ateliers et bâtiments à usage technique, de 18 bâtiments à usage de bureaux, d'un centre de formation et de 12 terrains non bâtis.

3. La Base a pour objectif de favoriser le fonctionnement efficace et rationnel des opérations de maintien de la paix.

4. Dans le cadre de la poursuite de cet objectif général, la Base continuera de contribuer, au cours de l'exercice budgétaire, à une réalisation escomptée en exécutant les produits clefs décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci concernent les diverses unités fonctionnelles de la Base, c'est-à-dire le Service d'appui, le Service du soutien logistique, le Service de l'informatique et des communications, le site B de Valence et les unités hébergées (Bureau régional de la sécurité aérienne, Centre des opérations aériennes, Service intégré de formation, Centre de gestion du Système d'information géographique, Centre des normes et études techniques, Groupe de vérification des références, Groupe de l'appui technique aux transports de surface et Force de police permanente).

5. La réalisation escomptée est celle qui permettra d'atteindre l'objectif de la Base, tandis que les indicateurs de succès doivent servir à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs nécessaires à l'ensemble de la Base sont indiqués au titre de la composante appui. La variation des effectifs par rapport au budget de 2008/09 s'explique par le fait que la Base continue de se développer pour pouvoir fournir un appui aux opérations déployées dans le monde entier et aux unités hébergées administrées dans ses installations (transfert de la Force de police permanente de New York à Brindisi et création du site B à Valence (Espagne), notamment).

B. Structure et initiatives

6. Les unités fonctionnelles de la Base comprennent le Service d'appui, le Service du soutien logistique, le Service de l'informatique et des communications, le centre de communications secondaire actif du site B de Valence (Espagne), le Bureau de la sécurité et les unités hébergées.

7. Pour développer les services et l'appui que la Base fournit aux missions, il faudra renforcer ses capacités de gestion administrative et de contrôle en créant un Bureau du Directeur à la place de l'actuel Bureau du Chef de l'administration. Ce

directeur (D-2) relèverait directement du Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions et serait responsable de l'ensemble des activités de la Base, notamment de la mise en œuvre du plan à long terme, du Service d'appui et de la sécurité, en sa qualité de Coordonnateur de secteur (sécurité).

8. Sur le plan opérationnel, il serait assisté d'un directeur adjoint (D-1), responsable du Service de soutien logistique, du Service de l'informatique et des communications et du centre de communications secondaire actif du site B de Valence (Espagne).

Plan à long terme de la Base

9. Comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 61/277, l'annexe II au présent rapport décrit le rôle à long terme et le développement futur envisagés pour la Base de soutien logistique. Ainsi, la Base ne se contentera plus d'assurer des services de soutien logistique et d'appui lors des phases de démarrage et de démantèlement des missions et de répondre à leurs besoins en matière d'informatique et de communications, mais elle fournira aussi des services plus complets et un appui permanent pendant toute la durée des missions.

10. Le renforcement de ses activités d'appui consistera notamment à :

a) Fournir un appui administratif et logistique aux missions au-delà de leur phase de démarrage, tout au long de leur déploiement;

b) Améliorer les services d'appui du Siège en créant de nouvelles unités hébergées (Force de police permanente et Groupe de l'appui technique aux transports de surface);

c) Renforcer les services existants au sein de la Base, notamment par la modernisation des centres de conférences et de formation;

d) Créer un centre de communications secondaire actif à Valence (Espagne) pour appuyer les opérations de maintien de la paix;

e) Offrir les services d'appui de la Base aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

11. Compte tenu des nouveaux services qu'elle offrirait, la Base pourrait être renommée Base de soutien des Nations Unies afin d'englober toutes ses activités d'appui.

Service d'appui à la Base du soutien logistique des Nations Unies

12. Le Service d'appui à la Base du soutien logistique est chargé de la gestion et de l'administration de la Base. Sous le contrôle opérationnel du Département de l'appui aux missions, il administre et gère les unités hébergées. Il relève directement du Directeur de la Base et comprend les Sections du personnel, des achats, des finances, de l'entretien des installations et de la gestion des biens ainsi que l'infirmerie.

Service du soutien logistique

13. Le Service du soutien logistique gère les stocks stratégiques pour déploiement rapide, les stocks de réserve de l'ONU et les expéditions en transit destinées aux opérations de maintien de la paix et comprend les Sections des opérations

logistiques, des approvisionnements, du transport et du génie, qui relèvent toutes du Chef de la logistique. Pendant l'exercice 2009/10, le Service de soutien logistique poursuivra ses tâches actuelles, à savoir la gestion et l'affectation des stocks stratégiques pour déploiement rapide, l'entreposage, l'entretien, la réception, l'inspection, l'affectation et la rotation des véhicules, du matériel de génie, ainsi que des fournitures et du matériel requis pour mettre en route et soutenir les missions de maintien de la paix.

Service de l'informatique et des communications

14. Le Service de l'informatique et des communications assure la gestion et le support technique des serveurs et des systèmes de stockage qui hébergent les applications du Département de l'appui aux missions, les systèmes de messagerie électronique des missions et les données importantes relatives aux opérations de maintien de la paix, dont 430 comptes utilisateurs à Brindisi et 65 000 dans les missions. Chaque année, la Base transfère environ 21 millions d'appels téléphoniques commerciaux, 28 millions d'appels intermissions, 75 millions de courriers électroniques et transmet 1 300 réunions en vidéoconférence. Les infrastructures du centre informatique offrent la souplesse et le dispositif de secours voulus pour maintenir l'intégrité et la disponibilité des données. L'environnement sécurisé du centre garantit la confidentialité des informations.

15. Le Service de l'informatique et des communications continuera de prêter son appui aux Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions au Siège comme dans les missions de maintien de la paix. À la suite d'un examen des activités de ce service, une restructuration a été proposée en vue d'améliorer la qualité. Elle consisterait à créer une section des opérations et à scinder le Groupe de la maintenance intégrée, de l'assistance informatique, et de la gestion du matériel en trois groupes (Groupe de l'assistance informatique, Groupe de l'infrastructure et Groupe de la gestion du matériel) de taille plus réduite et aux activités plus ciblées.

Site B, Valence (Espagne)

16. Dans son rapport du 9 octobre 2007 sur la sécurité et la continuité des opérations informatiques et télématiques et la reprise après sinistre (A/62/477), le Secrétaire général a proposé de créer un site B à Valence (Espagne) pour abriter un centre informatique de communications secondaire actif extrêmement fiable et pouvant prendre le relais de la Base de Brindisi. Dans sa résolution 63/262, l'Assemblée générale a approuvé cette proposition en vue de renforcer l'appui aux activités de maintien de la paix. La première phase du chantier devrait être achevée au cours de l'exercice 2009/10, la Base apportant un appui administratif au centre.

Unités hébergées

17. Le Bureau régional de la sécurité aérienne a été créé pour surveiller et contrôler de près la sécurité aérienne dans les opérations sur le terrain. Il a fourni des services non seulement à la Base, mais aussi à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et a, pour ce faire, mis en place un programme de contrôle comprenant des inspections des équipements aériens et des aéronefs, ainsi que des activités de prévention des accidents. Pendant l'exercice

2009/10, le Bureau continuera de travailler pour la Base et d'assurer le contrôle de la sécurité pour la MINUK, la MONUG, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

18. Le Centre des opérations aériennes assurera la gestion centralisée des appareils déployés pour les transports stratégiques. Il sera géré conformément au principe de l'utilisation de la flotte et de l'optimisation de l'usage des différents groupes d'appareils à l'échelle mondiale. Ses principales fonctions consisteront à planifier l'utilisation des aéronefs affectés aux transports stratégiques et à contrôler et suivre tous les appareils affectés pour de courtes ou de longues périodes au transport de passagers et de fret et aux opérations intermissions.

19. Le Service intégré de formation continuera d'offrir une formation intersectorielle, par exemple des stages préalables au déploiement destinés aux civils. Un examen des activités du Service a révélé que les effectifs expressément chargés de fournir un appui aux États Membres en définissant des normes, des orientations générales et des directives en matière de formation à l'intention des membres de la police et des militaires n'avaient pas fait d'économies en déménageant à Brindisi; aussi est-il envisagé de retransférer à New York les cinq postes correspondants afin de la rapprocher de leurs principaux clients.

20. Le Centre des normes et études techniques mettra au point les plans, échelles et gabarits normalisés destinés aux travaux de génie des opérations sur le terrain. Pour faciliter l'exécution de ces travaux, il centralisera les avant-projets normalisés contenant les plans, l'énoncé des travaux, les devis quantitatifs et les devis descriptifs, qu'il mettra à la disposition des missions. Le Centre des normes et études techniques a fait l'objet d'un examen, dont les résultats sont présentés à l'annexe III au présent rapport.

21. Le Centre de gestion du système d'information géographique continuera d'exécuter des travaux cartographiques, notamment de produire des cartes topographiques opérationnelles et des images satellites, et d'alimenter la base de données géographiques, de procéder à des évaluations hydrogéologiques et d'analyser le terrain, notamment pour mesurer les risques d'inondation préalablement au choix des zones d'installation. Par ailleurs, il développera ses capacités de centraliser en toute sécurité l'ensemble des données des missions dans ce domaine et créera pour les opérations hors Siège des Nations Unies une base de données géographiques mondiale mise à jour quasiment en temps réel. Il continuera également de fournir aux missions nouvelles ou élargies les données géographiques dont elles ont besoin pour la phase de démarrage et de renforcer les capacités du personnel des missions. Le Centre de gestion du système d'information géographique a fait l'objet d'un examen, dont les résultats sont présentés à l'annexe III au présent rapport.

22. Le Groupe de vérification des références a été créé à titre expérimental, en application de la résolution 61/277 de l'Assemblée générale, pour vérifier les titres et diplômes et l'expérience professionnelle des personnes engagées pour une mission et des autres membres des missions, jusqu'à la classe D-2 comprise. Ses activités ont fait l'objet d'un examen au terme duquel on a conclu au succès du projet pilote et recommandé de conserver ce service. Il est donc proposé de faire de ce groupe une unité hébergée. L'examen figure dans le rapport sur le rôle à long terme envisagé pour la Base présenté à l'annexe II.

23. Il est proposé de faire du Groupe de l'appui technique aux transports de surface une unité hébergée afin de promouvoir la recherche de l'excellence au sein des composantes transports de surface dans les opérations hors Siège et d'améliorer leur efficacité en dispensant des formations spécialisées sur la logistique des transports, en particulier depuis l'accroissement des stocks et l'augmentation considérable de la demande de véhicules spécialisés et de haute technologie. Cette unité aura pour mission de mettre en œuvre, à l'intention du personnel des missions, un programme d'entretien et de remise à niveau des qualifications techniques et des compétences en matière de gestion dans le domaine de la logistique du transport de surface, de normaliser les méthodes utilisées actuellement pour surveiller le fonctionnement des garanties des fabricants et des rappels de produits, et de mettre au point une méthode de suivi et d'application de la codification des stocks durables et non durables.

24. La Force de police permanente a été créée en application de la résolutions 60/1 de l'Assemblée générale, qui portait création d'une capacité opérationnelle initiale destinée à doter la composante police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'une force cohérente, efficace et réactive lors de la phase de démarrage et à faire bénéficier les missions existantes de ses conseils et de ses compétences.

25. Un groupe d'experts constitué de représentants d'États Membres a élaboré un rapport détaillé sur les activités de la Force de police permanente au cours de la première année (A/63/630), qu'il a présenté à l'Assemblée générale en décembre 2008. Ce rapport portait sur des questions touchant l'avenir de la Force, notamment ses fonctions essentielles, ses besoins en effectifs et en savoir-faire et la réinstallation de sa base d'opérations au sein de la Base de soutien logistique en vue de valoriser son rôle de terrain et à assurer une efficacité opérationnelle optimale. La Force de police permanente sera organisée de manière à pouvoir se déployer directement, dans un bref délai, de la Base dans les opérations de maintien de la paix en plusieurs équipes, puis revenir à la Base pour constituer de nouvelles équipes et se rééquiper avant de se déployer dans une autre opération. Dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10, il est proposé de transférer dans la Base, à compter de juillet 2009, les 27 postes de la Force de police permanente auparavant financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et d'ajouter 49 nouveaux postes à l'effectif de la Force.

C. Hypothèses budgétaires

26. Le rôle et l'évolution à long terme de la Base de soutien logistique sont décrits à l'annexe II du présent rapport et font apparaître un élargissement notable des fonctions de la Base. Celle-ci est responsable de la logistique et de l'appui aux missions lors de leur démarrage et de leur démantèlement. Elle fournit aussi de nombreux services d'appui dans le domaine de l'informatique et des communications. À terme, elle devrait élargir la gamme de ses services et appuyer les missions tout au long de leur cycle de vie.

27. Il est proposé, dans le budget pour l'exercice 2009/10, d'augmenter sensiblement les moyens prévus à la fois pour les ressources humaines et pour les dépenses opérationnelles des unités hébergées. Ce changement apparaît dans l'augmentation proposée des effectifs des unités hébergées, qui passeraient de

29 personnes en 2008/09 à 122 en 2009/10, principalement en raison de la cession à la Force de police permanente, de New York à Brindisi, de 27 postes jusque-là financés par le compte d'appui, et par l'ajout de 49 autres postes. Afin d'assurer la continuité des services fournis par la Base de soutien logistique, il est proposé de transformer 21 postes de temporaire en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, 19 de ces postes étant rattachés aux unités hébergées. En outre, il est proposé dans le projet de budget que le Groupe de l'appui technique aux transports de surface et le Groupe de vérification des références soient implantés à la Base de soutien logistique.

28. L'utilisation d'agents contractuels pendant une période prolongée compromet l'efficacité opérationnelle de la Base en raison du droit du travail italien. Au paragraphe 27 de son rapport sur le projet de budget de la Base pour l'exercice 2008/09 (A/62/781/Add.12), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a pris note des obstacles rencontrés lors du recrutement de vacataires pour faire face aux besoins en personnel et du fait que la Base devrait mettre fin à cette pratique compte tenu de la législation italienne. Après examen des solutions envisageables, le Comité consultatif a estimé que la Base pourrait régler ce problème soit en passant des contrats avec des sociétés de services soit en créant des postes. Des contrats concernant la prestation de services génériques (entretien des véhicules, menuiserie et architecture) ont été passés, mais le recours à des entrepreneurs locaux capables de fournir ces services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et ayant une connaissance détaillée des opérations et des systèmes de l'ONU se traduit par des coûts prohibitifs. Il faudrait 34 postes supplémentaires dont les titulaires rempliraient des fonctions essentielles précédemment confiées à des agents recrutés en vertu de contrats de louage de service à durée indéterminée prenant fin en 2009. Il est donc proposé de réaffecter les ressources précédemment allouées aux dépenses de vacataires individuels pour financer ces postes.

29. En outre, pour assurer la continuité des services offerts par la Base, il est proposé de réaffecter des ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire pour financer 21 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont 19 seront rattachés à des unités hébergées.

30. La mise en œuvre du plan à longue échéance qui est décrit à l'annexe II exige d'importants investissements dans des projets de construction d'infrastructures pendant l'exercice 2009/10. Les activités menées à ce titre s'inscriront dans le cadre d'un programme de construction pluriannuel; parmi les projets les plus importants qui seront entrepris pendant l'exercice 2009/10, on peut citer :

a) La modernisation du réseau électrique de la Base, afin d'en renforcer considérablement la capacité, ce qui permettra de faire face à la hausse constante de la consommation et de se mettre en conformité avec les normes techniques et de sécurité;

b) La phase I du programme de construction (bâtiment B) dans le cadre du projet de réorganisation du téléport.

31. Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, l'Assemblée générale a approuvé, par sa résolution 63/262, la proposition d'installer à Valence (Espagne) un centre de communications secondaire actif pour l'appui aux activités de maintien de la paix. Durant l'exercice 2009/10, la Base de soutien logistique devrait lancer la première phase de la mise en place du site B à Valence,

notamment l'allocation de ressources en personnel, les services nécessaires aux travaux de construction, les prévisions concernant les dépenses opérationnelles liées aux installations et aux infrastructures et à l'acquisition de moyens de communications, de moyens informatiques et de véhicules.

D. Coopération entre les missions de la région

32. La Base continuerait d'aider le Programme alimentaire mondial (PAM), à la fois en assurant la manutention au sol pour le compte de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies à Brindisi et en fournissant un appui général au centre de formation du PAM à San Vito (Italie). Elle apporterait également son concours au Centre international de calcul qui est installé, comme le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), dans la zone d'utilisation exclusive de la Base.

33. En ce qui concerne les transports aériens, le Bureau régional de la sécurité aérienne assurera le contrôle de la sécurité pour la FINUL, la MANUI, l'UNFICYP, la MINUK et la MONUG. Il a également fourni un appui à la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) dans le domaine de la sécurité aérienne et continuera de le faire pendant l'exercice 2009/10. Il mettra régulièrement à jour les programmes de prévention des accidents dans ces missions. Durant l'exercice budgétaire, des exercices d'intervention en cas d'accidents d'avion seront organisés dans les missions de la région.

E. Partenariats et coordination des équipes de pays

34. Outre les liens qui l'unissent de longue date au PAM, la Base de soutien logistique continuera d'élargir sa coopération avec d'autres organismes : elle accueillera des conférences interinstitutions sur les technologies de l'information et des communications et appuiera la formation à la logistique pour la Brigade d'intervention rapide des forces en attente. Par ailleurs, elle assure des services d'hébergement d'applications et de raccordements réseau pour le compte de plusieurs organismes, fonds et programmes (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique pour l'Afrique, Office des Nations Unies à Nairobi, Office des Nations Unies à Vienne, Cour pénale internationale, Tribunal spécial pour la Sierra Leone, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Tribunal pénal international pour le Rwanda, Commission d'enquête internationale indépendante, Office des Nations Unies à Genève, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Tribunal spécial pour le Liban et assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges.

35. Sur le plan de la sécurité et de la sûreté, la Base de soutien logistique assumera, en collaboration étroite avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le rôle de coordonnateur de secteur (sécurité) dans la zone d'utilisation exclusive, centralisant ainsi les responsabilités dans le domaine de la sécurité pour les organismes des Nations Unies installés à Brindisi. La Base a resserré ses liens de coopération avec d'autres organismes des Nations Unies dans le domaine de la sécurité, notamment avec la participation de l'équipe de direction à des réunions rassemblant tous les organismes des Nations Unies, qui sont tenues à Rome tous les

quatre mois. Elle poursuit ses discussions avec les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies en vue d'héberger un plus grand nombre de leurs serveurs et de leurs données, comme c'est le cas pour les opérations de maintien de la paix.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : appui

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

- | | |
|--|--|
| 1.1 Efficience et efficacité accrues des opérations de maintien de la paix | <p>1.1.1 Accroissement de la commodité d'emploi des stocks stratégiques pour déploiement rapide (2007/08 : 93 %; 2008/09 : 96 %; 2009/10 : 97 %)</p> <p>1.1.2 Réduction du délai moyen avant l'expédition des stocks stratégiques et des réserves de matériel de l'ONU par la Base, depuis l'établissement des demandes de livraison jusqu'à leur expédition (2009/10 : 18 jours)</p> <p>1.1.3 Disponibilité dans plus de 99 % des cas des services de télécommunications (voix, données et visioconférence) fournis aux opérations de maintien de la paix</p> <p>1.1.4 Disponibilité dans 99 % des cas des dispositifs mondiaux de reprise après sinistre et de continuité des opérations touchant la messagerie électronique et l'infrastructure informatique offerts aux opérations de maintien de la paix</p> <p>1.1.5 Déploiement d'une équipe du système d'information géographique dans les missions nouvelles ou élargies dans les 30 jours qui suivent la décision du Conseil de sécurité (2007/08 : passé un délai de 30 jours; 2008/09 : dans les 30 jours; 2009/10 : dans les 30 jours)</p> <p>1.1.6 Gestion sans incident de toutes les opérations aériennes de la MONUG, de la FINUL, de la MINUK, de l'UNFICYP et de la MANUI et maintien d'un niveau égal ou inférieur à 2 sur l'échelle des indicateurs de la sécurité aérienne</p> <p>1.1.7 Stages de préparation au déploiement suivis avec succès par les membres du personnel civil qui ont été affectés à des missions et qui remplissent les conditions requises (2008/09 : 100 %; 2009/10 : 100 %)</p> <p>1.1.8 Réduction du nombre d'incidents liés à la sécurité (2007/08 : 7; 2008/09 : 35; 2009/10 : 22)</p> <p>1.1.9 Augmentation du nombre total d'accords de services communs passés avec des organismes des Nations Unies (2007/08 : 1; 2008/09 : 4; 2009/10 : 6)</p> <p>1.1.10 Mise en service d'un centre provisoire d'informatique et de communications à Valence</p> <p>1.1.11 Déploiement d'une équipe de la Force de police permanente dans les sept jours qui suivent l'adoption d'une résolution par laquelle le Conseil de sécurité crée une composante de police dans une opération de maintien de la paix</p> |
|--|--|

Produits

Service du soutien logistique

- Réception, inspection, entretien, configuration et déploiement des stocks stratégiques pour déploiement rapide et des réserves des Nations Unies (dont des véhicules, des groupes électrogènes, des bâtiments préfabriqués et du matériel connexe, du matériel de communications et du matériel informatique, des pièces de rechange et des biens non réutilisables)
- Conseils à l'intention des organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin de leur expliquer comment recourir aux supports et aux contrats du Département de l'appui aux missions et aux services logistiques fournis par la Base de Brindisi
- 180 contrats de transport de fret léger conclus au niveau local et 17 contrats de transport de fret lourd conclus au Siège pour l'acheminement du matériel prélevé sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide et les réserves de matériel de l'ONU et du matériel en transit destinés aux opérations de paix
- 52 vols effectués pour les opérations de paix et les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies
- Inventaire de tous les stocks stratégiques pour déploiement rapide, des réserves de matériel de l'ONU et des stocks de la Base de soutien logistique à l'échelle des missions
- Organisation de stages de perfectionnement au volant en vue d'améliorer les compétences, la sûreté et la sécurité du personnel et des biens

Service de l'informatique et des communications

- Entretien et exploitation d'un réseau de communications comportant 5 stations terriennes centrales, 18 centraux téléphoniques, 12 transpondeurs, 2 ponts de visioconférence et 19 routeurs haut de gamme, qui permettra les communications téléphoniques, par télécopie et par vidéo et la transmission de données dans les opérations de maintien de la paix et au Siège 24 heures sur 24
- Fourniture de 53 lignes téléphoniques E1 intermissions, de 46 lignes téléphoniques commerciales (réseau numérique à intégration de services), de 132 liaisons intermissions par satellite, de 11 liaisons louées, de 2 liaisons E3 par Internet et de 17 liaisons de visioconférence
- Entretien et exploitation des systèmes de communications de la Base, dont 22 autocommutateurs privés, 620 postes téléphoniques, 8 stations de radio de la base, 2 répéteurs, 10 radios mobiles, 95 combinés téléphoniques sans fil (norme DECT) et 100 téléphones Cisco
- Entretien et exploitation d'un parc informatique comprenant 485 ordinateurs de bureau, 84 ordinateurs portables, 94 imprimantes, 3 traceurs, 28 serveurs, 32 expéditeurs numériques, 43 commutateurs, 2 routeurs, 2 pare-feu, 500 serveurs, 186 systèmes Cisco, 3 pare-feu Stonesoft, 29 systèmes de stockage de données haut de gamme EMC et 10 périphériques de réseau de stockage EMC
- Services d'hébergement, de maintenance et d'assistance à l'intention de toutes les opérations de maintien de la paix, portant sur 5 applications (gestion des avoirs, système d'achat, 51 000 comptes de messagerie Web, 19 sites Web et 336 répliqués de Lotus Notes)
- Stockage des données de production et de la base de données de courrier électronique en vue d'assurer la continuité des opérations et la reprise après sinistre (capacité de stockage de 360 téraoctets)

Site B (Valence)

- Achèvement de la phase 1 de la création du site B, y compris de la construction du centre informatique et de l'infrastructure de communications par satellite

Services d'appui à la Base de soutien logistique des Nations Unies

- Entretien de 52 modules préfabriqués en dur (42 684 m²), de 10 modules à parois souples (4 000 m²), de 60 conteneurs préfabriqués dans 8 bâtiments et de 415 500 m² de terrains non bâtis, dont 86 280 m² d'aires d'entreposage à ciel ouvert et 91 100 m² de routes et d'aires de stationnement dans le cadre de 31 contrats de services, dont 11 contrats relatifs à l'entretien des bâtiments, 7 contrats d'entretien des surfaces extérieures, 9 contrats-cadres et 4 contrats de services collectifs
- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24, dans le périmètre de la Base, notamment grâce à un dispositif de surveillance vidéo des locaux et installations
- Mise au point du plan de sécurité de la Base, conforme aux exigences du Département de la sûreté et de la sécurité

Unités hébergées

Bureau régional de la sécurité aérienne

- 5 mises à jour de programmes de prévention des accidents aériens (BSLB MONUG, MANUI, UNFICYP, FINUL)
- 4 mises à jour des plans d'intervention d'urgence (BSLB, MONUG, UNFICYP, FINUL)
- 12 missions d'aide à la sécurité aérienne : MONUG (3), UNFICYP (3), FINUL (3) et MANUI (3)
- 12 réunions du Conseil de la sécurité aérienne : MONUG (3), UNFICYP (3), FINUL (3), et BSLB (3)
- 16 rapports sur l'évaluation des risques concernant les opérations aériennes des missions
- 12 bulletins de sensibilisation à la sécurité aérienne distribués à la MONUG, l'UNFICYP, la FINUL, la MINUK et la MANUI
- 2 visites d'inspection auprès des transporteurs aériens basés dans la région
- 6 missions d'évaluation des appareils affrétés pour de courtes périodes : MINUK : (2), FINUL : (2), UNFICYP : (2)

Centre des opérations aériennes

- Gestion, contrôle et surveillance de l'appui aérien stratégique fourni aux missions de maintien de la paix
- Mise en place d'un système mondial de localisation des appareils utilisés par les missions des Nations Unies
- Mise en place d'un système de contrôle du carburant
- Conseils météorologiques et en matière d'aéronautique à l'intention des différentes missions du Département des opérations de maintien de la paix, au moyen de la publication de rapports individuels sur tous les vols
- Évaluation de la notion de gestion intégrée de la flotte à l'échelle mondiale afin de répondre aux besoins des opérations maintien de la paix dans le monde

Service intégré de formation

- Organisation de 4 stages de formation aux instructions permanentes pour les opérations de maintien de la paix
- Suivi de la formation technique, des directives et de l'aide à toutes les missions politiques spéciales et de maintien de la paix auxquelles le Département de l'appui aux missions apporte son concours
- Organisation de 25 stages de préparation au déploiement à l'intention de 900 membres du personnel civil nouvellement recrutés sur le plan international

Centre de gestion du système d'information géographique

- Évaluation du terrain et des ressources en eaux souterraines pour le compte de la MINUAD, la MINURCAT et d'autres opérations, si besoin est
- Cartes topographiques et bases de données géographiques produites pour la MINUAD, dont 80 cartes au 1/50 000
- Compilation de données mondiales de géovisualisation, notamment au moyen des bases de données géolocalisées des Nations Unies, du système Google Earth Enterprise, de la banque d'images et du catalogue des Nations Unies, pour toutes les opérations sur le terrain
- Gestion d'un dépôt de données géospatiales des Nations Unies qui comprend un système de sauvegarde et de copie des données ainsi que le système Google Earth et la banque d'images des Nations Unies
- Organisation de 4 cours de formation au système d'information géographique à l'intention du personnel des missions de maintien de la paix
- Conseils et aide techniques portant sur le système d'information géographique fournis aux missions de maintien de la paix dans le cadre de visites et d'une assistance téléphonique ou en ligne

Centre des normes et études techniques

- Élaboration de 10 plans types aux fins de la normalisation des camps
- Élaboration de 8 cahiers des charges répondant aux besoins des missions en matière de génie civil et de construction
- Gestion d'une base de données techniques et d'une bibliothèque accessibles en ligne par toutes les missions
- 2 visites sur le terrain pour évaluer les besoins en matière de génie
- Conseils à 6 missions concernant les études techniques, fournis au moyen d'une base de données techniques, d'un espace de travail partagé, d'un accès en ligne à la communauté Groove et de visites sur le terrain, si nécessaire
- *Force de police permanente*
- Création et renforcement des composantes de police dans deux missions nouvelles ou élargies, de taille moyenne
- Élaboration de 3 documents d'orientation et de directives à l'intention de la police nationale et d'autres organismes chargés de l'ordre public portant sur la gestion, l'administration, les procédures opérationnelles et la réforme de la police
- Aide à la composante de police dans 5 opérations de maintien de la paix pendant 3 mois pour des activités telles que la réforme, les conseils et la formation, ainsi que des activités relatives aux questions pénitentiaires en vue du renforcement des capacités d'application de la législation nationale
- *Groupe de l'appui technique aux transports de surface*
- Fourniture de solutions en matière d'appui technique dans le domaine des transports, ainsi que des recommandations relatives à des mesures correctives en temps réel à toutes les missions du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques
- Examen et catégorisation de 220 descriptions d'articles génériques et codification de plus de 24 000 articles durables de la Section du transport de surface
- Suivi des problèmes couverts par la garantie fournie par les fabricants, et suivi du rappel des produits au titre de 45 contrats-cadres conclus avec différents fournisseurs

- *Groupe de vérification des références*
- Vérification des références de 1 500 candidats internes et externes à des postes dans les opérations de paix dans les langues suivantes : anglais, arabe, espagnol, français et russe

Facteurs externes : Les biens et services seront fournis conformément aux dispositions fixées dans les contrats.

Tableau 1

Ressources humaines : Bureau du directeur (Base de soutien logistique des Nations Unies)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté Volontaires sur le plan des Nations Unies</i>		Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Bureau du Directeur (Base de soutien logistique des Nations Unies)^a											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	1	1	–	–	–	3	3	–	6
Effectif proposé 2009/10	–	2	–	1	1	–	–	4	4	–	8
Variation nette	–	1	(1)	–	1	–	–	1	1	–	2
Bureau de la sécurité											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Postes de temporaires approuvés ^b 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	7	–	7
Postes de temporaires proposés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	7	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total Bureau de la sécurité											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	9	–	9
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	10	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Nombre total de postes											
Effectif approuvé ^b 2008/09	–	1	1	1	–	–	–	3	5	–	8
Effectif proposé ^b 2009/10	–	2	–	1	1	–	–	4	7	–	11
Variation nette	–	1	(1)	–	1	–	–	1	2	–	3
Total											
Postes de temporaire approuvés ^b 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	7	–	7
Postes de temporaire proposés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	7	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté Volontaires sur le plan des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité					
Total Bureau du Directeur												
Effectif approuvé 2008/09	-	1	1	1	-	-	-	3	12	-	15	
Effectif proposé 2009/10	-	2	-	1	1	-	-	4	14	-	18	
Variation nette, Bureau du Directeur	-	1	(1)	-	1	-	-	1	2	-	3	

^a Y compris le poste de juriste.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du Directeur de la Base de soutien logistique des Nations Unies

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste

36. Les modifications suivantes seraient apportées au tableau d'effectifs du Bureau du Directeur : le reclassement à D-2 d'un poste de D-1, la création de deux postes (1 poste D-1 et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et le redéploiement de deux postes (1 poste de P-4 cédé à la Section des approvisionnements et 1 poste d'agent du Service mobile transféré à la Section des finances).

37. La Base appuie les missions, les unités hébergées, les clients du Siège, les bureaux hors Siège et les organismes des Nations Unies, et ses fonctions ont beaucoup évolué depuis l'époque où elle réceptionnait le matériel des missions en cours de désengagement et servait de centre de communications pour les missions. Le nombre de missions a augmenté et la Base fournit donc un appui de plus en plus marqué. Le budget de la Base pour 2009/10 s'accompagne d'un plan à long terme qui propose un renforcement des fonctions essentielles existantes, un net élargissement du champ des opérations, notamment avec le lancement d'un certain nombre d'initiatives nouvelles à l'appui des missions, ainsi qu'une expansion des fonctions d'appui administratif. Du fait du renforcement de l'aide fournie aux missions, la Base a élargi son champ d'action : elle ne contente plus de proposer un appui matériel aux missions en cours de lancement mais leur apporte son concours pendant toute la durée des opérations. Les initiatives proposées comprennent une intensification des activités de formation et des conférences et du programme de formation et de certification dans le domaine de la logistique ainsi que la fourniture aux missions en phase de démarrage d'un appui aux achats, tant à distance que sur place. La Base a l'intention de redoubler d'efforts et de doter de moyens supplémentaires les équipes d'appui technique et administratif qu'elle dépêche auprès de missions établies, en cours d'élargissement ou nouvellement créées, lorsque celles-ci ont besoin d'une aide à court terme dans le cadre de projets précis pour lesquelles elles n'entendent pas créer de postes permanents. Une fonction logistique essentielle de la Base est la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide, sachant que des stocks d'une valeur de 303 millions de dollars ont été envoyés à 42 missions depuis 2002, et la gestion des réserves de matériel de l'ONU. Ces stocks et réserves se sont considérablement accrus ces dernières années, et de nouvelles augmentations sont envisagées à l'avenir. En outre, la Base est

devenue le centre de télécommunications des missions du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques. Le nombre de personnes à la Base exerçant des fonctions touchant l'informatique et les communications est passé de 24 à 201, soit une augmentation de 738 % entre 2002/03 et 2007/08.

38. À cet égard, dans sa résolution 63/262, l'Assemblée générale a approuvé la création à Valence (Espagne) d'un centre de communications secondaire actif pour l'appui aux activités de maintien de la paix. Il faudra pour cela un appui et un contrôle constants pendant les phases de construction et d'exploitation. Pour bien gérer le champ de plus en plus vaste des tâches opérationnelles et stratégiques exigées de la Base dans le cadre des opérations de maintien de la paix, il est proposé de renforcer les fonctions de direction exécutive et de contrôle avec la création d'un bureau du Directeur, qui remplacerait l'actuel Bureau du Chef de l'administration. Un directeur de la classe D-2 serait à la tête du bureau. Il relèverait du Bureau du Secrétaire général adjoint du Département de l'appui aux missions et serait chargé de l'ensemble des activités de la Base, notamment de la mise en œuvre du plan à long terme, des services d'appui et de la sécurité en sa qualité de coordonnateur de secteur (sécurité).

39. Le Directeur serait secondé au niveau opérationnel par un directeur adjoint de classe D-1 qui serait chargé du Service de soutien logistique, du Service de l'informatique et des communications et du centre de communications secondaire actif au site B de Valence.

40. On propose en outre de transférer un poste P-4 de fonctionnaire d'administration du Bureau du Directeur à la Section des approvisionnements. Cela régulariserait un arrangement existant et refléterait le travail véritablement effectué dans le cadre des structures de gestion et de contrôle.

41. Conformément à la pratique établie et à l'obligation de fournir au Directeur un appui direct en ce qui concerne l'exécution et le contrôle du budget et du plan à long terme, il est proposé de transférer au Bureau du Directeur la capacité budgétaire dont est actuellement dotée la Section des finances et du budget. Le transfert porterait sur un poste d'agent du Service mobile et son titulaire aurait le titre d'assistant (budget) pour tenir compte de la nature des tâches qui sont réellement effectuées. Cela régulariserait un arrangement provisoire existant.

42. Une cellule de liaison au Bureau du Directeur s'occupe du protocole et de la liaison avec les Ministères italiens des affaires étrangères et de la défense et l'Armée de l'air italienne, en appui aux membres du personnel, à leur famille et à d'autres personnes telles que les experts et consultants qui sont invités à se rendre à la Base. Avec l'expansion de la Base, on s'attend à une augmentation considérable du nombre de personnes recrutées sur le plan international. La charge de travail de la cellule de liaison devrait s'alourdir avec l'augmentation du nombre de personnes tenues de suivre des cours à la Base, et on propose donc d'ajouter un poste d'agent un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, celui de commis d'administration. Le poste proposé faciliterait la liaison, notamment en ce qui concerne les demandes de visas pour les membres des missions et pour les membres du personnel de la Base qui se rendent dans des missions ou en d'autres lieux à des fins officielles, pour les membres du personnel et leurs proches qui sont affectés à la Base, pour les stagiaires qui viennent par exemple assister à des cours, à des conférences ou à des ateliers à la Base, pour les membres du personnel qui n'ont pas

de laissez-passer valides, et pour les consultants ou les experts qui sont en mission et qui ont été recrutés par la Base ou des organismes des Nations Unies dans le cadre de projets précis, les demandes de cartes d'identité italienne, les demandes de carte grise pour les véhicules appartenant aux membres du personnel recruté sur le plan international, les demandes d'importation de véhicules appartenant à des fonctionnaires recrutés sur le plan international et les demandes d'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée lors de l'achat de véhicules par des membres du personnel recruté sur le plan international.

Bureau de la sécurité

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

43. Il est proposé de transférer le poste d'assistant à la sécurité du Bureau de la Section des opérations logistiques, au moment de la création en 2008/09. Sous la direction directe du Chef de la sécurité et sous la supervision générale du Directeur de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, l'assistant à la sécurité s'occupera de la sécurité sur le lieu de travail et fournira des conseils sur les moyens d'améliorer la sécurité de la Base. Ce transfert sera conforme à la règle établie au Département de la sûreté et de la sécurité, qui veut que les fonctions liées à la sûreté et à la sécurité seraient assumées par une même entité. Les fonctions assurées resteront identiques.

Tableau 2
Ressources humaines : Service d'appui à la Base

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Chef du Service d'appui à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	1	-	-	-	-	1	2	-	3
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	-	-	-	-	1	2	-	3
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section des finances											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	1	-	2	-	-	3	9	-	12
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	-	1	-	-	2	9	-	11
Variation nette	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
Section du personnel											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	1	-	1	-	-	2	8	-	10
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	1	1	-	-	3	10	-	13
Variation nette	-	-	-	1	-	-	-	1	2	-	3
Postes de temporaire approuvés ^a 2008/09	-	-	-	1	-	-	-	1	7	-	8
Postes de temporaire proposés ^a 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Variation nette	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	(5)	-	6

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Total, personnel civil											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	1	1	1	-	-	3	15	-	18
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	1	1	-	-	3	12	-	15
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	-	(3)
Section des achats											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	1	-	1	-	-	2	9	-	11
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	1	1	-	-	3	10	-	13
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	2
Section de l'entretien des installations											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	-	1	-	-	-	1	12	-	13
Effectif proposé 2008/09	-	-	-	-	1	-	-	1	21	-	22
Variation nette	-	-	-	(1)	1	-	-	-	9	-	9
Postes de temporaire approuvés ^a 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire proposés ^a 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Total, Section de l'entretien des installations											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	-	1	-	-	-	1	12	-	13
Effectif proposé 2009/10	-	-	-	-	1	-	-	1	22	-	23
Variation nette	-	-	-	(1)	1	-	-	-	10	-	10
Section de la gestion des biens											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	-	2	-	-	-	2	13	-	15
Effectif proposé 2009/10	-	-	-	3	-	-	-	3	15	-	18
Variation nette	-	-	-	1	-	-	-	1	2	-	3
Infirmierie											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	-	-	-	-	1	3	-	4
Variation nette	-	-	1	-	-	-	-	1	2	-	3
Total, postes											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	4	3	4	-	-	11	54	-	65
Effectif proposé 2009/10	-	-	5	5	4	-	-	14	70	-	84
Variation nette, postes	-	-	1	2	-	-	-	3	16	-	19

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Total, postes de temporaire											
Postes de temporaire approuvés ^a 2008/09	-	-	-	1	-	-	-	1	7	-	8
Postes de temporaire proposés ^a 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3
Variation nette, postes de temporaire	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	(4)	-	(5)
Total, Service d'appui à la base											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	4	4	4	-	-	12	61	-	73
Effectif proposé 2009/10	-	-	5	5	4	-	-	14	73	-	87
Variation nette, Service d'appui à la Base	-	-	1	1	-	-	-	2	12	-	14

^a Financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du Chef du Service d'appui à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

44. Il est proposé de modifier suivant les effectifs du Bureau du Chef du Service d'appui en transférant deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 à la Section du personnel et 1 de la Section de la gestion des biens).

45. Lors de la restructuration de la Base au cours de l'exercice 2007/08, le Bureau du Chef du Service d'appui a été renforcé par la création d'un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). La création de ce poste a été compensée par la suppression simultanée d'un poste d'assistant d'administration du personnel (Section du personnel). On avait prévu que l'assistant administratif aurait de solides connaissances dans le domaine des ressources humaines, sa tâche principale devant consister à fournir des conseils d'experts en matière d'administration du personnel pour les contrats de louage de service d'appui logistique conclus par la Base. Toutefois, l'expérience a montré que la législation du travail étant très claire en Italie et que le titulaire du marché s'occupant de la plupart des aspects du contrat relatifs à l'administration du personnel, ce niveau de connaissances n'était plus nécessaire. Par ailleurs, la Section du personnel a connu un surcroît de travail tel que les effectifs actuels ne suffisent plus pour répondre à la demande. Le poste d'assistant administratif a donc été prêté temporairement par le Bureau du Chef du Service d'appui à la Section du personnel. En conséquence, il est proposé de transférer le poste d'assistant administratif du Bureau du Chef du Service d'appui à la Section du personnel.

46. D'autre part, il fallait que le Bureau du Chef du service d'appui soit à même d'assurer le suivi budgétaire des comptes dont le Chef du Service d'appui était l'agent coordonateur, à savoir les comptes des services administratifs (sauf la Section du personnel) et des unités hébergées. Le poste d'assistant administratif de la Section de la gestion des biens a été prêté temporairement au Bureau du Chef pour répondre à ces besoins. Il est donc proposé de transférer le poste d'assistant administratif de la Section de la gestion des biens au Bureau du Chef du Service d'appui.

Section des finances

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

47. Comme il est indiqué au paragraphe 41, il est proposé de transférer le poste d'assistant financier (agent du Service mobile) du Groupe des finances au Bureau du Directeur de la Base afin que le titulaire de ce poste aide le Directeur à exécuter le budget et le plan à long terme de la Base et à en contrôler la mise en œuvre.

Section du personnel

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste et diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes et diminution nette de 5 postes de temporaire

48. Il est proposé de modifier les effectifs de la Section du personnel en supprimant huit postes de temporaire (1 P-3 et 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont six du Groupe de vérification des références dont il est proposé qu'il fasse partie des unités hébergées) en créant deux postes (1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national), en créant deux postes de temporaire (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et en transférant un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau du Chef du Service d'appui.

49. On trouvera un examen des activités du Groupe de vérification des références aux paragraphes 142 à 145 et dans le plan à long terme qui figure à l'annexe II. Comme les fonctions assurées par ce groupe demeuraient nécessaires, il est proposé, pour l'exercice 2009/10, que le Groupe devienne une unité hébergée et que les six postes d'assistant au recrutement [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] de la Section du personnel soient convertis en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au sein du Groupe de vérification des références (hébergé).

50. La lourde charge de travail qu'a connue la Section du personnel ces dernières années ne va probablement pas s'alléger, puisqu'il est prévu de renforcer les effectifs de la Base. Cette charge de travail sera encore alourdie par une augmentation du nombre de stagiaires qui participeront à des ateliers et stages de formation à la Base. Outre l'administration de l'effectif approuvé pour 2009/10 (recrutement, formation et organisation des carrières), la Section supervise et gère l'administration des voyages et autres droits à prestation des membres du personnel qui participent à des stages de formation, ateliers et conférences à la Base. Il est d'ailleurs demandé de renforcer la fonction « voyages » de la Section, afin que celle-ci puisse coordonner et gérer efficacement les activités liées aux voyages (traitement des autorisations de voyage, appels d'offres et évaluation des soumissions, opérations d'actualisation concernant les laissez-passer des Nations Unies et coordination avec les bureaux de liaison pour les visas). Compte tenu de cette demande et de l'accroissement des activités exécutées par la Section, il est proposé de convertir en postes de spécialiste des ressources humaines (P-3) et d'assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui étaient des postes de temporaire approuvés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

51. Comme il est indiqué plus haut au paragraphe 45, il est proposé de transférer le poste d'assistant administratif du Bureau du Chef du service d'appui à la Section du personnel.

52. Il est également proposé que les fonctions liées aux voyages soient renforcées, grâce à la création de deux postes d'assistant chargé des ressources humaines [postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national financés au moyen des ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions)] dont les titulaires accompliraient les tâches décrites ci-dessus.

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

53. Il est proposé de modifier les effectifs de la Section des achats en créant deux postes (1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

54. La Section des achats a connu un accroissement de sa charge de travail essentiellement en raison de l'intensification des activités d'appui aux missions de maintien de la paix du Service de l'informatique et des communications. Le nombre total de commandes passées par la Section des achats a augmenté de 21 % et leur valeur de 75 % entre 2005/06 et 2007/08 et l'on prévoit que cette tendance se poursuivra au cours de l'exercice 2009/10. Qui plus est, les activités des unités hébergées dépassent désormais la capacité d'appui de la Base à l'aide des ressources existantes, qu'il s'agisse du volume des demandes ou des connaissances spécialisées requises pour y répondre. Les activités devraient aussi s'intensifier, avec la mise en œuvre du plan à long terme, notamment la création d'un deuxième site (site B) à Valence. La Section compte actuellement un P-4, un agent du Service mobile et neuf agents des services généraux recrutés sur le plan national. Les contrôles et la surveillance efficaces des achats sont des domaines à haut risque, qu'il faudra renforcer à mesure que la charge de travail augmentera. Pour appuyer convenablement l'expansion des activités d'achat de la Section, renforcer l'efficacité des activités, veiller à ce que l'exécution du plan à long terme ne soit pas compromise et appuyer la délégation fréquente des pouvoirs à la Base, en matière d'achats, il est proposé de créer deux postes : un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) et un poste d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national).

55. Le poste de fonctionnaire chargé des achats permettrait de renforcer la capacité de gestion, d'assurer la bonne marche des opérations et d'accroître l'efficacité de la Section grâce aux pouvoirs qui lui seront délégués par le Chef de la Section des achats. Le titulaire de ce poste exercerait les fonctions de chef adjoint de la Section des achats, superviserait les commandes complexes du Service de l'informatique et des communications et serait appelé à remplacer le Chef de la Section, le cas échéant.

56. Vu l'augmentation du volume et de la valeur des commandes, les services d'un acheteur supplémentaire sont requis. L'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national) serait affecté au Groupe d'appui du Service de l'informatique et des communications, où il serait chargé des achats de biens et de

services moins complexes et d'une valeur moindre que ceux qui seraient gérés par le fonctionnaire chargé des achats.

Section de l'entretien des installations

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 9 postes et augmentation de 1 poste de temporaire

57. Il est proposé de modifier les effectifs de la Section de l'entretien des installations en créant sept postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un poste de temporaire des services généraux recruté sur le plan national et en transférant quatre postes (1 poste P-3 à la Section du génie, 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section du génie et 1 poste d'agent du Service mobile de la Section des approvisionnements).

58. À la suite de la restructuration de la Base au cours de l'exercice 2007/08, un poste d'ingénieur de la classe P-3 a été attribué à la Section de l'entretien des installations qui était appelée à s'occuper des problèmes de génie de la Base et des travaux d'entretien et de remise en état. La création du poste d'ingénieur était une mesure provisoire qui devait permettre de définir les fonctions du génie et de les dissocier des fonctions d'entretien des installations. Toutefois, il a été décidé après examen des activités que la Section ne s'occuperait plus des problèmes de génie du site, contrairement à ce qui avait été envisagé. En raison du développement constant de la Base, la Section du génie demeurerait un service technique et la Section de l'entretien des installations superviserait toutes les fonctions d'entretien du site. En conséquence, il est proposé que le poste d'ingénieur (P-3) soit transféré de la Section de l'entretien des installations à la Section du génie. Les fonctions s'attachant à ce poste seraient inchangées.

59. Pour que la Section conserve une capacité de gestion suffisante et que les ressources dont elle dispose soient utilisées au mieux, il est également proposé de transférer un poste d'administrateur chargé de l'entretien des installations (Service mobile) de la Section des approvisionnements. L'administrateur chargé de l'entretien des installations serait le Chef de la Section; cette formule faciliterait le transfert du poste P-3 décrit ci-dessus au paragraphe 58, sans qu'une augmentation globale de l'effectif soit nécessaire.

60. À la suite de la révision des fonctions du Groupe du courrier et de la valise diplomatique à la Section de la gestion des biens, les tâches de réceptionniste et de commis au courrier ont été assumées par un vacataire. Le Groupe a connu une augmentation de sa charge de travail, tendance qui devrait se poursuivre avec l'expansion de la Base et l'accroissement proposé de l'effectif qui passerait de 264 à 419 agents. Pour faire face à cet accroissement des capacités, il est proposé de créer un poste de réceptionniste/commis au courrier (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour assurer le bon fonctionnement du Groupe et l'accomplissement des fonctions liées à la réception et à l'antenne du central téléphonique au bureau central de la Base.

61. La Section de l'entretien des installations commencera à mettre en œuvre le plan d'entretien des bâtiments de la Base en 2009/10, ce qui entraînera une augmentation des ressources financières nécessaires pour les biens et services liés à l'entretien. En raison du volume de certifications effectuées par le Chef du Service d'appui de la Base et de l'accroissement de sa charge de travail, il est impératif que

la Section de l'entretien des installations puisse s'adjoindre, au cours de l'exercice 2009/10, les services d'un agent des services généraux ayant une expérience des questions budgétaires. Il a été proposé de renforcer temporairement les effectifs de la Section en créant un poste de commis administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) financé au moyen des ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le titulaire de ce poste de temporaire aiderait le Chef de la section à suivre l'exécution d'un budget de plus de 2 millions de dollars et serait chargé de fournir un appui administratif à la Section.

62. À la Section de l'entretien des installations, le Groupe de l'entretien des bâtiments gère l'entrepôt de la Section, traite les demandes concernant le magasin, administre les contrats d'approvisionnement de la Section et établit les cahiers des charges en prévision de l'achat de matériaux et d'équipement. Le Groupe a connu une intensification de ses activités et une augmentation considérable du travail au magasin, lesquelles devraient se poursuivre en raison de l'exécution du plan d'entretien des bâtiments et des améliorations prévues des infrastructures de la Base. De l'exercice 2006/07 à l'exercice 2008/09, le magasin a connu une augmentation de 112 % des bons d'intervention, de 83 % du nombre de rapports de réception et d'inspection actionnés et de 116 % des articles en stock. Pour l'exercice 2009/10, on s'attend à une nouvelle expansion de ces activités (de 18 %, 34 % et 32 % respectivement). À l'heure actuelle, le magasin compte deux agents des services généraux recrutés sur le plan national; il faudrait étoffer l'équipe affectée aux tâches de logistique et d'approvisionnement. Il est donc proposé de créer un poste de magasinier (agent des services généraux) au sein du Groupe de l'entretien des bâtiments. Le titulaire de ce poste recevrait, encoderait, stockerait, étiquetterait et distribuerait les articles et matériels conformément aux règles applicables, et aiderait son supérieur hiérarchique à répertorier les articles et matériels à passer par pertes et profits.

63. Il est proposé de créer un poste de responsable des Groupes de la maintenance périodique et de l'intervention réponse (agent des services généraux recruté sur le plan national). Ces groupes sont chargés de tout l'entretien des 53 bâtiments, et 12 structures à parois souples, ainsi que de toutes les zones en plein air de la Base, y compris les zones de stockage logistique. L'arrivée des nouvelles unités hébergées entraînera un accroissement du travail de maintenance. Ces unités seront hébergées dans des bâtiments supplémentaires et auront l'usage de terrains non bâtis, acquis à la suite de l'approbation de l'Additif II à l'Accord d'exécution. Lorsque le plan d'entretien des bâtiments sera mis en œuvre, les deux Groupes auront de plus en plus à assurer la maintenance de tous les bâtiments, de l'infrastructure de la Base et des terrains non bâtis. Le responsable des Groupes relèverait directement du Chef du Groupe de l'entretien des bâtiments; il serait chargé de superviser les deux Groupes, de gérer et d'exécuter le plan d'entretien de la Base et d'assumer d'autres tâches qui pourraient lui être confiées.

64. Il est également proposé de transférer deux postes d'assistant à l'entretien des installations (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section du génie au Groupe de l'entretien des bâtiments (Section de l'entretien des installations). Le titulaire de l'un de ces deux postes serait chargé de la mise au point technique, de l'application et de la mise à jour du plan d'entretien des bâtiments, et du développement du plan en vue d'englober les services et les zones qui n'avaient pas été prévues lors de la période initiale de mise en œuvre. Le titulaire de l'autre poste d'assistant à l'entretien des installations serait chargé de

l'établissement, de l'application et de la mise à jour des plans techniques de chacun des bâtiments et zones d'utilisation exclusive (notamment pour l'évacuation des eaux usées et le drainage, les réseaux électriques et d'autres services liés aux infrastructures). Ces activités contribueront considérablement à l'amélioration des infrastructures prévue dans le plan à long terme de la Base. Le titulaire du poste devrait aussi rendre dûment compte de l'attribution des bureaux et des espaces de travail à la Base, coordonner la gestion de ces données avec le Bureau de la sécurité et la Section de la gestion des biens; fournir un appui au Comité d'examen des installations et au Conseil de sûreté.

65. Compte tenu de la législation italienne applicable aux engagements temporaires à long terme, il est devenu nécessaire de convertir des postes de vacataire temporaire dont les titulaires exercent des fonctions de caractère continu ne pouvant pas être sous-traitées. Il est donc proposé que quatre postes de vacataire temporaire indépendant soient convertis en postes d'assistant à l'entretien des installations (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont les titulaires seraient chargés des travaux de plomberie, d'entretien des installations électriques, de maçonnerie et de l'utilisation d'engins lourds.

Section de la gestion des biens

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes

66. Il est proposé de modifier les effectifs de la Section de la gestion des biens en créant quatre postes (1 poste P-2 et 3 d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et en transférant un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau du Chef du Service d'appui de la Base.

67. Il est proposé de créer un Groupe de la gestion des archives et des dossiers à la Section de la gestion des biens. Les dossiers établis et utilisés par la Base sont une ressource précieuse dans la mesure où ils établissent la preuve des transactions commerciales de la Base et témoignent de sa structure organisationnelle, de ses décisions, de ses politiques et de ses procédures. Ils doivent être correctement gérés de façon qu'on puisse disposer, en cas de besoin, de documents exacts, fiables et complets, que les documents ayant une valeur à long terme soient préservés et que les documents obsolètes soient systématiquement détruits conformément à la politique de conservation des documents de l'ONU. Ces documents sont particulièrement utiles lors des audits des missions, en cas d'arbitrage ou d'enquête ainsi que dans les situations qui exigent la consultation de dossiers anciens. À l'heure actuelle, la Base n'a pas de service d'archivage; aussi les documents sont-ils stockés dans des conteneurs maritimes un peu partout dans la Base. Exposés aux intempéries, certains documents se sont abîmés et, comme ils n'ont pas été répertoriés ni numérisés, il est difficile de les consulter. Le Groupe qu'il est proposé de créer serait doté des moyens voulus pour satisfaire aux besoins actuels et futurs de la Base et se chargerait au besoin du stockage des archives d'autres missions appuyées par le Département de l'appui aux missions. Il s'acquitterait des fonctions suivantes : établir les politiques et normes d'archivage; assurer le transfert des archives des départements et bureaux; archiver les documents non courants vieux de plus de trois ans; mettre en place des procédures pour le classement, le traitement et la gestion des documents sensibles de façon qu'ils ne puissent être utilisés sans autorisation; veiller à ce que les documents qui ont valeur d'archive ou qui sont

encore utiles soient placés sous la garde de la Section des archives et de la gestion des dossiers à New York; et détruire les documents qui ne sont plus d'actualité et ne présentent plus de valeur administrative, fiscale, juridique, historique ou autre valeur d'information. Il est proposé de doter le Groupe d'un poste d'archiviste (P-2) et d'un poste d'assistant à la gestion des documents (agent des services généraux recruté sur le plan national).

68. Faute de moyens, la Base n'est actuellement pas en mesure de traiter les demandes de passation par pertes et profits ni de liquider le matériel réformé en temps voulu. Durant les cinq derniers exercices financiers, on est parvenu à traiter en moyenne 64 % des demandes de passation par profits et pertes pour un montant dépassant 20 millions de dollars. Par ailleurs, le nombre des articles à céder dépasse largement le nombre d'articles cédés, ce qui allonge le délai de passation par profits et pertes et de liquidation. Plus de 1 500 biens durables doivent encore être stockés et contrôlés avant leur liquidation définitive mais, en attendant, ils perdent de leur valeur marchande. Il est proposé d'augmenter les effectifs de la Section de la gestion des biens en créant un poste de commis aux réclamations (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le titulaire de ce poste serait chargé de traiter les demandes de passation par profits et pertes. Il s'acquitterait notamment des fonctions suivantes : gérer les dossiers et les documents; veiller à ce que les demandes soient accompagnées des justifications requises conformément aux règlements applicables; effectuer le traitement électronique des dossiers; donner, le cas échéant, des éclaircissements sur les demandes de passation par profits et pertes et traiter les réclamations courantes; rendre compte des activités relatives au traitement des réclamations, et remplacer éventuellement le secrétaire du Comité local de contrôle du matériel.

69. Au 30 juin 2008, la Base avait encore plus de 5 millions de dollars de biens durables à passer par pertes et profits ou à liquider. Il est proposé d'augmenter les effectifs de la Section en créant un poste de commis à la cession des biens (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le titulaire de ce poste s'acquitterait des fonctions suivantes : préparer les dossiers de liquidation; traiter les données à l'aide du module Galileo de passation par pertes et profits, séparer les articles recommandés pour être vendus par lots; constituer et préparer les lots d'articles à vendre; regrouper les biens à passer par pertes et profits et les classer par catégorie, surveiller la destruction des biens passés par pertes et profits; ramasser le matériel dangereux et veiller à ce qu'il soit entreposé et détruit conformément à la réglementation locale.

70. Il est proposé de transférer le poste d'assistant administratif de la Section de la gestion des biens au Bureau du Chef du Service d'appui de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

Infirmierie

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

71. Il est proposé de modifier les effectifs de l'infirmierie en créant trois postes (1 poste P-4 et 2 postes d'agent des services généraux).

72. Il est proposé d'augmenter les effectifs de l'infirmierie pour permettre à celle-ci d'offrir une formation médicale et des soins médicaux, notamment des

consultations et des vaccinations, car, à l'heure actuelle, elle manque de moyens pour assurer les services médicaux requis. Cette mesure est nécessaire car les effectifs de la Base ont augmenté de près de 59 %, membres du personnel et participants aux stages d'initiation compris. L'infirmierie offre des consultations sans rendez-vous et assure les premiers soins aux membres du personnel de la Base et aux personnes à leur charge, aux agents contractuels, notamment du Centre international de calcul, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de Trygen, au personnel du Programme alimentaire mondial et aux participants aux programmes de formation dispensés à la Base. L'infirmierie emploie à l'heure actuelle trois médecins locaux à temps partiel, qui sont assistés par une infirmière à plein temps (agent des services généraux) et par une assistante administrative à temps partiel (vacataire). L'infirmierie fournit une assistance sanitaire, gère les dossiers et documents médicaux, procède aux visites médicales d'embauche et aux visites périodiques et dispense les médicaments nécessaires pour les voyages et assure des services consultatifs (vaccinations et trousse médicale, médecine préventive et services de promotion de la santé). L'infirmierie est censée répondre à des situations d'urgence dans des lieux proches de la Base et donner des cours. Le volume de travail de l'infirmierie devrait fortement augmenter compte tenu de l'expansion des activités prévue à la Base au cours des années à venir. Cette expansion apparaît dans le nombre de consultations médicales assurées (2 677 en 2006/07 et 3 102 en 2007/08). L'efficacité des médecins locaux engagés à temps partiel a été entravée par le fait qu'ils sont peu disponibles, qu'ils ne connaissent pas bien les directives et procédures médicales de l'ONU et ne parlent pas de langues étrangères.

73. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste de médecin (P-4) plutôt que de recourir à des médecins à temps partiel. Le recrutement d'un médecin permettrait à l'infirmierie de la Base d'être ouverte huit heures et non plus quatre heures par jour et d'appliquer les procédures administratives standard de l'ONU. Le titulaire du poste s'acquitterait des fonctions médicales d'ordre administratif : par exemple, il certifierait les congés de maladie, veillerait à l'hygiène du travail et examinerait les contentieux médicaux, fonctions qui ne pouvaient être assumées par des médecins vacataires. Il se pose cependant des problèmes au niveau local, comme la difficulté de trouver des médecins et du personnel soignant parlant l'anglais, la difficulté de respecter le principe de la confidentialité médicale lorsqu'il faut faire appel à des traducteurs, le danger de faire traduire les termes médicaux et les noms de maladies par des non-professionnels.

74. Il est proposé de créer un deuxième poste d'infirmier (agent des services généraux recruté sur le plan national). La charge de travail de l'infirmière en poste a augmenté, d'où la nécessité de recruter un deuxième infirmier qui s'acquitterait de fonctions analogues. Il s'occuperait principalement du personnel de la Base et des unités hébergées ainsi que des participants aux stages de formation; sa tâche consisterait à faire passer des tests de dépistage aux patients qui viennent consulter sans rendez-vous, à assurer les premiers soins médicaux, à dispenser des médicaments et à prendre des mesures, à donner des conseils de voyage en fonction de l'endroit où le fonctionnaire est envoyé, à planifier les vaccinations et à administrer les vaccins, à répondre aux appels d'urgence et à faciliter l'accès aux traitements médicaux d'urgence, à fournir une assistance pour les questions de santé publique et les programmes de formation, à assurer la liaison avec la Division des

services médicaux pour les affaires courantes qui requièrent son avis et son approbation et à traiter avec les centres médicaux et hôpitaux, le cas échéant.

75. À l'heure actuelle, l'infirmier emploie un commis d'administration à temps partiel. Il est proposé de créer un poste de commis d'administration (agent des services généraux recruté sur le plan national) à temps complet. La création de ce poste permettrait d'assurer des services de façon continue et uniforme. Outre l'accueil des patients, le commis d'administration s'acquitterait des tâches suivantes : ouvrir un dossier pour chaque nouveau patient, assurer l'archivage électronique, mettre en place une base de données sur les médicaments, les vaccinations, les trousseaux médicaux et les statistiques.

Tableau 3
Ressources humaines : Service du soutien logistique

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national		Total	
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel	Volontaires des Nations Unies		
Bureau du Chef du Service du soutien logistique											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	–	–	–	–	1	2	–	3
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	–	–	–	–	1	2	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des opérations logistiques											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	–	2	–	–	3	25	–	28
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	–	2	–	–	3	28	–	31
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	3
Section du transport											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	–	2	–	–	3	22	–	25
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	–	3	–	–	4	26	–	30
Variation nette	–	–	–	–	1	–	–	1	4	–	5
Postes de temporaire approuvés ^a 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Postes de temporaire proposés ^a 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Section du transport											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	–	2	–	–	3	23	–	26
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	–	3	–	–	4	27	–	31
Variation nette	–	–	–	–	1	–	–	1	4	–	5

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Section des approvisionnements											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	-	1	1	-	-	2	15	-	17
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	1	-	-	-	2	21	-	23
Variation nette	-	-	1	-	(1)	-	-	-	6	-	6
Section du génie											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	1	-	1	-	-	2	23	-	25
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	1	1	-	-	3	25	-	28
Variation nette	-	-	-	1	-	-	-	1	2	-	3
Total											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	4	1	6	-	-	11	87	-	98
Effectif proposé 2009/10	-	-	5	2	6	-	-	13	102	-	115
Variation nette	-	-	1	1	-	-	-	2	15	-	17
Total (postes de temporaire)											
Postes de temporaire approuvés ^a 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Postes de temporaire proposés ^a 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, Service du soutien logistique											
Postes de temporaire approuvés ^a 2008/09	-	-	4	1	6	-	-	11	88	-	99
Postes de temporaire proposés ^a 2009/10	-	-	5	2	6	-	-	13	103	-	116
Variation nette	-	-	1	1	-	-	-	2	15	-	17

^a Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Section des opérations logistiques

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes

76. Il est proposé de modifier les effectifs de la Section des opérations logistiques en créant quatre postes d'agent des services généraux et en transférant un poste d'agent des services généraux au Bureau de la sécurité.

77. Le groupe de réception et d'inspection du matériel de la Section des opérations logistiques contrôle la qualité de tout le matériel reçu par la Base, notamment les stocks stratégiques pour déploiement rapide et le matériel à acheminer vers les missions; il doit de plus en plus recourir à des vacataires pour faire face au volume de travail croissant. Cependant, compte tenu de la législation italienne régissant les engagements temporaires à long terme, il faut convertir des postes de vacataire dont les fonctions ont un caractère continu. Il est donc proposé de convertir quatre postes

de vacataire en postes de commis à la réception et à l'inspection du matériel (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

78. Il est proposé de transférer le poste d'assistant à la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des opérations logistiques au Bureau de la sécurité, pour suivre la règle établie au Département de la sûreté et de la sécurité, qui veut que les fonctions liées à la sûreté et à la sécurité soit assumées par une même entité.

Section du transport

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes

79. Il est proposé de modifier les effectifs de la Section du transport en créant cinq postes (1 poste d'agent du Service mobile et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

80. La fonction de formation en matière de transports a été conférée à la Base il y a deux ans et est devenue une des principales activités de la Section du transport. L'activité de formation consiste à organiser tous les ans environ 25 stages, la plupart étant assurés à la Base même et le reste dans les missions du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques et dans les centres de formation de divers constructeurs ou fournisseurs de véhicules ou dans des sociétés de formation spécialisée à travers le monde. Il est proposé de créer un poste de coordonnateur de la formation en matière de transports (agent du Service mobile) dont le titulaire serait chargé de veiller à l'élaboration et à l'exécution du programme de formation sur les transports de surface du Département de l'appui aux missions, que la Section du transport doit organiser au nom du Service des transports et des mouvements de la Division du soutien logistique à New York. Sous la direction du chef des transports, le coordonnateur de la formation en matière de transports s'acquitterait des fonctions suivantes : s'enquérir auprès des opérations de terrain des Nations Unies de leurs besoins en matière de formation et en notifier la Section du transport de surface à New York; s'assurer que les stages organisés répondent bien aux besoins des missions et contribuent à l'enrichissement personnel des participants. Sa tâche quotidienne consisterait à gérer et à tenir à jour la page formation du site Web du Service des transports et des mouvements, à traiter avec les participants et à les conseiller sur l'utilisation des outils de formation à distance, à établir et à planifier de nouveaux stages en concertation avec les chefs des transports des missions et à contrôler l'efficacité générale du programme de formation.

81. Il est également proposé de créer un poste d'assistant à la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national) dont le titulaire serait chargé d'aider le coordonnateur de la formation en matière de transports et de fournir un appui administratif pour toutes les activités de formation en matière de transports entreprises par la Section. L'assistant à la formation s'acquitterait des fonctions suivantes : tenir à jour la page formation du site Web de la Section des transports et des mouvements, se concerter avec les personnes admises à suivre des stages sur l'organisation logistique des stages, veiller à la collecte et à la compilation des documents de formation à distance soumis par les stagiaires et tenir un registre détaillé des participants aux stages. Les fonctions s'attachant aux postes proposés

étaient auparavant assumées, au coup par coup, par le Groupe des dépôts de véhicules, par le Groupe d'appui aux missions ou par le Bureau du chef des transports. Cet arrangement n'était pas rationnel et ne permettait pas de répondre efficacement aux attentes des missions. Si la formule actuelle a permis d'entreprendre de nombreuses activités de formation, il n'en demeure pas moins que ces activités doivent être plus ciblées pour répondre aux besoins des missions. La Section du transport de la Base de soutien logistique des Nations Unies y contribue activement en assurant un segment du programme d'initiation de base organisé par le Service de formation intégré, programme qui devrait être étoffé avec l'ajout d'un module de formation à la sécurité routière.

82. Par ailleurs, compte tenu de la législation italienne régissant les engagements temporaires à long terme, il est indispensable de convertir les postes de vacataire dont les fonctions ont un caractère continu. Il est donc proposé de convertir trois postes de vacataire en postes d'assistant aux transports (manutentionnaire) (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 6 postes

83. Il est proposé de modifier les effectifs de la Section des approvisionnements en créant six postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et en transférant deux postes, un poste P-4 du Bureau du Directeur et un poste d'agent du Service mobile à la Section de l'entretien des installations.

84. La Section des approvisionnements est chargée de l'entreposage, du stockage et de la tenue des stocks stratégiques pour déploiement rapide, des stocks de réserve de l'ONU, des stocks de fournitures médicales et des stocks de matériel de la Base, de la manutention du matériel qui doit être expédié depuis la Base. Étant donné l'accroissement du volume de travail de la Section et la nécessité de renforcer la gestion et le contrôle du matériel, il est proposé de créer un poste de chef de section (P-4) dont le titulaire s'acquitterait des fonctions suivantes : planifier et superviser les opérations d'approvisionnement pour les missions et la Base; veiller à l'entreposage et à la tenue des stocks, y compris les stocks stratégiques pour déploiement rapide, les stocks de réserve, les stocks de matériel de la Base (d'une valeur d'environ 25 millions de dollars); se concerter avec les hauts responsables, les programmes et les fonds pour établir des priorités et élaborer des plans d'approvisionnement détaillés; consulter la Section des achats pour le règlement des litiges concernant l'exécution des contrats, et arrêter les plans de travail de la Section. Pour tirer le meilleur parti des ressources existantes, comme il est expliqué plus haut au paragraphe 40, il est proposé de transférer le poste de fonctionnaire d'administration du Bureau du Directeur. Ce transfert permettra de renforcer la capacité de gestion de la Section des approvisionnements tout en réduisant le plus possible la nécessité d'augmenter les effectifs.

85. Il est également proposé de transférer un poste d'administrateur chargé de l'entretien des installations (agent du Service mobile) à la Section de l'entretien.

86. Par ailleurs, compte tenu de la législation italienne régissant les engagements temporaires à long terme, il faut convertir des postes de vacataire dont les fonctions ont un caractère continu. Il est donc proposé de convertir six postes de vacataire en

postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national [2 assistants (stocks et approvisionnements), 3 magasiniers et 1 assistant (approvisionnement)].

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes

87. Il est proposé de modifier comme suit l'effectif de la Section du génie : création de quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transfert de trois postes (1 P-3 provenant de la Section de l'entretien des installations et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national transférés à cette dernière).

88. Comme cela a été noté et justifié au paragraphe 58 ci-dessus, il est proposé de transférer un poste d'ingénieur (P-3) de la Section de l'entretien des installations à la Section du génie.

89. La Section du génie sera chargée d'accroître la capacité du réseau électrique de la Base. C'est un élément essentiel de la mise en œuvre du plan à long terme, qui prévoit de faire fonctionner davantage d'installations et de matériel. La Base dispose actuellement d'une capacité de 2,5 mégawatts, qui doit passer à 6 mégawatts. Parce qu'une bonne exécution de ce projet exigera de renforcer les équipes existantes, il est proposé de créer deux postes d'assistant Génie (agent des services généraux recruté sur le plan national), l'un pour un électrotechnicien (conception), l'autre pour un électricien assistant.

90. Ces postes seraient créés dans le Groupe de la planification et des projets et seraient placés sous la supervision directe de l'Ingénieur en chef. Le titulaire du poste d'électrotechnicien (conception) aiderait aussi à préparer et mettre en œuvre les mises à niveau rendues nécessaires par la croissance continue des installations exploitées par le Service de l'informatique et des communications qui assurent un appui aux missions du monde entier, notamment les centres informatiques et les antennes pour liaisons satellitaires étendues. Il aiderait aussi à l'acquisition et la construction de nouveaux bâtiments, projets rendus possibles par la signature de l'annexe II au mémorandum d'accord conclu avec le Gouvernement italien. Le titulaire du poste d'électricien assistant aiderait à faire face à la charge de travail supplémentaire prévue dans le plan à long terme, qui exigera d'importants travaux de conception et de construction, y compris la préparation et la tenue à jour de schémas techniques pour tous types d'installations, la fourniture d'un appui à l'Ingénieur en chef pour l'établissement des directives générales et techniques du cahier des charges des projets, et la participation au suivi et à la supervision de l'exécution des projets menés par les fournisseurs et consultants, conformément aux dispositions du droit italien relatives à l'activité professionnelle. Les projets découlant du plan à long terme représentent une augmentation considérable du volume de travail géré par le Groupe de la planification et des projets, qui nécessiterait des ressources supplémentaires.

91. De plus, les dispositions de la législation italienne relative aux contrats de travail temporaires de longue durée obligent désormais à créer des postes là où des fonctions de nature continue étaient confiées à des vacataires. Il est donc proposé de créer deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national auxquels seraient attachées les fonctions précédemment assumées par deux vacataires.

92. Par ailleurs, comme cela a été noté et justifié au paragraphe 64 ci-dessus, il est proposé de transférer à la Section de l'entretien des installations deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Tableau 4

Ressources humaines : Service de l'informatique et des communications

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications											
Postes approuvés 2008/09	-	-	2	-	-	-	-	2	2	-	4
Postes proposés 2009/10	-	-	3	-	-	-	-	3	4	-	7
Variation nette	-	-	1	-	-	-	-	1	2	-	3
Section des opérations (précédemment Section des réseaux informatiques)											
Postes approuvés 2008/09	-	-	-	1	6	-	-	7	7	-	14
Postes proposés 2009/10	-	-	1	2	6	-	-	9	9	-	18
Variation nette	-	-	1	1	-	-	-	2	2	-	4
Section des services d'appui informatique											
Postes approuvés 2008/09	-	-	-	1	1	-	-	2	3	-	5
Postes proposés 2009/10	-	-	-	-	1	-	-	1	3	-	4
Variation nette	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	(1)
Groupe de la maintenance intégrée, de l'assistance informatique et de la gestion du matériel^a											
Postes approuvés 2008/09	-	-	-	-	2	-	-	2	23	-	25
Postes proposés 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	(2)	-	-	(2)	(23)	-	(25)
Groupe de l'assistance informatique^a											
Postes approuvés 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés 2009/10	-	-	-	-	1	-	-	1	12	-	13
Variation nette	-	-	-	-	1	-	-	1	12	-	13
Groupe de l'infrastructure^a											
Postes approuvés 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés 2009/10	-	-	-	-	1	-	-	1	17	-	18
Variation nette	-	-	-	-	1	-	-	1	17	-	18
Groupe de la gestion du matériel^a											
Postes approuvés 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	10
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	10

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Site B (Valence)^a											
Postes approuvés 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés 2009/10	-	-	3	-	1	-	-	4	2	-	6
Variation nette	-	-	3	-	1	-	-	4	2	-	6
Total, Service de l'informatique et des communications											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	2	2	9	-	-	13	35	-	48
Effectif proposé 2009/10	-	-	7	2	10	-	-	19	57	-	76
Variation nette, Service de l'informatique et des communications	-	-	5	-	1	-	-	6	22	-	28

^a Résulte de la restructuration du Groupe de la maintenance intégrée, de l'assistance informatique et de la gestion du matériel.

Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

93. Il est proposé de créer trois postes au Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications, soit un poste P-4 et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

94. Le Service de l'informatique et des communications sert de centre stratégique des communications et des réseaux pour les opérations des Nations Unies menées sur le terrain partout dans le monde, de passerelle principale pour les échanges de données, et de centre du dispositif de continuité des opérations et reprise après sinistre, qui assure la sauvegarde des données de toutes les missions de maintien de la paix. Le Service héberge également tous les progiciels mondiaux employés par le Département de l'appui aux missions. La croissance des opérations de maintien de la paix a entraîné une augmentation des besoins en matière de capacité de stockage des données et, partout, des besoins en personnel spécialisé au Service, lequel gère une enveloppe d'environ 14 millions de dollars qui représente 43 % du budget opérationnel global. Une étude comparative des besoins et des capacités a révélé que les services administratifs requis risquaient de ne pas pouvoir être assurés.

95. Il est proposé de créer, à la classe P-4, un poste d'ingénieur spécialisé dans les communications par satellite, afin de renforcer l'effectif du Groupe de l'appui technique aux liaisons par satellite. Le titulaire serait responsable de l'exploitation et du contrôle du réseau de communications par satellite du Département de l'appui aux missions, sa tâche consistant à assurer la disponibilité en continu des services requis pour les 155 liaisons par satellite dont le terminal se trouve à la Base. Il serait aussi chargé de gérer les fréquences et d'allouer les bandes passantes pour tous les répéteurs gérés par le Département; de coordonner avec les ingénieurs basés dans les missions l'installation de nouveaux systèmes, tout en définissant des procédures et normes opérationnelles; de déterminer les besoins en nouveaux systèmes ou les

modifications à apporter aux systèmes existants pour répondre aux besoins et demandes émanant des missions du Département des opérations de maintien de la paix; et de fournir des conseils d'expert au Chef de la Section des opérations sur la gestion, l'exploitation et la maintenance du réseau satellitaire. La création de ce poste est proposée à la classe P-4 en raison de la complexité et du niveau de responsabilité des tâches, sachant que des erreurs pourraient avoir des conséquences importantes, notamment l'interruption des communications et des services informatiques fournis par la Base à des missions, au Siège de l'Organisation et à d'autres organismes des Nations Unies. Le Bureau des services de contrôle interne a recommandé que le Service de l'informatique et des communications de la Base examine ses besoins en termes d'effectifs, pour que les responsabilités afférentes à la planification, à la gestion et au contrôle du fonctionnement du téléport puissent être confiées à une entité spécialisée, qui soit en mesure de s'en acquitter efficacement.

96. Le Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications dispose actuellement de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont les titulaires assurent les tâches administratives quotidiennes. La portée et la complexité de ces tâches ont augmenté considérablement ces dernières années, rendant la charge de travail trop lourde pour que l'effectif actuel puisse assurer à l'avenir les fonctions supplémentaires envisagées. Il est donc proposé de renforcer l'effectif par la création d'un poste d'assistant planification et budget (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont le titulaire aiderait le Chef à assurer la planification et la gestion financière du Service de l'informatique et des communications. L'intéressé serait aussi chargé de fournir des conseils spécialisés au Chef du Service et aux gestionnaires pour la préparation et l'élaboration du programme de travail et du budget du Service. Il suivrait et contrôlerait à intervalles réguliers l'exécution du budget et du programme de travail, pour ce qui est des divers comptes et fonds; calculerait les coûts réels des services fournis; établirait des rapports financiers et comptables particuliers rendant compte de l'utilisation des crédits alloués au Service; mènerait des examens de l'intégrité des données financières internes aux fins du contrôle de la qualité des données traitées par les applications financières et comptables servant à planifier, suivre et contrôler le programme du Service; et aiderait à la prise de décisions en fournissant des informations financières essentielles et fiables. En outre, l'intéressé prêterait main-forte au Service de l'informatique et des communications pour la réalisation des produits qui lui ont été assignés dans le cadre de la méthode de conduite de projets PRINCE 2.

97. De plus, les dispositions de la législation italienne relative aux contrats de travail temporaires de longue durée obligent désormais à créer des postes là où des fonctions de nature continue étaient confiées par des vacataires. Il est donc proposé de créer un poste de concepteur technique (agent des services généraux recruté sur le plan national) auquel seraient attachées les fonctions précédemment assumées par un vacataire.

Section des opérations (précédemment Section des réseaux informatiques)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

98. Il est proposé de renforcer l'effectif de la Section des opérations en créant trois postes (1 P-4 et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et y transférant un poste P-3 provenant de la Section des services d'appui informatique.

99. Il est proposé de créer un poste de la classe P-4 pour le chef de la Section des opérations. L'appui fourni aux opérations de terrain a considérablement augmenté ces dernières années. Il est capital pour ces opérations que les systèmes de communication et les réseaux informatiques soient constamment en bon état de marche. En effet, toute interruption des services fournis pourrait provoquer une panne mondiale, car dans la configuration actuelle de l'infrastructure du Service de l'informatique et des communications, elle aurait des répercussions sur le fonctionnement du centre informatique et de la passerelle de télécommunications de l'ONU, un risque qui se pose actuellement et se posera encore après l'expansion prévue. Au chapitre II du rapport publié sous la cote A/62/5 (Vol. II), le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations concernant l'informatique et les télécommunications et recommandé que la Base examine, en collaboration avec le Siège, l'infrastructure actuelle du Service de l'informatique et des communications, l'objectif étant de mieux protéger le matériel et d'en garantir à long terme le fonctionnement ininterrompu et sans heurts. Le titulaire du poste de Chef de la Section des opérations gèrerait toutes les fonctions de soutien aux réseaux informatiques et télématiques, ainsi que les infrastructures et systèmes de télécommunications utilisés pour appuyer les missions et bureaux extérieurs, la Base elle-même et le Siège de l'Organisation; il superviserait les opérations de planification, de conception, de mise en service et de maintenance concernant le matériel et les applications nécessaires aux communications vocales et des transmissions d'images vidéo ou de données transitant par le centre informatique et télématique de la Base; et administrerait les marchés passés avec les fournisseurs de téléphonie, d'accès Internet, de liaisons louées et de services relatifs au matériel de stockage, de réseau et de communication. Le Chef de la Section serait aussi responsable de la gestion au jour le jour de trois structures essentielles :

a) Le Groupe d'appui du centre informatique, qui planifie, met en œuvre et administre tous les réseaux basés au Centre informatique hébergeant les services utilisés par les missions, qui gère 450 serveurs et 500 téraoctets de capacité de stockage brute et qui héberge des applications, notamment Galileo (gestion des stocks) et Mercury (achats), le système de contrôle des fonds, les services de messagerie électronique, faisant appel à des serveurs utilisés par les missions, divers sites Web de missions, l'intranet du Département de l'appui aux missions et bien d'autres applications nécessaires aux missions. Ce groupe est chargé d'archiver pour une durée de 7 ans la totalité des données et messages électroniques des missions;

b) Le Groupe d'appui aux réseaux, qui est chargé de gérer et d'acheminer tous les appels téléphoniques entre missions et vers le réseau de téléphonie publique, et d'organiser et de conduire les vidéoconférences entre missions (20 millions d'appels entre missions, 16 millions d'appels par réseaux commerciaux et 6 000 vidéoconférences transitent par la Base chaque année);

c) Le Groupe d'appui technique aux réseaux satellitaires, qui doit assurer sans interruption les services de gestion associés aux 155 liaisons par satellite du Département de l'appui aux missions dont le terminal se trouve à la Base, tâche qui comprend la gestion des fréquences et l'attribution des bandes passantes pour tous les répéteurs gérés par le Département.

100. Le Chef de la Section des opérations superviserait un effectif de 64 personnes (dont 47 prestataires de services d'appui technique, dont 28 spécialisés dans les communications et 17 dans l'informatique). L'ampleur et la complexité des tâches décrites plus haut exige que leur supervision soit confiée à un administrateur de haut niveau, capable de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'interruption des services et que la gestion et la maintenance des infrastructures informatiques et télématiques soient assurées 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

101. Il est proposé que le poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3) soit transféré de la Section des services d'appui informatique, où il avait été inscrit par erreur dans l'organigramme 2008/09, à la Section des opérations, où les fonctions correspondant à ce poste ont véritablement leur place.

102. Les dispositions de la législation italienne relative aux contrats de travail temporaires de longue durée obligent désormais à créer des postes là où des fonctions de nature continue étaient confiées à des vacataires. Il est donc proposé de créer deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, l'un pour un technicien des communications, l'autre pour un technicien des services de vidéoconférence, qui exerceraient les fonctions précédemment assumées par deux vacataires.

Section des services d'appui informatique

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

103. Comme cela a été noté au paragraphe 101 ci-dessus, il est proposé de transférer le poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3) à la Section des opérations. Ce poste avait été attribué par erreur à la Section des services d'appui informatique dans l'organigramme de 2008/09, mais les fonctions qui y sont affectées ont davantage leur place au sein de la Section des opérations.

Groupe de la maintenance intégrée, de l'assistance informatique et de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 23 postes

104. Conformément au plan à long terme établi pour la Base, les fonctions et l'effectif du Groupe de la maintenance intégrée, de l'assistance informatique et de la gestion du matériel seraient réorganisés en trois nouveaux groupes : le Groupe de l'assistance informatique, le Groupe de l'infrastructure et le Groupe de la gestion du matériel. Le but de la réorganisation proposée est de faire correspondre la structure du Service de l'informatique et des communications aux besoins du Département de l'appui aux missions en matière d'appui. L'effectif actuel serait transféré dans de nouveaux groupes aux fonctions plus précisément définies. Ainsi les fonctions de maintenance intégrée seraient assurées par le Groupe de l'infrastructure, dont le nouvel intitulé reflète plus exactement le contenu du mandat et des fonctions de

cette unité. Il est proposé de redéployer l'ensemble du personnel recruté sur le plan international (2 agents du Service mobile) et sur le plan national (23 agents des services généraux), pour le répartir entre le Groupe de l'assistance informatique, le Groupe de l'infrastructure et le Groupe de la gestion du matériel.

Groupe de l'assistance informatique

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 12 postes

105. Il est proposé de modifier comme suit le tableau d'effectifs du Groupe de l'assistance informatique : transfert de sept postes (1 poste d'agent du Service mobile et 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe de la maintenance intégrée de l'assistance informatique, et de la gestion du matériel; et création de six postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

106. Comme suite à la réorganisation du Groupe de la maintenance intégrée de l'assistance informatique, et de la gestion du matériel, il est proposé de transférer un poste d'agent du Service mobile et six postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Groupe de l'assistance informatique. Les fonctions attachées à ces postes resteraient inchangées.

107. Il est également proposé de renforcer le tableau d'effectifs du Groupe de l'assistance informatique par la création de quatre postes d'assistant informaticien, chargé de l'appui au réseau local (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), de deux postes d'informaticien chargé des ordinateurs de bureau et d'un poste d'assistant aux systèmes d'information, chargé de l'appui à la gestion des applications. L'assistant informaticien chargé de l'appui au réseau local assurera l'entretien, la configuration, la mise à niveau et la gestion de tous les circuits de transmission de la voix, y compris la reprogrammation, le remplacement des pièces, les mises à niveau et les modifications techniques concernant les téléphones VoIP Cisco. Il sera également chargé de concevoir et de mettre en œuvre un routage à faible coût, de gérer les circuits internationaux qu'utilisent les connexions au fournisseur local, ainsi que d'organiser et de coordonner le développement, l'entretien et les mises à niveau de l'infrastructure informatique de la Base. Les informaticiens chargés des ordinateurs de bureau assureront l'appui aux utilisateurs finals de la Base en ce qui concerne les postes de travail, les télécopieurs, les télécopieurs numériques, les imprimantes, les traceurs, Lotus Notes, les applications bureautiques, la téléphonie sans fil, l'accès hertzien, MARS, Galileo, les téléphones mobiles, les téléphones Blackberry et autres périphériques connexes, conformément aux procédures et aux directives de l'Information Technology Infrastructure Library (Bibliothèque d'infrastructure des technologies de l'information). L'assistant aux systèmes d'information, chargé de l'appui à la gestion des applications, assurera le développement des applications Internet et intranet de la Base et l'appui à ces dernières, ainsi que l'administration du serveur SQL (langage d'interrogation structuré). Il participera également au développement, à la programmation, au test, au débogage et à l'installation de nouvelles versions de systèmes d'application et de fonctionnalités. Il sera chargé, par ailleurs, d'assurer l'encadrement technique de l'équipe de développement, de déterminer des normes d'excellence et de proposer de nouvelles acquisitions dans le domaine des nouvelles technologies. Les titulaires de ces postes devront aider à faire face à l'augmentation de la charge de travail liée

à l'arrivée de nouvelles unités à la Base, l'effectif actuel ne permettant pas d'intervenir dans les délais voulus, compte tenu du nombre de fiches de dérangement qu'il faut traiter. Le Groupe a pour objectif de réduire considérablement les temps de panne pour l'ensemble de la Base et d'accroître ainsi l'efficacité, ce qui devrait avoir une incidence directe sur les objectifs opérationnels de la Base et des Unités hébergées. Depuis 2004, le Groupe a enregistré une croissance exponentielle de ses activités quotidiennes d'entretien du réseau. Cette croissance tient en particulier à l'appui direct aux ordinateurs de bureau et au développement des Unités hébergées. Outre les ordinateurs de bureau, le Groupe de l'assistance informatique dispose de 86 serveurs et de plus de 100 imprimantes et fournit un appui pour les téléphones Blackberry et les téléphones VoIP Cisco. Cette expansion permettra de desservir 53 bâtiments, dans un rayon de 2 kilomètres.

108. Par ailleurs, compte tenu de la législation italienne qui régit les contrats d'emploi temporaire à long terme, il s'avère nécessaire de convertir deux postes d'agent contractuel temporaire, dont les titulaires s'acquittent de tâches à caractère continu. Il est donc proposé de convertir deux postes temporaires d'agent contractuel en postes d'assistant aux systèmes d'information et d'assistant informaticien (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe de l'infrastructure

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 17 postes

109. Comme suite à la réorganisation du Groupe de la maintenance intégrée de l'assistance informatique, et de la gestion du matériel et comme expliqué au paragraphe 104 ci-dessus, il est proposé de transférer un poste d'agent du Service mobile et huit postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Groupe de l'infrastructure. Les fonctions attachées à ces postes resteront inchangées.

110. Par ailleurs, et compte tenu de la législation italienne qui régit les contrats d'emploi temporaire à long terme, il s'avère nécessaire de convertir en postes des postes d'agent contractuel temporaire dont les titulaires s'acquittent de tâches à caractère continu. Il est donc proposé de convertir neuf postes temporaires d'agent contractuel en six postes de technicien des communications et trois postes d'assistant informaticien (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 10 postes

111. Comme suite à la réorganisation du Groupe de la maintenance intégrée de l'assistance informatique, et de la gestion du matériel et comme expliqué au paragraphe 104 ci-dessus, il est proposé de transférer neuf postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Groupe de la gestion du matériel. Les fonctions attachées à ces postes resteront inchangées.

112. Compte tenu de la législation italienne qui régit les contrats d'emploi temporaire à long terme, il s'avère nécessaire de convertir en postes des postes d'agent contractuel temporaire, dont les titulaires s'acquittent de tâches à caractère continu. Il est donc proposé de convertir un poste temporaire d'agent contractuel en un poste de magasinier (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Site B, Valence

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

113. Il est proposé de modifier comme suit le tableau d'effectifs du site B, Valence : création de six postes (1 P-5, 2 P-4, 1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

114. Pour appuyer les opérations de maintien de la paix et assurer l'intégrité des principales fonctions informatiques et télématiques du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 63/262, l'installation d'un centre de communications secondaire actif à Valence (Espagne). Il est proposé de créer un poste de Directeur de projet (P-5), dont le titulaire assumera la responsabilité de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation de toutes les activités de projet du site B et dispensera les orientations nécessaires à l'équipe de projet tout au long de l'exécution du projet. Le Directeur de projet sera également chargé de l'établissement et de la réception du centre informatique et télématique mondial du site B, sera responsable de toutes les activités menées dans le pays hôte, hormis le fait d'être le point de contact en ce qui concerne les relations avec les autorités locales et nationales et, en sa qualité de plus haut responsable sur le terrain, sera chargé de faire respecter l'accord de mise en œuvre et l'accord avec le pays hôte. Après l'achèvement du site B, le titulaire du poste devrait avoir le nouveau titre de Directeur de l'informatique et de la télématique du site B.

115. Le Directeur de projet sera secondé par un assistant administratif principal (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui aura pour fonctions de fournir une assistance directe au Directeur de projet durant les trois premières phases du projet, notamment pour ce qui est de la planification et de la mise en œuvre du projet, qui devraient aboutir à la création d'un centre répondant pleinement aux exigences de l'Organisation, des services de secrétariat et des questions budgétaires. Au terme des phases de démarrage, le poste sera maintenu au site B pour l'appui administratif.

116. Il est proposé d'établir deux postes de fonctionnaire chargé des communications (P-4 – Opérations et appui au réseau), un poste de fonctionnaire chargé des communications (agent du Service mobile, Infrastructures techniques) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les titulaires de ces postes participeront à la coordination et à la gestion des phases initiales du projet (à partir de la phase II). La phase II verra la mise en place de l'infrastructure identifiée à la phase I et la mise en œuvre de nouvelles procédures performantes d'inventaire et d'appui à la chaîne d'approvisionnement.

117. Le fonctionnaire chargé des communications (Opérations) sera chargé de planifier, de concevoir, de mettre en œuvre et d'entretenir tous les systèmes de réseau nécessaires au fonctionnement des systèmes de communications vocales et de transmission de données et d'images vidéo du Département de l'appui aux missions hébergés à Valence. Il assurera la supervision des opérations de routine du centre de communications secondaire actif à Valence et la gestion technique de la continuité des opérations informatiques et de la reprise après sinistre, en appui aux missions administrées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ainsi qu'à des organismes des Nations Unies,

en veillant à ce que les activités prévues soient exécutées dans les délais et en coordonnant les différents projets, en liaison avec le Siège de l'ONU, le Département de l'appui aux missions et la Base logistique. La portée et la complexité de ces tâches exigent que l'on fasse appel aux services d'un fonctionnaire de haut niveau, qui coordonnera toutes les activités, assurera la continuité des services et veillera à ce que l'infrastructure en place soit gérée et entretenue 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

118. Le fonctionnaire chargé des communications (Appui au réseau) sera chargé de planifier, de concevoir, de mettre en œuvre et de faire fonctionner le réseau du site B, en plus du réseau longue portée. Il sera également responsable du fonctionnement et du contrôle des systèmes de communication vocale et de transmission de données ou d'images vidéo, ainsi que de toutes les activités du Centre de contrôle du réseau.

119. Le fonctionnaire chargé des communications (Infrastructures techniques) sera chargé de planifier, concevoir, mettre en œuvre et faire fonctionner tous les systèmes du Centre informatique nécessaires à l'exploitation du site B. Les systèmes informatiques de précision qui seront pris en charge sont les suivants : chauffage, ventilation et climatisation, lutte anti-incendie, contrôle des accès, télévision en circuit fermé, alimentation électrique/alimentation sans interruption et systèmes de détection d'intrusions.

120. L'assistant administratif s'acquittera de tâches administratives de routine relatives, notamment, aux ressources humaines, telles que la tenue des états de congé et de présence et la tenue des dossiers de formation. Il s'occupera aussi de la facturation des services de télécommunication et de l'établissement des demandes.

Tableau 5
Ressources humaines : unités hébergées

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Volontaires des Nations Unies		
Service intégré de formation										
Effectif approuvé 2008/09	-	-	4	4	-	-	-	2	-	10
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	2	-	-	-	2	-	5
Variation nette	-	-	(3)	(2)	-	-	-	-	-	(5)
Bureau régional de la sécurité aérienne										
Effectif approuvé 2008/09	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	2	-	-	-	-	-	3
Variation nette	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Centre d'opérations aériennes stratégiques										
Effectif approuvé 2008/09	-	-	1	2	-	-	-	-	-	3
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	4	3	-	-	1	-	9
Variation nette	-	-	-	2	3	-	-	1	-	6

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel	Volontaires des Nations Unies		
Affectations temporaires approuvées ^a 2008/09	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-	2
Affectations temporaires proposées ^a 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	(1)	-	(2)
Total partiel											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	1	2	1	-	-	4	1	-	5
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	4	3	-	-	8	1	-	9
Variation nette	-	-	-	2	2	-	-	4	-	-	4
Groupe d'études techniques											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	3	-	-	-	4	4	-	8
Variation nette	-	-	1	3	-	-	-	4	4	-	8
Affectations temporaires approuvées ^a 2008/09	-	-	1	1	-	-	-	2	2	-	4
Affectations temporaires proposées ^a 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	(1)	(1)	-	-	-	(2)	(2)	-	4
Total partiel											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	1	1	-	-	-	2	2	-	4
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	3	-	-	-	4	4	-	8
Variation nette	-	-	-	2	-	-	-	2	2	-	4
Centre de gestion du système d'information géographique											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	1
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	5	1	-	-	7	4	-	11
Variation nette	-	-	-	5	1	-	-	6	4	-	10
Affectations temporaires approuvées ^a 2008/09	-	-	-	1	1	-	-	2	5	-	7
Affectations temporaires proposées ^a 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	(1)	(1)	-	-	(2)	(5)	-	(7)
Total partiel											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	1	1	1	-	-	3	5	-	8
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	5	1	-	-	7	4	-	11
Variation nette	-	-	-	4	-	-	-	4	(1)	-	3

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel	Volontaires	Unies	
Groupe de vérification des références											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6
Affectations temporaires approuvées^a 2008/09											
Affectations temporaires approuvées ^a 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations temporaires proposées ^a 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Total partiel											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-	7
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-	7
Force de police permanente											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2009/10 ^b	-	1	36	34	2	-	-	73	3	-	76
Variation nette	-	1	36	34	2	-	-	73	3	-	76
Groupe d'appui technique aux transports de surface											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	1	1	-	-	3	-	-	3
Variation nette	-	-	1	1	1	-	-	3	-	-	3
Nombre total de postes											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	6	8	-	-	-	14	2	-	16
Effectif proposé 2009/10	-	1	42	51	7	-	-	101	20	-	121
Variation nette	-	1	36	43	7	-	-	87	18	-	105
Nombre total de postes temporaires											
Affectations temporaires approuvées ^a 2008/09	-	-	1	2	2	-	-	5	8	-	13
Affectations temporaires proposées ^a 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Variation nette	-	-	(1)	(2)	(2)	-	-	(5)	(7)	-	(12)
Nombre d'Unités hébergées											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	7	10	2	-	-	19	10	-	29
Effectif proposé 2009/10	-	1	42	51	7	-	-	101	21	-	122
Variation nette	-	1	35	41	5	-	-	82	11	-	93

^a Poste financé au moyen des crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Y compris 27 postes transférés du Siège et 49 postes ajoutés à l'effectif de la Force de police permanente.

Service intégré de formation

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes

121. Il est proposé de retransférer cinq postes d'administrateur du Service intégré de formation de la Base logistique au Siège. Ces postes se répartissent comme suit : un fonctionnaire civil chargé de la formation (P-5), deux formateurs militaires en détachement (P-4 et P-3) et deux officiers de police chargés de la formation en détachement (P-4 et P-3). Le Service avait été transféré à la Base, en 2006/07, l'objectif étant de réaliser des économies grâce à une centralisation des programmes de formation et de l'appui, à savoir, notamment, les stages de formation des civils avant le déploiement et l'appui proposé aux États Membres. Les économies réalisées à ce jour s'étant limitées aux stages de formation des civils avant le déploiement, les ressources destinées à appuyer les États Membres seront retransférées à New York pour être réaffectées à leur clientèle initiale. Le Service continuera d'assurer la formation obligatoire des civils avant le déploiement grâce à trois fonctionnaires civils chargés de la formation, qui seront secondés sur le plan administratif par deux agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau régional de la sécurité aérienne

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

122. Il est proposé de renforcer la capacité de gestion du Bureau par la création d'un poste de spécialiste de la sécurité aérienne (P-4), dont le titulaire ferait office de chef du Bureau, compte tenu de l'élargissement des responsabilités de cette entité. Le Bureau régional de la sécurité aérienne a été établi en tant que projet pilote, en 2006, en vue d'assurer le contrôle de la sécurité aérienne pour le compte de la Base, de la MONUG et de la MINUK. Il effectue régulièrement des missions d'aide à la sécurité aérienne, des visites d'évaluation des transporteurs à l'occasion de la relève des contingents à la MONUG et la MINUK et des visites d'enquête auprès des transporteurs établis dans la région, entretient des contacts avec les autorités locales de l'aviation civile et diffuse des informations relatives à la sécurité aérienne. Les activités du Bureau sont actuellement gérées par deux spécialistes régionaux de la sécurité aérienne.

123. Comme suite à un réexamen des opérations, le Bureau a étendu le contrôle de la sécurité aérienne à l'UNFICYP (3 hélicoptères), à la FINUL (9 hélicoptères) et à la MANUI (1 avion et 2 hélicoptères attendus). Aucune de ces trois missions ne compte dans ses effectifs un spécialiste de la sécurité aérienne. Jusqu'en 2007, les missions d'aide à la sécurité aérienne auprès de l'UNFICYP et de la FINUL étaient effectuées par le Siège. À l'échelon des contingents déployés à l'UNFICYP et à la FINUL, les spécialistes militaires de la sécurité aérienne continueront de faire office de points de contact pour la sécurité aérienne et seront en contact avec le Bureau régional de la sécurité aérienne. D'autre part, les responsabilités du Bureau ont été élargies de façon à y inclure la participation à la formation initiale préalable au déploiement des civils, l'organisation de la formation initiale à l'intention des nouveaux spécialistes de la sécurité aérienne sur le terrain et la prestation d'une assistance et d'un appui aux missions nouvellement établies. Les spécialistes régionaux de la sécurité aérienne participent activement à l'élaboration de documents de base ayant trait à la sécurité aérienne, tels que des modalités et des listes de contrôle intégrées et harmonisées relatives à l'évaluation des transporteurs et à l'inspection initiale des aéronefs, qui feront partie de la nouvelle version du

Manuel du Département de l'appui aux missions sur la sécurité aérienne. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Siège relative à la gestion des risques opérationnels intégrée aux procédures aériennes, le Bureau régional de la sécurité aérienne fait office de centre d'information et de centre de coordination pour les missions concernées. L'accroissement du volume et de la portée des tâches a rendu nécessaire une augmentation des capacités nécessaires à la réalisation de ces tâches.

Centre des opérations aériennes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste et diminution de 2 postes de temporaire

124. Il est proposé de modifier comme suit le tableau d'effectifs du Centre des opérations aériennes : suppression de deux postes de temporaire (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national); et création de 6 postes (2 P-3, 3 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

125. Le Centre des opérations aériennes a été établi au cours de la période 2007/08, en tant qu'unité hébergée, en vue d'assurer la gestion de la flotte à l'échelle mondiale, pour répondre aux besoins du Département des opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien, et de réduire les coûts opérationnels de la flotte actuelle. La multiplication des opérations de maintien de la paix au cours des deux dernières années, qu'illustre la progression notable du déploiement des aéronefs et des troupes, l'expansion rapide de la MINUAD et l'établissement de la MINURCAT, a entraîné une augmentation de la demande des services du Centre. Au cours de la période 2008/09, le Centre a souvent fourni un appui aux missions du Département des affaires politiques, telles que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), et une assistance opérationnelle aux Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour l'est de la République démocratique du Congo et pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur. En outre, les activités du Centre se sont élargies pour inclure l'installation de la technologie qui doit lui permettre de se conformer aux meilleures pratiques du secteur. Cette technologie permettra au Centre de renforcer ses activités, particulièrement en ce qui concerne un certain nombre de projets en gestation, tels que le contrôle des flottes de réserve pour l'Afrique de l'Est et pour l'Afrique de l'Ouest, la mise en place de vols long-courrier en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, la fourniture d'un appui à la MINURCAT et à la MINUAD et les opérations d'évacuation des missions et de recherche et de sauvetage. Les responsabilités et les fonctions du Centre s'accroîtront encore en 2009/10, comme suite aux directives du Siège relatives à la mise en œuvre des projets. Le Centre s'attachera à élaborer davantage ses politiques relatives aux opérations aériennes, à fournir, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, les orientations et les normes de standardisation nécessaires à une intégration de la flotte à l'échelle mondiale, à élaborer les spécifications relatives aux analyses techniques et à la sélection d'appareils économiques, ainsi qu'à promouvoir et à appliquer des mesures susceptibles de réduire le volume de carburant consommé. D'autre part, le Centre s'emploiera tout particulièrement à assurer une utilisation efficace des moyens aériens, notamment en se servant des dernières technologies de communication par satellite pour suivre le mouvement des appareils des Nations Unies dans le monde entier et en adoptant de nouveaux horaires de vol et de nouveaux itinéraires. La période 2009/10 devrait voir le déploiement de 248 appareils (67 avions et 181 hélicoptères). Le changement

consistera à passer de l'utilisation de moyens aériens non intégrés, constitués pour chaque mission, à une perspective régionale et mondiale, qui permettra de réduire la flotte aérienne actuelle de 12 % au cours des trois prochaines années.

126. Il est proposé de renforcer le tableau d'effectifs du Centre par la création de deux postes de spécialiste des opérations aériennes (P-3) et de deux postes d'assistant aux opérations aériennes (Service mobile). Ce personnel supplémentaire devrait permettre de garantir la prestation des services requis. Le personnel du Centre se compose actuellement d'un chef du Centre des opérations aériennes (P-4), de deux spécialistes des opérations aériennes (P-3) et de deux postes temporaires financés au moyen des crédits destinés au personnel temporaire (autre que pour les réunions). À la suite de la restructuration et de l'expansion des opérations stratégiques et de l'utilisation des moyens aériens en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest, en Europe et en Amérique, les spécialistes des opérations aériennes sont appelés à seconder le chef dans tous les volets des opérations aériennes, de la planification des acquisitions et de l'utilisation de la flotte, y compris en matière de planification stratégique et de suivi des moyens aériens des missions du Département des opérations de maintien de la paix. Les deux assistants aux opérations aériennes aideront à assurer le contrôle stratégique des opérations aériennes et la sécurité aérienne. Ils travailleront par roulement, de manière à assurer, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, le contrôle des moyens aériens durant les opérations aériennes, conformément aux normes et aux pratiques établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'ONU. Les assistants établiront aussi les journaux de bord qui permettront de vérifier les rapports d'utilisation des aéronefs présentés par les transporteurs.

127. Il est également proposé de convertir en postes les deux postes temporaires d'assistant aux opérations aériennes (poste d'agent du Service mobile et poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national), de manière à assurer la stabilité à long terme des opérations du Centre.

Centre des normes et études techniques

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes, diminution de 2 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes, diminution de 2 postes de temporaire

128. Il est proposé de modifier comme suit l'effectif du Centre des normes et études techniques : suppression de quatre postes de temporaire (1 P-4, 1 P-3 et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et création de huit postes (1 P-4, 3 P-3 et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

129. Le Centre est chargé de mettre au point et de tenir à jour des plans, échelles et gabarits normalisés pour les travaux de génie effectués sur le terrain, notamment dans les états-majors militaires, les états-majors de police, les quartiers généraux, les bases logistiques et les camps d'unités de police constituées et camps militaires. Il regroupe en un même lieu les avant-projets normalisés, qui comprennent notamment des plans, énoncés des travaux, devis quantitatifs et devis descriptifs, ainsi que des outils et modèles de planification des plus utiles auxquels les ingénieurs déployés dans les opérations sur le terrain ont accès pour exécuter rapidement et efficacement les travaux de construction sur le terrain. Ses activités

consistent notamment à collecter et filtrer les données destinées à alimenter la base de données techniques (3,5 gigaoctets à ce jour), contacter les missions et leur fournir des services d'appui par l'intermédiaire de son espace de travail partagé (16 missions à ce jour), passer au crible les données de référence et directives internationales en vue de rationaliser les études techniques menées dans les opérations sur le terrain, et établir sans attendre deux cahiers des charges, prévoyant notamment six avant-projets. Le Centre est actuellement doté d'un chef (P-4), d'un ingénieur (P-3) et de deux assistants Génie (agents des services généraux recrutés sur le plan national), effectif entièrement financé au moyen des crédits affectés au personnel temporaire autre que pour les réunions. Au cours de l'exercice 2009/10, outre ses fonctions actuelles, le Centre continuera de développer et d'améliorer la base de données techniques en s'inspirant des enseignements tirés des opérations précédentes et établira une bibliothèque de normes techniques accessible à toutes les opérations sur le terrain. Il jouera également un rôle plus technique et plus pointu dans le développement et la gestion de technologies nouvelles et vertes, en particulier dans les domaines de la photovoltaïque et des sources d'alimentation électrique de la nouvelle génération, des systèmes de chauffage solaire et du recyclage, notamment en matière de nouveaux systèmes de purification de l'eau et de traitement des eaux usées. Le Centre est souvent contacté par des représentants d'opérations sur le terrain au sujet de problèmes techniques structurels précis et pour procéder à une évaluation exacte des structures existantes. Il prévoit d'étendre ses services pour fournir à l'ensemble des opérations sur le terrain une assistance au sujet des calculs de résistance et de stabilité. Il est notamment prévu de transformer le Centre en un centre d'excellence dont les capacités seraient renforcées et qui serait chargé d'établir des spécifications de produit pour faciliter l'utilisation des contrats-cadres et des technologies vertes (qui doivent être mises en place dans les opérations sur le terrain) et de fournir aux missions un appui technique adapté, en particulier pendant la phase de lancement.

130. En application du plan à long terme de la Base, il est proposé de renforcer la structure des effectifs du Centre en créant deux postes d'ingénieur, à savoir un spécialiste de l'eau et de l'assainissement et un électrotechnicien (P-3) et deux postes d'assistant : un assistant Génie et un assistant administratif (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

131. Les titulaires des postes d'ingénieur spécialiste de l'eau et de l'assainissement et d'ingénieur électrotechnicien fourniraient des conseils d'expert dans leurs domaines de compétence respectifs pour aider le Centre à mettre au point des avant-projets techniques et d'autres outils et produits connexes. Ils feraient également partie des équipes d'ingénieurs qui fourniraient une aide technique sur site aux missions sur le terrain et aux missions en phase de démarrage.

132. Les services d'un assistant Génie sont demandés pour fournir des conseils d'expert sur les projets de génie civil et les projets structurels ayant trait aux produits élaborés par le Centre à l'intention des opérations sur le terrain.

133. Le titulaire du poste d'assistant administratif exécuterait l'ensemble des tâches administratives du Centre et serait chargé de gérer et mettre à jour la bibliothèque de normes techniques.

134. Les fonctions confiées au Centre ayant un caractère essentiel et permanent, il est également proposé de convertir en postes les postes de temporaire occupés par le

chef du Centre (P-4), l'ingénieur (P-3) et les deux assistants Génie (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Centre de gestion du Système d'information géographique

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 6 postes, diminution de 2 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes, diminution de 5 postes de temporaire

135. Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au tableau d'effectifs du Centre de gestion du Système d'information géographique (SIG) : suppression de 7 postes de temporaire (1 P-3, 1 agent du Service mobile et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et création de 10 postes (3 P-3, 2 P-2, 1 agent du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

136. Le Centre de gestion du SIG de la Section de cartographie, unité hébergée établie au cours de l'exercice 2007/08, est devenu opérationnel en janvier 2008. Il fournit des produits (cartes opérationnelles topographiques, cartes satellites et données géolocalisées) à la FINUL et à la MINUAD, et des services (analyse en vue de l'évaluation des eaux et analyse de terrain, y compris risques d'inondation pour le choix des sites des camps) à la MINUAD. Il est également chargé de conserver de manière sûre les données SIG de l'ensemble des missions et de les reproduire avec l'aide de la Section de cartographie, au Siège, afin d'établir à l'intention des opérations sur le terrain une base de données géolocalisées mondiales quasiment en temps réel. En outre, il fournira aux missions nouvelles ou en développement les moyens de mettre en place le SIG; mettra au point un programme de formation SIG à l'intention du personnel des missions et contribuera à sa mise en œuvre; et donnera accès à des applications SIG en ligne, dont un système de bases de données géolocalisées mondiales, un système fondé sur la technologie Google Earth Enterprise et un système de nomenclature toponymique pour la recherche de noms géographiques dans un environnement SIG.

137. Compte tenu de la nécessité de recenser en permanence des sources d'eau (analyse SIG en vue de l'évaluation des eaux souterraines et télédétection) dans les zones de mission, le Centre établira une équipe d'analyse de terrain, qui sera chargée de mener des analyses géospatiales et des analyses SIG, en particulier des évaluations des eaux souterraines dans les zones arides, et de mettre au point et organiser des programmes de formation SIG à l'intention du personnel des missions. Les fonctions confiées à cette équipe sont nouvelles pour le Centre. De plus, la cellule chargée de l'analyse de terrain devra dispenser des modules de formation divers et variés et élaborer des études de cas internes. Il est donc proposé d'établir un poste de spécialiste du Système d'information géographique (P-3) et un poste d'assistant SIG (P-2), dont les titulaires, dotés de connaissances spécifiques dans les domaines de l'hydrogéologie, de l'analyse des eaux souterraines, l'analyse de terrain SIG et de la télédétection par satellite, se concentreraient sur la réalisation des objectifs généraux de la cellule.

138. Afin de centraliser les ressources nécessaires à la mise en place du SIG et au démarrage des missions et pour développer au mieux les ressources SIG du Centre accessibles en ligne, il convient de renforcer la cellule d'administration du SIG existante pour en faire une cellule d'administration du SIG et des activités de

démarrage. Elle sera chargée de fournir des systèmes de visualisation géographique, tels que le système fondé sur la technologie Google Earth Enterprise, les services de cartographie en ligne et le système de nomenclature toponymique de l'ONU, pour gérer et utiliser les applications SIG mondiales et faciliter le démarrage des missions. Il est donc proposé d'établir un poste de spécialiste SIG (P-3), dont le titulaire, doté de connaissances spécifiques sur les applications SIG fondées sur l'Intranet et l'internet, la technologie SIG mobile, les moteurs de bases de données géolocalisées spatiales et la technologie Web, serait essentiellement chargé de renforcer la cellule. Le titulaire du poste mettrait au point et harmoniserait une architecture système complexe facilitant l'échange de données entre le Siège et les missions, ce qui nécessite de solides connaissances dans les domaines de l'informatique et de la technologie SIG, ainsi que des compétences en matière d'encadrement.

139. L'équipe de production de données géolocalisées serait chargée de l'établissement de la base de données géolocalisées et de cartes. Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail en matière de cartographie et de l'étendue des services fournis à l'appui des missions de maintien de la paix, ainsi que de la nécessité de normaliser les flux de travaux et les processus métier, il est proposé de renforcer cette équipe en créant un poste supplémentaire d'assistant SIG (P-2), dont le titulaire aurait des compétences en télédétection par satellite et en technologie SIG ou en photogrammétrie.

140. En application du plan à long terme de la Base, il est également proposé de renforcer la structure des effectifs du Centre de gestion du SIG en convertissant en postes les postes de temporaire ci-après financés au moyen des crédits affectés au personnel temporaire autre que pour les réunions : un spécialiste SIG (P-3), un administrateur SIG (agent du Service mobile) et quatre assistants SIG (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

141. Il est par ailleurs proposé de supprimer le poste temporaire d'assistant SIG (agent des services généraux recruté sur le plan national), financé au moyen des crédits affectés au personnel temporaire autre que pour les réunions.

Groupe de vérification des références

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes, augmentation de 1 poste de temporaire

142. Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au tableau d'effectifs du Groupe de vérification des références : création de 6 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et d'1 poste de temporaire (agent des services généraux recruté sur le plan national).

143. Le Groupe a été créé lors de l'exercice 2007/08 en tant que projet pilote au sein de la Section du personnel et doté de six postes d'assistant au recrutement financés au moyen des crédits affectés au personnel temporaire autre que pour les réunions. Le Groupe ayant le statut d'unité hébergée, les six postes d'assistant au recrutement seraient transférés de la Section du personnel. Les langues de travail du Groupe sont l'anglais, le français, l'espagnol et l'arabe. Les effectifs du Groupe ont été détachés du Groupe Prospection et recrutement et du Groupe de l'organisation des carrières de la Division du personnel du Département de l'appui aux missions. Le Groupe de la vérification des références est chargé de vérifier les références

professionnelles et les titres et diplômes des candidats sélectionnés pour une mission jusqu'à la classe D-2 incluse. Ses activités consistent notamment à fournir des données et des renseignements aux fins de l'application des procédures opérationnelles permanentes de la mission et des documents de référence et autres outils de vérification des références présentées par les candidats grâce à la collecte et à la mise en commun de renseignements sur les établissements d'enseignement, les « usines à diplômes » et les institutions non accréditées du monde entier.

144. La réforme de la gestion des ressources humaines que l'Assemblée générale a récemment approuvée dans sa résolution 63/250 aura une incidence sur les activités du Groupe. Les fonctionnaires engagés pour une durée déterminée qui souhaiteraient être placés sur la liste des candidats présélectionnés et considérés comme des candidats internes devraient faire valider leurs titres et diplômes par le Groupe. De plus, le Groupe devrait également vérifier les références présentées par les fonctionnaires sélectionnés pour des opérations de maintien de la paix, étant donné qu'ils ne seraient plus contraints de se contenter de servir leurs missions, mais pourraient postuler, en qualité de candidat interne, à toutes les opérations hors Siège et au Siège. Depuis sa création, le Groupe a reçu 2 525 demandes de vérification de références et achevé de vérifier celles de 1 038 candidats, chiffres qui devraient augmenter en 2009/10. De plus, les fonctions et responsabilités du Groupe ne cessent de s'étendre, comme en témoigne l'accord passé récemment avec la Division des investigations du Bureau des services de contrôle interne qui porte sur la vérification des références indispensables pour mener à bien les investigations. Pour garantir la stabilité et la viabilité à long terme du Groupe, il est proposé de convertir en postes les six postes temporaires d'assistant au recrutement (agents des services généraux) financés au moyen des crédits affectés au personnel temporaire autre que pour les réunions, transférés de la Section du personnel.

145. Le Groupe est saisi de dossiers qui exigent la connaissance d'autres langues telles que le russe, le serbe et le bulgare et la traduction de textes rédigés en alphabet cyrillique. À titre d'exemple, l'absence de fonctionnaire parlant russe rend difficile la communication avec de nombreuses institutions dans lesquelles le russe est la seule langue officielle de l'ONU utilisée. Il est donc proposé de renforcer les ressources du Groupe en établissant un poste temporaire d'assistant au recrutement (agent des services généraux recruté sur le plan national) financé au moyen des crédits affectés au personnel temporaire autre que pour les réunions, dont le titulaire devrait être russophone.

Force de police permanente

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 73 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes

146. Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au tableau d'effectifs de la Force de police permanente : transfert de 27 postes du Siège de l'ONU (1 D-1, 2 P-5, 14 P-4, 8 P-3 et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et création de 49 postes (4 P-5, 16 P-4, 26 P-3, 2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

147. Dans son rapport sur la première année d'opération de la Force de police permanente (A/63/630), le groupe d'experts a fait observer que le Cabinet du Secrétaire général avait approuvé la recommandation du Secrétaire général adjoint

aux opérations de maintien de la paix tendant à ce que le lieu d'affectation de la Force de police permanente soit transféré à la Base. Dans ce contexte, il est proposé de transférer 25 postes d'agent de la Force de police permanente (1 D-1, 2 P-5, 14 P-4 and 8 P-3) et 2 postes d'assistant administratif (agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Siège de l'ONU à la Base. Ces postes étaient précédemment financés au moyen des crédits affectés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

148. La Force a pour objectif de permettre à la composante police d'une nouvelle opération de s'acquitter plus rapidement de son mandat, ce qui suppose non seulement de disposer de bureaux et de matériel, mais également d'entretenir des relations étroites au sein de la mission et avec le gouvernement hôte. Parmi les premiers effectifs de la Force de police permanente déployés à la MINURCAT, divers éléments ont été déployés au Tchad pour une durée de neuf mois au lieu des trois mois initialement prévus. La Force de police permanente est actuellement trop petite pour être en mesure de toujours s'acquitter efficacement de sa mission principale. Bien qu'elle compte quelques spécialistes dans certains domaines, sa capacité à assurer la mise en route rapide des missions est menacée, notamment par la nécessité d'apporter une aide dans le cadre de sa seconde fonction principale. Dans le cas d'une mission de faible taille, dont l'action porterait essentiellement sur le renforcement des capacités, les effectifs devraient être de 20 à 30 personnes. La Force ne dispose pas actuellement des effectifs nécessaires pour mettre en route la composante police d'une mission importante, tout en étant en mesure de répondre comme il se doit à une mission d'assistance dans le cadre de sa seconde fonction principale. Comme le groupe d'experts l'a souligné dans son rapport, dans sa configuration actuelle, la Force manque de certains spécialistes, cette lacune étant particulièrement manifeste dans le cas de la MINURCAT. Le groupe d'experts a proposé deux options pour y remédier. La proposition retenue dans le présent rapport correspond à la seconde option, qui permettrait à la Force d'assurer la mise en route de deux composantes de petite taille ou de taille moyenne ou bien d'une composante très importante, comme par exemple pour une mission comme la MINUSTAH ou la MINUAD, et de répondre à d'autres demandes d'assistance ou d'évaluation. Le groupe d'experts a recommandé de déployer également, simultanément ou préalablement, les catégories de personnel suivantes : des planificateurs du budget (pour établir le contact avec des donateurs tiers concernant les besoins en matière d'appui au renforcement des capacités); des gestionnaires des ressources humaines (pour l'accueil et la gestion des contingents de police des Nations Unies lors de la mise en route); des ingénieurs civils (pour une évaluation détaillée des besoins d'infrastructure); des spécialistes des contrats (pour lancer et gérer les appels d'offre locaux concernant les activités de construction); des spécialistes de la prise en compte de la situation des femmes (pour sensibiliser les personnels à cette question et faire en sorte que la police locale en tienne compte systématiquement dans ses activités); et de directeurs administratifs (indispensables pour renforcer les capacités des organismes nationaux d'application des lois en matière de personnel, finances, budget, marchés et gestion d'actifs, qui sont autant d'éléments essentiels à la constitution de n'importe quelle organisation).

149. Conformément à la seconde option présentée par le groupe d'experts, il est proposé de renforcer les effectifs de la Force en créant 46 postes supplémentaires d'agent de la Force de police permanente (4 P-5, 16 P-4 et 26 P-3) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il

est également proposé de créer deux postes d'agent du Service mobile afin de faciliter le recrutement de membres du personnel d'appui dotés des compétences et de l'expérience requises en matière d'administration de la police, notamment dans les domaines de la budgétisation et de la planification. Le renforcement des effectifs donnerait à la Force les moyens de déployer et de mener à bien simultanément plusieurs opérations, tout en conservant à la Base une équipe de déploiement rapide de réserve.

Groupe de l'appui technique aux transports de surface

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes

150. Il est proposé de créer un Groupe de l'appui technique aux transports de surface au sein de la Section du transport de surface en créant un poste d'officier du transport (P-4), dont le titulaire assumerait les fonctions de chef du Groupe, un poste d'officier du transport (P-3) et un poste d'officier chargé de l'appui technique (agent du Service mobile). Le Groupe aiderait la Section du transport de surface à instaurer une culture d'excellence dans les composantes transport de surface des opérations sur le terrain et à renforcer l'efficacité structurelle. Les fonctions du Groupe consisteraient notamment à créer et appliquer les moyens de contrôler, normaliser et systématiser les méthodes actuellement utilisées pour gérer les problèmes relatifs aux garanties fabricant et les rappels usine ayant une quelconque incidence financière ou juridique. De plus, le Groupe serait doté des ressources nécessaires pour assurer un appui technique et formuler des recommandations tendant, le cas échéant, à prendre des mesures correctives pour régler les problèmes techniques en temps réel et pour mettre en place un système harmonisé et cohérent d'application et de suivi du système de codification des stocks de biens durables et non durables de la Section du transport de surface, ce qui fournirait une analyse complète des tendances en matière de gestion des biens et d'appui logistique à l'échelle de la Section. Le titulaire du poste de chef du Groupe de l'appui technique superviserait et dirigerait les activités relatives aux garanties internationales, aux rappels de produits, aux réclamations et à l'appui technique offert par les fournisseurs. Le titulaire du poste d'officier du transport serait chargé des activités de codification, de coordination des meilleures pratiques et de normalisation des méthodes relatives à la logistique en matière de transport. Le titulaire du poste d'officier chargé de l'appui technique fournirait une assistance technique aux missions sur le terrain et serait responsable de la coordination et du règlement des problèmes ayant trait aux garanties.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2007/08) (1)	Montants répartis (2008/09) (2)	Dépenses prévues (2009/10) (2)	Écarts	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	7 405,8	7 235,9	17 755,9	10 520,0	145,4
Personnel recruté sur le plan national	11 300,2	13 068,6	17 479,7	4 411,1	33,8
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 024,5	2 409,3	867,6	(1 541,7)	(64,0)
Total partiel	19 730,5	22 713,8	36 103,2	13 389,4	58,9
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	475,0	461,1	688,4	227,3	49,3
Voyages	631,6	923,8	1 119,0	195,2	21,1
Installations et infrastructures	3 999,1	6 300,6	12 738,1	6 437,5	102,2
Transports terrestres	888,1	752,0	940,7	188,7	25,1
Transports aériens	–	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	4 653,8	5 100,1	6 859,6	1 759,5	34,5
Informatique	5 254,7	5 616,9	8 046,8	2 429,9	43,3
Services médicaux	391,8	351,8	412,8	61,0	17,3
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	4 176,9	3 548,9	1 375,7	(2 173,2)	(61,2)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	20 471,0	23 055,2	32 181,1	9 125,9	39,6
Total brut	40 201,5	45 769,0	68 284,3	22 515,3	49,2
Recettes provenant des contributions du personnel	3 002,9	3 473,4	5 093,9	1 620,5	46,7
Total net	37 198,6	42 295,6	63 190,4	20 894,8	49,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	40 201,5	45 769,0	68 284,3	22 515,3	49,2

B. Contributions non budgétisées

151. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^a	18 828,7
Total	18 828,7

^a Valeur des bâtiments à usage de bureaux, des ateliers, des entrepôts et des terrains non bâtis mis à la disposition de la Base par le Gouvernement italien (2 359 700 dollars) et première phase d'une contribution du Gouvernement espagnol, devant être versée sur deux ans au titre des terrains, des bâtiments et du mobilier de bureau pour créer un centre de communications secondaire actif (site B) à Valence (Espagne) (25 millions d'euros environ).

C. Gains d'efficience

152. Les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 tiennent compte de la mise en œuvre des initiatives suivantes, qui visent à obtenir des gains d'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Technologies de l'information et des communications	50 700	Regroupement et virtualisation des serveurs pour réduire l'espace occupé par le centre informatique ainsi que les achats de serveurs et d'étagères et, partant, les dépenses de fonctionnement
Transports terrestres	163 000	Achat de huit véhicules en moins du fait que le parc de véhicules de la Base sera géré de manière à obtenir un taux de disponibilité de 95 %.
Transports terrestres	6 108	Diminution de 5 % des stocks de pièces détachées destinées au parc automobile de la Base.
Total	219 808	

D. Taux de vacance de postes

153. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux constatés 2007/08</i>	<i>Taux budgétisés 2008/09</i>	<i>Taux projetés 2009/10</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	14,0	15,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national			
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,0	5,0	10,0
Postes de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	40,0	15,0	–
Personnel recruté sur le plan national	57,0	5,0	5,0

^a Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

154. Les taux de vacance de postes appliqués ont été déterminés d'après la situation constatée. Le taux appliqué au personnel recruté sur le plan national a été augmenté essentiellement en raison des difficultés rencontrées par la Base pour recruter du personnel.

E. Formation

155. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues</i>
Consultants	
Spécialistes de la formation	541,7
Voyages	
Voyages aux fins de la formation	300,3
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	291,1
Total	1 133,1

156. Le nombre de participants aux activités de formation prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, par rapport aux exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>	<i>Nombre proposé 2009/10</i>	<i>Nombre effectif 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>	<i>Nombre proposé 2009/10</i>	<i>Nombre effectif 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>	<i>Nombre proposé 2009/10</i>
Formation interne	219	776	1 055	500	457	767	0	48	0
Formation externe ^a	24	24	42	55	73	75	0	172	0
Total	243	800	1 097	555	530	842	0	220	0

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies et en d'autres lieux situés hors de la zone de la mission.

157. La Base continuera d'assurer des formations dans le cadre d'une structure centralisée. Il s'agira de développer les compétences générales, notamment s'agissant de diriger, de gérer et d'organiser, ainsi que les connaissances techniques du personnel recruté sur le plan international et du personnel recruté sur le plan national. L'augmentation du nombre de participants prévu pour l'exercice 2009/10 tient à l'augmentation du nombre de recrues, ainsi qu'à l'élargissement des activités d'appui de la Base, notamment les unités hébergées, qui exigera que du personnel soit formé à de nouvelles fonctions. Le nombre de militaires et de policiers sera de zéro car il a été décidé que le Service intégré de formation limiterait ses activités à la formation des civils avant déploiement.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

- **Gestion :** Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	10 520,0	145,4 %

158. L'augmentation des dépenses prévues correspond aux traitements de 99 membres du personnel recruté sur le plan international, qui s'ajouteraient au personnel existant (1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 36 P-4, 43 P-3, 3 P-2 et 9 agents du Service mobile) plus les dépenses connexes. Elle résulte du transfert de la Force de police permanente de New York à Brindisi (25 postes), du renforcement de la Force de police permanente (48 postes) et de la conversion en postes de 6 postes de temporaire. Un taux de vacance de postes de 15 % a été appliqué.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	4 411,1	33,8 %

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

159. L'augmentation des dépenses prévues est due à une hausse du traitement mensuel des agents des services généraux (4 707 euros, contre 4 573 euros en 2008/09) et aux traitements de 73 agents des services généraux supplémentaires, plus les dépenses connexes. Parmi ces postes, 34 correspondent à des fonctions à caractère essentiel actuellement assurées par des vacataires employés sur des contrats de longue durée arrivant à expiration en 2009. Par ailleurs, 14 postes de temporaire seraient convertis en postes. L'augmentation enregistrée à cette rubrique serait partiellement compensée par le fait que le taux de vacance de postes a été porté à 10 % (5 % dans le budget de l'exercice 2008/09).

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 541,7)	(64,0 %)

- **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

160. La baisse des dépenses prévues à cette rubrique est due à une diminution du nombre de postes de temporaire. Ces postes ne seraient plus que 12, contre 29 en 2008/09, du fait que 6 postes de personnel temporaire recruté sur le plan international (1 P-4, 3 P-3 et 2 agents du Service mobile) et 14 postes de personnel temporaire recruté sur le plan national seraient convertis en postes, conformément à la constatation selon laquelle les fonctions correspondantes ont un caractère essentiel et sont appelées à durer. La diminution est également due à la suppression

d'un poste de temporaire (agent des services généraux). Elle est en partie annulée par la création demandée de quatre postes de temporaire supplémentaire dans la catégorie des agents des services généraux.

	<i>Écart</i>	
Consultants	227,3	49,3 %

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

161. Les ressources demandées correspondent à une augmentation de la demande de consultants, aux fins de formation et à d'autres fins. Des consultants seraient notamment engagés dans les professions suivantes : ingénieurs chargés de superviser les activités relatives à la sécurité et de certifier les travaux effectués par des vacataires; informaticiens chargés entre autres d'examiner les procédures de gestion des services informatiques et de recommander des changements; et informaticiens chargés d'effectuer une analyse des écarts et de vérifier que le réseau et l'actuel centre informatique répondent aux besoins.

162. L'augmentation des ressources demandées au titre des formateurs résulte de l'augmentation prévue des cours qui seraient proposés en interne au personnel de la Base, aux unités hébergées et aux missions sur le terrain.

	<i>Écart</i>	
Voyages	195,2	21,1 %

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

163. L'augmentation des ressources demandées est liée en grande partie aux voyages autres que pour la formation et résulte principalement de l'augmentation des dépenses prévues à cette rubrique pour les unités hébergées (319 000 dollars) pour l'installation du site B à Valence (60 000 dollars). Elle est compensée par une baisse des dépenses prévues pour les voyages au titre de la formation, la Base ayant décidé de mieux tirer partie de son centre de formation, notamment en centralisant les activités de formation.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	6 437,5	102,2 %

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

164. L'augmentation des ressources demandées est liée principalement aux services construction suivants : locaux devant abriter le Service de l'informatique et des communications, le centre informatique et le centre de communications (première phase); mise à niveau du réseau électrique; et autres travaux de construction, y compris la nouvelle entrée des véhicules du secteur logistique et l'installation d'ascenseurs et de monte-charges dans les bâtiments 94 et 254.

165. Des ressources supplémentaires sont demandées pour l'entretien des nouveaux bâtiments et des nouveaux terrains non bâtis fournis par le Gouvernement italien (annexe II du mémorandum d'accord) et les services collectifs de distribution nécessaires, ainsi que pour l'installation du site B à Valence (Espagne).

166. Ces augmentations sont en partie compensées par une baisse des ressources nécessaires au titre de l'aménagement et de la rénovation des locaux.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	188,7	25,1 %

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

167. L'augmentation des dépenses prévues tient essentiellement à l'achat d'un minibus, à l'appui des activités de la Force de police permanente, et de 12 berlines légères. Celles-ci remplaceraient des véhicules qui ont plus de 8 ans et ont par conséquent dépassé la limite recommandée dans les directives. Des ressources sont également demandées pour couvrir les frais de location de véhicules et d'achat de carburant liés à l'installation du site B à Valence (23 000 dollars). L'augmentation est en partie compensée par une baisse des dépenses prévues pour le matériel d'atelier de réparation automobile, les stocks étant suffisants.

	<i>Écart</i>	
Communications	1 759,5	34,5 %

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

168. Des dépenses supplémentaires sont prévues pour l'achat et l'installation d'un studio de visioconférence à l'usage du centre de formation et pour le remplacement du matériel de communication en fin de cycle risquant d'occasionner des frais de réparation trop élevés. Des dépenses supplémentaires sont aussi à prévoir du fait que du matériel devra être installé pour le personnel supplémentaire proposé, et du fait d'une hausse des montants dus par personne et par mois aux sociétés assurant les communications internationales (8 400 dollars contre 6 510 dollars en 2008/09) et de la création du site B à Valence (376 900 dollars).

	<i>Écart</i>	
Informatique	2 429,9	43,3 %

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

169. Les ressources supplémentaires demandées sont liées au matériel informatique à prévoir pour le personnel supplémentaire proposé, à un renforcement des services informatiques centralisés qui assureront l'appui technique pour les ordinateurs personnels, les ordinateurs portables et le courrier électronique, et à la création d'un site B à Valence (742 900 dollars pour ce dernier poste de dépense).

	<i>Écart</i>	
Services médicaux	61,0	17,3 %

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

170. Les ressources supplémentaires demandées sont liées au stockage des équipements de protection individuelle utilisables en cas d'épidémie de grippe, actuellement entreposés en Allemagne, et des comprimés de tamiflu, actuellement

entreposés dans les locaux du Fonds des nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Danemark. Le montant prévu tient compte des frais de gestion des stocks et de maintenance préventive.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériels divers	(2 173,2)	(61,2 %)

- **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

171. Les dépenses ont été revues à la baisse du fait que les contrats à long terme signés avec des vacataires arrivent à terme en 2009 et qu'il est proposé de créer à la place 34 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. La raison pour laquelle ces contrats arrivent à leur terme est que la législation italienne interdit l'emploi de vacataires pour une période prolongée pour remplir des fonctions à caractère permanent.

172. La baisse des ressources demandées est en partie annulée par une augmentation des dépenses de formation du fait qu'il faudra accroître les activités de formation technique. Elle est aussi en partie annulée par le fait qu'il faudra remplacer divers matériels d'emballage (chariots élévateurs, machines à emballer sous film) ainsi que des conteneurs maritimes arrivés en fin de cycle et dont l'entretien serait trop coûteux. Les ressources demandées tiennent compte des ressources supplémentaires à prévoir du fait de la création d'un site B à Valence (101 500 dollars).

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

173. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi sont les suivantes :

a) **Approbation d'un budget d'un montant de 68 284 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010;**

b) **Répartition du montant indiqué à l'alinéa a) entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base de soutien logistique pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.**

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/62/781/Add.12)

Demande/recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif a rappelé que l'un des indicateurs de succès fixés pour la Base en 2006/07 était la réduction du délai d'expédition au titre des stocks stratégiques pour déploiement rapide, depuis l'établissement des ordres de livraison jusqu'à l'expédition, pour le ramener à 17 jours. Il a noté qu'au cours de l'exercice considéré, le délai moyen effectif avait été de 31 jours, et que 46 % seulement des expéditions avaient été faites dans le délai fixé. Il a été informé que la Base ne maîtrisait pas certains facteurs, comme l'affrètement de navires ou d'aéronefs et, dans certains cas, la nécessité d'obtenir une autorisation d'atterrissage. Il avait donc été difficile de respecter le délai de 17 jours dans tous les cas. Le Comité consultatif a instamment prié la Base de soutien logistique de prendre les mesures nécessaires, notamment de planifier et coordonner chaque étape du processus avec les parties concernées, tout en continuant de s'employer à atteindre l'objectif fixé (par. 7).

Le Comité consultatif a noté que pendant l'exercice 2008/09 le Service de l'informatique et des communications devait s'attacher, entre autres initiatives, à se conformer pleinement aux normes approuvées dans le domaine des technologies de l'information et des communications et au code de pratique de l'Organisation internationale de normalisation applicable à la gestion de la sécurité de l'information. Le Comité a recommandé que les initiatives prises dans le domaine des technologies de l'information et des communications soient coordonnées avec le Directeur général de l'informatique (par. 15).

La Base de soutien logistique continue de planifier et de coordonner les activités avec toutes les parties concernées pour veiller à ce que les expéditions soient faites dans les plus brefs délais.

Cette recommandation a été suivie.

Dans son précédent rapport, le Comité consultatif avait constaté que le Secrétaire général avait recensé un certain nombre d'activités indépendantes à la Base (voir A/61/852/Add.14, par. 17). Suite à la recommandation du Comité, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de lui présenter, dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10, un rapport sur l'avenir de la Base de soutien logistique des Nations Unies et le rôle que celle-ci serait amenée à jouer à plus long terme, ainsi que sur les raisons pour lesquelles certains services devraient y être installés, compte tenu de l'appui apporté par le pays hôte (résolution 61/277 de l'Assemblée générale, par. 14). D'après le Secrétaire général, le projet de budget pour 2009/10 tiendrait également compte de l'état d'avancement du progiciel intégré de gestion à l'échelle du système des Nations Unies, des modalités de reprise après sinistre et de continuité des opérations, et de la mise en place d'un centre de communications mondial de l'ONU.

En ce qui concerne les décisions relatives à l'établissement des fonctions logistiques, le Secrétaire général a indiqué que, comme l'avait recommandé le Comité consultatif, elles devaient reposer sur une analyse mettant en balance, d'une part, les coûts associés aux différentes activités et les frais généraux et, d'autre part, les avantages qui pouvaient être attendus, tels qu'économies, gains de productivité et améliorations qualitatives (voir A/61/852/Add.14, par. 17). Le Comité a souligné qu'il importait que le rapport sur l'avenir à plus long terme de la Base permette de clarifier le concept et les fonctions de la Base. Il a en outre insisté sur le fait qu'il faudrait tenir compte des fluctuations des monnaies et des ajustements au coût de la vie dans l'exposé des raisons pour lesquelles certains services devraient y être installés (par. 17 et 18).

Le Comité consultatif a été informé que le Département de la sûreté et de la sécurité avait indiqué, à l'issue de son évaluation, qu'il était essentiel d'assurer convenablement la sécurité des stocks de la Base, dont la valeur était estimée à 150 millions de dollars. L'installation de caméras de surveillance en circuit fermé et de détecteurs de mouvement est l'une des mesures de prévention du vol et du sabotage les plus efficaces. Toutefois, si ces dispositifs ne s'accompagnent pas de la surveillance requise pour évaluer les incidents et prendre les mesures voulues, ils restent sans effet. À ce jour, la Base est dotée de 22 entrepôts, 12 ateliers et bâtiments techniques, 18 bâtiments de bureaux, 1 centre de formation et 12 terrains non bâtis. Le Comité a noté que le gouvernement du pays hôte assurait la sécurité du périmètre de la Base et des services d'intervention rapide en cas d'incident lié à la sécurité sur la Base. Le Comité a souligné que, compte tenu des constatations de l'évaluation menée par le

Cette recommandation a été suivie. Il est rendu compte à l'annexe II du présent rapport de l'avenir de la Base de soutien logistique et du rôle qu'elle sera amenée à jouer à plus long terme.

Comme suite à l'évaluation de la Base effectuée en 2007 par le Département de la sûreté et de la sécurité, des caméras de surveillance en circuit fermé supplémentaires ont été installées à des emplacements stratégiques dans les zones à utilisation exclusive de la Base, et le recrutement d'agents supplémentaires des services de sécurité – qui avait été approuvé dans le budget de l'exercice 2008/09 – a permis de satisfaire à nombre des prescriptions formulées à l'issue de cette évaluation. De plus, à la suite de réunions au cours desquelles l'Armée de l'air italienne et la Base ont examiné les résultats de l'évaluation des conditions de sécurité, la clôture d'enceinte de la Base a été réparée et des détecteurs de

Département de la sûreté et de la sécurité, le Secrétariat devrait examiner avec le gouvernement du pays hôte le moyen le plus efficace d'assurer la sûreté et la sécurité des locaux, des installations et des biens de la Base (par. 25).

Le Comité consultatif a noté qu'il était proposé de convertir neuf postes d'agent contractuel en huit postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un poste de temporaire. Selon la législation italienne, les contrats temporaires ne peuvent excéder trois ans, et il n'est plus possible de faire appel à des sociétés d'intérim pour recruter des agents en vertu de contrats de louage de service à durée indéterminée, ce qui permettait d'employer des vacataires plus longtemps. Un employé dont le contrat a pris fin ne peut être recruté en vertu d'un nouveau contrat s'il doit être chargé des mêmes fonctions. En conséquence, après juillet 2009, la Base va devoir mettre fin à tous les contrats temporaires des agents chargés du soutien logistique qui sont en poste depuis trois ans et ne pourra pas remplacer ceux-ci par du personnel temporaire pour exercer les mêmes fonctions. Le Comité n'émet pas d'objection aux conversions proposées. Il lui a été précisé qu'en Europe, aucune autre entité des Nations Unies n'avait encore rencontré ce type de problème concernant l'emploi de personnel temporaire. Lorsque les autres missions et bureaux des Nations Unies en Europe ont besoin de personnel pour fournir des prestations de nature continue (services d'entretien, de gardiennage ou d'entretien de véhicules, par exemple), ils passent des contrats avec des sociétés de services et non avec des agences de placement. De l'avis du Comité consultatif, la Base de soutien logistique devrait explorer de telles possibilités. L'Assemblée générale voudra peut-être demander à la Commission de la fonction publique internationale de se pencher sur la question en vue de déterminer l'incidence qu'elle pourrait éventuellement avoir sur les organismes des Nations Unies (voir aussi A/62/781, par. 37) (par. 27).

mouvement ont été installés à des emplacements stratégiques. Ces mesures, associées à l'achèvement du tracé de la route marquant le périmètre de sécurité – travaux qu'a financés le Gouvernement italien – ont considérablement renforcé la sécurité de la Base.

La Base, soucieuse de régler le problème des vacataires et du personnel temporaire, qui se pose depuis longtemps, a examiné les fonctions actuellement exercées par les 40 agents des services de soutien logistique ayant un contrat temporaire, à la suite de quoi elle a proposé, dans le projet de budget pour 2009/10, de créer 34 postes. Ainsi, plus personne ne serait recruté pour de longues périodes en vertu d'un contrat temporaire.

Le Comité consultatif a appelé l'attention sur les observations et recommandations concernant la formation dans les opérations de maintien de la paix qu'il avait formulées dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il comptait bien en outre que le rapport attendu sur la stratégie de formation comporterait une analyse du choix des meilleurs lieux et des meilleures conditions dans lesquels situer les activités de formation, y compris la question de celles qu'il serait le plus rentable de tenir à l'échelon régional. Il s'attendait également à trouver dans ce rapport des renseignements sur la manière dont les États Membres étaient tenus au courant des possibilités offertes à la Base (par. 32).

En ce qui concerne l'organigramme de la Base, le Comité consultatif a rappelé qu'il avait déjà fait observer que les unités hébergées, qui sont administrées par la Base, seraient placées sous le commandement opérationnel du Siège, à New York. Il a noté que son observation sur la question n'avait pas reçu d'écho dans le document budgétaire (A/62/769). Il a recommandé que le Secrétaire général apporte dans son prochain document budgétaire des éclaircissements sur le rattachement hiérarchique de ces unités (par. 33).

Le Comité consultatif a rappelé que le Groupe Prospection et recrutement figurait dans le projet de budget pour l'exercice 2007/08 en tant que projet pilote financé au moyen des crédits ouverts à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Secrétaire général avait alors indiqué que si l'idée s'avérait bonne, des ressources seraient peut-être prévues dans les projets de budget ultérieurs pour financer un Groupe Prospection et recrutement, selon qu'il conviendrait (A/61/752, par. 17). Le Comité a noté qu'il n'était pas proposé, dans le projet de budget pour 2008/09, de modifier le mode de financement du Groupe. Il a constaté que l'évaluation du projet pilote de groupe délocalisé chargé de la prospection et du recrutement n'avait pas encore été faite. Il a demandé que les résultats de cette évaluation soient exposés dans le rapport sur

Le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale un rapport sur la formation au maintien de la paix (A/63/680), que celle-ci examinera à la reprise de sa soixante-troisième session. Ce rapport comportait une analyse des rôles et des responsabilités dans la formation, un point des progrès accomplis et des faits nouveaux dans le domaine ainsi que des renseignements sur les lieux et les modalités de formation.

Les États Membres ne sont pas tenus au courant des activités de formation organisées à la Base, puisque ce n'est pas là que la formation qui leur est destinée est assurée. Le Service intégré de formation intervient désormais au niveau stratégique et s'emploie à mieux conseiller et orienter les États Membres et les partenaires de la formation au maintien de la paix ainsi qu'à les aider à organiser des stages, au lieu d'en organiser lui-même. Ce Service mettra exclusivement sur pied des cours s'adressant à la plupart, voire à l'ensemble des composantes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Cette recommandation a été suivie. Les unités hébergées sont désormais placées sous le commandement opérationnel des sections dont elles relèvent au Siège, au Département de l'appui aux missions. Elles restent toutefois administrées par la Base.

Cette recommandation a été suivie (voir l'annexe II du présent rapport).

l'avenir de la Base et le rôle qu'elle serait amenée à jouer à plus long terme, attendu prochainement (par. 34).

Le Comité consultatif s'est félicité que le Centre de gestion du système d'information géographique soit opérationnel depuis le 31 décembre 2007 et qu'il offre des services cartographiques et d'appui aux opérations de maintien de la paix, par exemple à la MINUAD et à la FINUL. Il a néanmoins fait observer que le Secrétaire général n'avait pas répondu concrètement à sa demande d'analyse du Centre de gestion et du Groupe d'études techniques (voir A/61/852/Add.14, par. 31 et 33). Il a prié le Secrétaire général de présenter cette analyse dans le projet de budget de la Base pour 2009/10 (par. 35).

La valeur prévue pour 2008/09 des contributions volontaires en nature non budgétisées du Gouvernement italien s'élèverait à 2 670 700 dollars. Ce montant comprenait la valeur de l'usage exclusif des immeubles de bureaux, des ateliers, des entrepôts et des terrains non bâtis (2 031 700 dollars), trois nouveaux bâtiments visés à l'additif II du mémorandum d'accord conclu avec le Gouvernement italien (600 000 dollars) et les installations de San Pancrazio (39 000 dollars). Il a également été indiqué au Comité consultatif que la Base ne payait que les dépenses marginales d'entretien des pistes, calculées en fonction du tonnage du trafic aérien imputable aux missions. Elle ne paie pas les frais liés aux opérations aériennes tels que droits d'atterrissage ou de navigation aérienne, frais de manutention au sol ou de stationnement ou dépenses de sécurité ou de lutte contre les incendies. Le Comité a pris note de ce dont on devait reconnaître au Gouvernement italien et a dit espérer que, conformément à la résolution 62/231 de l'Assemblée générale, la signature de l'additif susmentionné du mémorandum d'accord ne se ferait pas attendre (par. 36).

Cette recommandation a été suivie (voir l'annexe III du présent rapport).

La Base confirme que le deuxième additif au mémorandum d'accord a été signé par le Gouvernement italien et l'ONU en août 2008.

(A/62/781)

Le Comité consultatif a rappelé les problèmes de pièces de rechange auxquels s'étaient heurtées plusieurs missions, qu'il s'agisse de stocks excessifs ou de problèmes opérationnels dus à des retards de livraison. Il a noté que des mesures avaient été prises pour améliorer la gestion des pièces de rechange pour véhicules (A/62/727, par. 55 et 56). S'étant renseigné, il a été informé que le Secrétariat réfléchissait à d'autres mesures, y compris des arrangements avec les fabricants selon lesquels ces derniers tiendraient les stocks et enverraient les pièces directement aux missions, afin de maintenir les délais au minimum. Le Comité a pris note

La Base de soutien logistique joue un rôle essentiel dans la gestion globale du parc automobile, et elle continue de stocker, dans la réserve de matériel de l'ONU, des pièces de rechange à forte rotation pour les stocks stratégiques pour déploiement rapide ainsi que des pièces de rechange provenant de missions dont les avoirs ont été liquidés. Depuis que l'on a établi les contrats-cadres à l'issue de l'uniformisation des parcs de véhicules relevant du Département de l'appui aux missions, la procédure d'achat des pièces de rechange est nettement plus simple. Une formation approfondie consacrée à la gestion des pièces de rechange a été

*Demande/recommandation**Mesures prises*

de ces initiatives et suggéré au Secrétariat de se demander si la Base de soutien logistique pourrait apporter quelque chose à l'amélioration de la gestion des pièces de rechange pour véhicules (par. 55).

organisée en partenariat avec les fournisseurs avec lesquels des contrats-cadres ont été conclus, afin que le personnel concerné dans les missions soit parfaitement au fait du mode de passation des commandes de ces pièces. Avec l'amélioration de la logistique à l'échelle mondiale, il est devenu possible d'expédier directement les pièces de rechange dans les missions à partir des entrepôts mondiaux des fournisseurs. Cela permettrait non seulement de disposer des pièces au moment voulu, mais aussi de réduire les stocks dans les missions et dans les entrepôts de la Base, avec pour effet d'accroître l'efficacité. Cette démarche réduirait en outre le risque de doublons au niveau des opérations de manutention et des frais d'expédition, et allégerait la charge de travail sur le plan administratif. Compte tenu de ce qui précède, on a écarté l'idée d'adopter une stratégie centralisée privilégiant un système de distribution à partir d'un entrepôt central situé à la Base, car cela augmenterait les dépenses renouvelables que la Base devrait engager au titre des inventaires, des entrepôts et du personnel. Par ailleurs, la Base s'exposerait au risque de voir ses stocks se déprécier, ainsi qu'au surstockage. Les chaînes d'approvisionnement actuellement en place pour faire parvenir aux missions les pièces de rechange dont elles ont besoin sont contrôlées de près depuis le Siège, et les problèmes qui se posent parfois sont réglés rapidement en concertation avec la mission concernée, la Division des achats et les fournisseurs.

B. Comité des commissaires aux comptes

[A/62/5 (Vol. II, chap. II)]

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Biens non durables

Le Comité a constaté que la valeur des biens non durables n'était pas indiquée dans les états financiers, alors que la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et les missions détenaient de très nombreux biens de ce type. Par exemple, à la fin de l'exercice considéré, la valeur des pneus et des batteries en stock atteignait 33 millions de dollars (par. 100).

Les états financiers des missions sont établis conformément aux règles en vigueur à l'ONU, qui n'exigent pas que la valeur des biens non durables soit indiquée.

Le Comité a recommandé que l'Administration envisage de déclarer dans les états financiers la valeur des biens non durables inutilisés à la fin de l'exercice budgétaire afin d'améliorer la transparence, la responsabilisation et la communication de l'information financière et de se préparer à la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (par. 102).

Stocks stratégiques pour déploiement rapide

Rotation

Le Comité a noté qu'aucun mécanisme n'avait été mis en place pour déterminer à quel moment les articles deviennent inutilisables. Du fait de cette carence, 5 348 articles provenant des sections du génie et des transports étaient en voie d'obsolescence lors de la vérification. Il était donc nécessaire d'assurer une rotation dans l'utilisation des articles pour réduire autant que possible les risques de gaspillage. La Base de soutien logistique des Nations Unies a indiqué qu'elle continuait d'appliquer le principe « premier entré, premier sorti » pour la fourniture des articles et à surveiller le vieillissement des stocks. Le Comité a recommandé à l'Administration d'améliorer le système Galileo de gestion des stocks en établissant un mécanisme qui permettrait de déterminer à quel moment les articles des stocks stratégiques pour déploiement rapide sont en passe de devenir obsolètes (par. 143 et 144).

La Base de soutien logistique et le Département de l'appui aux missions ont mis en place des modalités efficaces de gestion des opérations liées aux stocks stratégiques pour déploiement rapide, y compris l'établissement de plans de roulement pour les articles dont la durée de conservation en stock est limitée ou qui sont sur le point de devenir obsolètes. Les plans de rotation des stocks sont élaborés lors de la planification des achats des missions, et tiennent également compte des examens annuels de la composition des stocks. Le système de gestion des stocks Galileo contient des données sur les articles et biens non durables faisant partie des stocks stratégiques (description générique et par article, code barre, quantité, valeur, date de début d'utilisation et durée de vie utile); tout dispositif visant à déterminer le moment auquel les articles deviennent inutilisables n'aurait donc qu'une valeur accessoire dans le processus actuellement en place. Vu qu'il contrôle effectivement le vieillissement des stocks stratégiques pour déploiement rapide, le Département de l'appui aux missions ne considère pas qu'un tel dispositif soit nécessaire pour signaler automatiquement l'obsolescence du matériel en stock. Il a donc demandé le classement de la recommandation.

Gestion des achats et des marchés

Rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs

Lors de l'audit faisant l'objet du présent rapport, le Comité a constaté un certain nombre de lacunes en ce qui concernait l'établissement des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs, à savoir :

À la BSLB, d'après l'échantillonnage qui avait été établi, les évaluations des prestations des fournisseurs avaient été limitées aux éléments ci-après : a) biens et services d'un montant supérieur à 50 000 dollars; b) expéditions; c) cours de formation; d) projets de

Recommandations appliquées. Il est indiqué au paragraphe 60 du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (A/62/5 (Vol. II), chap. II) (A/62/784) que le portail Web utilisé par les missions pour transmettre leurs rapports sur l'exécution du budget était pleinement opérationnel et que les missions étaient à jour dans l'envoi des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs. La Base a appliqué des

génie; e) période ayant précédé le renouvellement ou la prolongation du contrat existant. Toutefois, le Manuel des achats dispose que les prestations de tous les fournisseurs, sans exception, doivent être évaluées afin de déterminer dans quelle mesure ils sont aptes à remplir de façon satisfaisante leurs obligations contractuelles futures. Le Comité a recommandé que l'Administration prenne des mesures afin d'assurer que toutes les missions se conforment strictement aux dispositions énoncées dans le Manuel des achats en ce qui concerne l'évaluation des prestations des fournisseurs (par. 207 et 208).

Informatique et communications

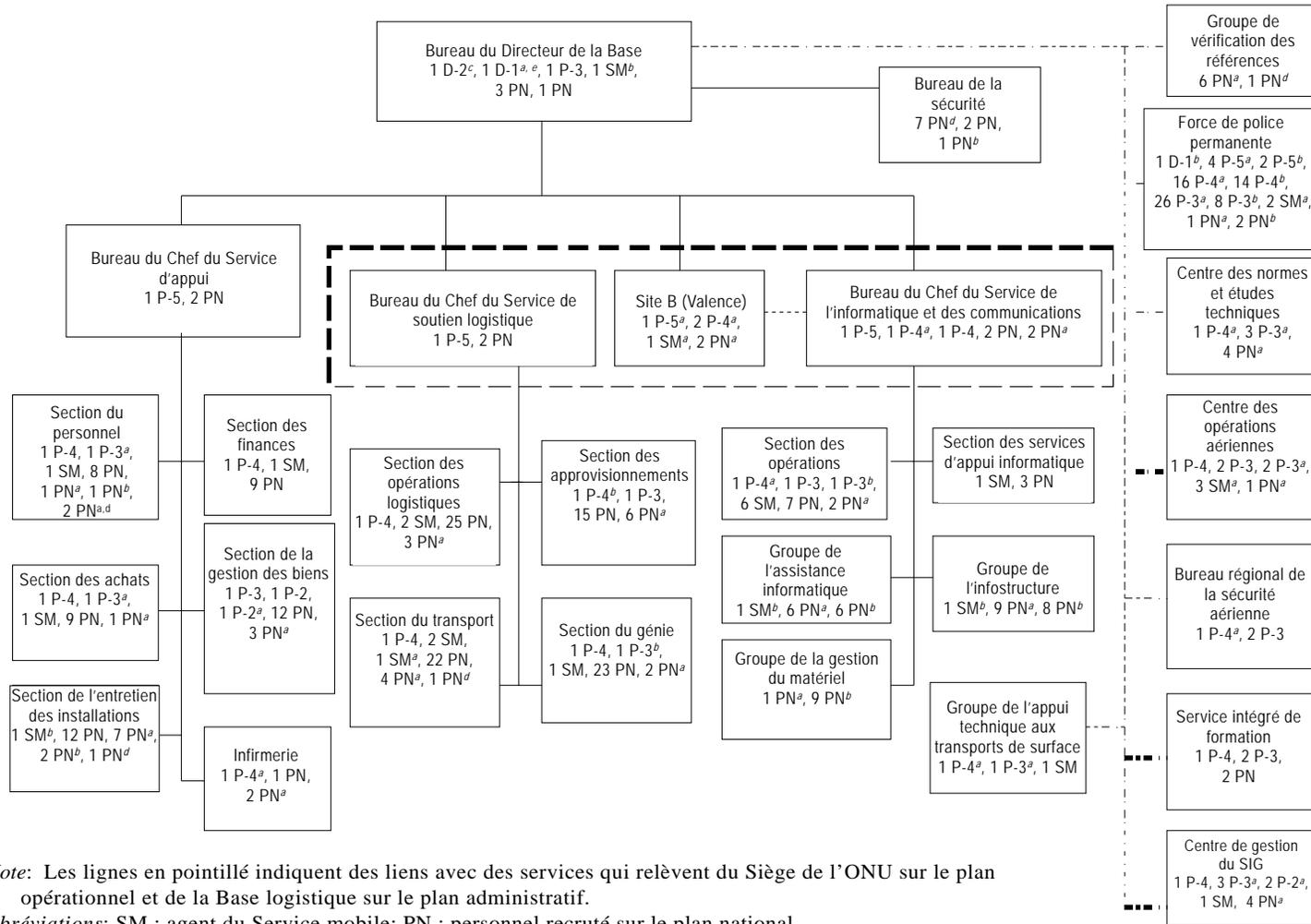
Normes et procédures de sécurité

Les fonctions relatives à l'élaboration et au renforcement des normes et procédures informatiques n'ont pas été créées, bien que la Base ait demandé des crédits à cet effet dans le budget de l'exercice 2007/08. La Base a fait savoir qu'elle renouvellerait sa demande dans le budget de l'exercice 2008/09. Les activités de la Base sont complexes et de vaste portée et constituent des éléments cruciaux des opérations de maintien de la paix. Il importe donc que les responsables des activités touchant les technologies de l'information et des communications veillent à ce qu'il n'y ait pas d'interruption de service et à ce que l'infrastructure soit mise à niveau en permanence. Toute décision tactique ou opérationnelle hâtive nuirait aux missions de maintien de la paix et à de nombreuses autres opérations un peu partout dans le monde. Le fait de ne pas fournir les services attendus risquerait de compromettre, voire de mettre en péril les activités de maintien de la paix, et il en irait de même de toute interruption de service. Le Comité a recommandé que la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi accélère, en collaboration avec le Siège, la mise sur pied d'une fonction axée sur l'élaboration et l'application de normes et procédures de sécurité dans les domaines de l'informatique et des communications (par. 272 à 274).

procédures visant à ce que les unités à comptabilité autonome établissent des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs locaux, et les présentent à la Section des achats. La Base a appliqué un système selon lequel les contrats ne sont prolongés qu'après présentation à la Section des achats d'un rapport d'évaluation des prestations du fournisseur.

Recommandation appliquée

Projet d'organigramme de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (2009/10)



Note: Les lignes en pointillé indiquent des liens avec des services qui relèvent du Siège de l'ONU sur le plan opérationnel et de la Base logistique sur le plan administratif.

Abréviations: SM : agent du Service mobile; PN : personnel recruté sur le plan national.

^a Nouveau poste.

^b Transfert.

^c Reclassement.

^d Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^e Responsable de la fourniture quotidienne de l'appui logistique, informatique et de communications aux missions par les services des opérations logistiques, de l'informatique et des communications et le site de Valence.

Annexe II

Rapport sur le rôle à long terme et les perspectives d'avenir de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

I. Introduction

1. Dans sa résolution 61/277, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10, conformément au paragraphe 17 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/852/Add.14), un rapport sur l'avenir de la Base de soutien logistique des Nations Unies (BSLB) et le rôle que celle-ci serait amenée à jouer à plus long terme, ainsi que sur les raisons pour lesquelles certains services devraient y être installés, eu égard à l'appui apporté par le pays hôte. Les perspectives à plus long terme décrites dans le présent document tiennent compte de l'évolution des activités de maintien de la paix et s'accompagnent de renseignements détaillés sur les fonctions et travaux que la Base pourrait assurer, ainsi que sur les ressources nécessaires pour faire face aux demandes croissantes. Elles doivent permettre de jeter les bases de ce qui sera l'avenir de la BSLB, y compris en ce qui concerne les investissements qu'il faudra consentir. Ce plan tient compte des besoins actuels et prévus du Département de l'appui aux missions et pourra être ajusté en fonction des circonstances.

2. La BSLB est un élément essentiel de la capacité du Département de l'appui aux missions de fournir de façon efficace et rationnelle des services aux opérations sur le terrain. Avec l'application du plan à long terme proposé, elle occupera une place plus importante dans le cadre stratégique du Département, qui allie continuité (mise à profit de l'expérience), intégration (partenariats et économies d'échelle), ciblage opérationnel (adoption d'une démarche pragmatique axée sur le terrain) et professionnalisme (procédures systématiques pouvant être reproduites). Sa capacité et son expérience sont des pièces maîtresses de l'appui intégré assuré par le Département de l'appui aux missions, avec les capacités supplémentaires implantées à Entebbe (Ouganda) et celles actuellement mises en place à Valence (Espagne). Par ailleurs, la BSLB sert de plus en plus souvent de structure de base facilitant l'exécution des activités menées à l'échelle du Secrétariat.

3. Le plan proposé tire profit des avantages présentés par la BSLB, à savoir : le fait qu'il s'agit d'une structure permanente, comme l'Assemblée générale l'a reconnu à la section XIV de sa résolution 49/233 A; sa proximité avec les opérations hors Siège, qui facilite la fourniture plus rapide et économique de services; de bonnes conditions de sûreté et de sécurité; l'existence de compétences internes favorisant une efficacité et une rentabilité accrues sur le terrain; et une infrastructure de télécommunications ultramoderne. On trouvera dans le présent rapport des renseignements sur les fonctions essentielles actuellement assurées, le fondement logique des nouvelles activités proposées et les investissements connexes nécessaires.

4. Le plan prévoit de transformer le mandat de la BSLB, qui ne se contentera plus de fournir des moyens logistiques et un appui lors du démarrage et de la liquidation des missions, ainsi qu'un important soutien aux systèmes informatiques et

télématiques, mais assurera désormais des services élargis et un appui continu aux missions pendant toute leur durée. Cet élargissement des activités s'explique par le souci d'utiliser au mieux les ressources et capacités existantes pour répondre aux besoins grandissants des opérations de paix et consistera : a) à prolonger l'appui administratif et logistique au-delà du démarrage d'une mission; b) à promouvoir les fonctions d'appui du Siège en créant de nouvelles unités hébergées, dont la Force de police permanente et le Groupe de l'appui technique aux transports de surface; et c) à accorder l'appui de la Base aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Par ailleurs, la BSLB servira à appuyer les activités de l'ensemble du Secrétariat. Compte tenu de l'évolution de son mandat, il est proposé de rebaptiser la BSLB « Base d'appui des Nations Unies » et de créer un poste de directeur de la Base, directement rattaché au Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions.

5. Le présent rapport se compose des trois parties suivantes :

- a) Présentation générale de la BSLB, avec une description détaillée des services et activités actuellement assurés;
- b) Aperçu du nouveau rôle élargi de la Base dans l'appui aux opérations de maintien de la paix et autres opérations des Nations Unies établies de longue date ou nouvelles;
- c) Information sur les investissements nécessaires pour appuyer l'élargissement envisagé du rôle de la Base.

II. Présentation générale de la Base de soutien logistique des Nations Unies et services actuellement fournis

A. Présentation générale

6. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) est opérationnelle depuis 1994. Elle regroupe 22 entrepôts, 12 ateliers et bâtiments techniques, 18 immeubles de bureaux, 1 centre de formation et 12 terre-pleins découverts. La superficie totale réservée à l'usage exclusif de l'ONU est de 291 344 mètres carrés. La Base est l'hôte du Ministère italien de la défense et de l'armée de l'air italienne, qui assurent la sécurité des opérations des Nations Unies en plus de celle des installations. L'implantation à Brindisi présente les avantages suivants :

- a) Bonnes conditions de sûreté et de sécurité;
- b) Port naturel en eau profonde;
- c) Équipements aéroportuaires, routiers et ferroviaires;
- d) Zone desservie par le réseau mondial de communications par satellite;
- e) Fuseau horaire compatible avec celui de la plupart des missions;
- f) Infrastructure développée de communications par réseaux commerciaux;
- g) Proximité des missions (dans un rayon de 5 000 km);
- h) Personnel très qualifié.

B. Mandat

7. À la section XIV de sa résolution 49/233 A, l'Assemblée générale s'est félicitée de la mise en place à Brindisi (Italie) de la première base permanente des Nations Unies pour l'appui logistique aux opérations de maintien de la paix, les installations considérées étant mises à la disposition de l'Organisation à titre gracieux.

C. Cadre juridique

8. Les relations entre le Gouvernement italien et l'ONU sont régies par un mémorandum d'accord signé le 23 novembre 1994, en vertu duquel le Gouvernement consent l'utilisation à titre gracieux d'installations militaires par l'Organisation. Le Gouvernement a mis d'autres installations à la disposition de l'Organisation dans des avenants à cet accord, qui ont été signés en 2001 et 2008. En outre, un projet de modification du mémorandum d'accord a été élaboré, sous la forme d'un protocole visant à assurer la conformité avec le statut du personnel des Nations Unies en poste dans les bureaux extérieurs et à repousser le préavis de résiliation du mémorandum afin de donner à l'Organisation une plus grande garantie de maintien dans les lieux. Ce protocole est en attente d'approbation par le Bureau des affaires juridiques du Siège et le Gouvernement italien.

D. Relations avec les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies

9. Les relations entre la BSLB et le Programme alimentaire mondial (PAM), également hébergé à la base de l'armée de l'air à Brindisi, sont régies par un mémorandum d'accord qui a été signé par le Département des opérations de maintien de la paix le 10 janvier 2005. Ce document porte sur la collaboration prévue dans des domaines d'intérêt commun, comme les services de transport aérien ou les services médicaux, moyennant une participation aux coûts. La BSLB apporte également un soutien logistique au PAM (entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies), en particulier pour les activités de manutention au sol des opérations aériennes, et fournit une capacité de réserve à d'autres opérations des Nations Unies, le cas échéant. La Base fournit en outre des services de télécommunications à certains bureaux extérieurs, tribunaux et organismes des Nations Unies, dont l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. La possibilité d'accorder cette assistance à d'autres organismes et fonds des Nations Unies est à l'étude.

E. Programmes et activités de la Base de soutien logistique des Nations Unies

10. Les programmes et activités d'appui ont évolué et augmenté naturellement depuis la création de la BSLB. Ils sont exécutés par les unités administratives suivantes.

Service du soutien logistique

11. Le Service du soutien logistique regroupe la Section des opérations logistiques, la Section du transport, la Section des approvisionnements et la Section du génie, qui sont chargées de gérer deux catégories de stocks prêts à être déployés dans les missions, à savoir :

a) Les stocks stratégiques pour déploiement rapide, dont le concept a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/292, avec un montant de 141,5 millions de dollars. Selon les procédures en vigueur, le Chef de l'administration de la BSLB remplit les fonctions de dépositaire de ces stocks stratégiques. Sous la supervision du Directeur de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions, il gère les opérations courantes et la disponibilité opérationnelle des stocks. Depuis 2002, du matériel provenant des stocks stratégiques pour déploiement rapide d'une valeur d'environ 303 millions de dollars a été distribué à 42 opérations hors Siège;

b) La réserve de matériel de l'ONU, qui contient le matériel excédentaire reçu des missions liquidées ou aux activités réduites, que la BSLB remet en état pour le redistribuer aux opérations en cours. La Réserve comprend principalement des moyens logistiques et des véhicules blindés, des gros groupes électrogènes et d'autres biens d'équipement.

12. Le Service du soutien logistique déploie également des équipes d'appui technique pour aider les missions et organise à la Base des programmes de formation dans des domaines logistiques et techniques pertinents.

Service de l'informatique et des communications

13. Du fait de sa situation centrale, sur le passage de tous les satellites utilisés par les opérations de paix, et de la facilité d'accès à une infrastructure moderne et aux télécommunications par les réseaux commerciaux, la BSLB représente depuis sa création en 1994 l'emplacement idéal d'un pôle de télécommunications pour les opérations sur le terrain. La création de capacités logistiques étendues à la Base a également facilité le lancement des opérations liées aux technologies de l'information et des communications (TIC) dans les nouvelles missions, l'appui à l'élargissement ou à la liquidation des missions et la fourniture d'un appui direct aux TIC sur le terrain.

14. L'appui aux TIC fourni par la BSLB a augmenté en portée, en ampleur et en complexité et comprend désormais six grandes catégories de services :

a) Télécommunications/exploitation de réseau : gestion d'un pôle de télécommunications centralisé, Centre de contrôle du réseau, services de visioconférence et appui connexe, courrier électronique et réseau de téléphonie commuté;

b) Exploitation du centre informatique : maintenance et dépannage des serveurs et systèmes de stockage qui abritent les applications des différentes missions, les systèmes de courrier électronique des missions et les données essentielles sur les opérations de maintien de la paix;

c) Appui technique aux missions : service de dépannage, déploiement rapide et assistance spécialisée, capacités de déploiement rapide – notamment : véhicules d'inspection, système mobile de télécommunication déployable et système

de télécommunication pour déploiement rapide, formation aux TIC et dispositif de continuité des opérations et reprise après sinistre (CORAS) (voir A/62/477, par. 46 à 50);

d) Gestion, entretien et préparation pour expédition des stocks stratégiques pour déploiement rapide;

e) Appui aux moyens d'information hors Siège;

f) Assistance informatique à la BSLB.

15. L'utilisation accrue des TIC dans les missions au cours des dernières années s'est accompagnée d'une expansion analogue des moyens et services TIC fournis par la Base. Cet essor a en outre été favorisé par la centralisation de la fourniture des services TIC. De 2003 à 2008, la part relative aux TIC dans le budget de la Base a augmenté de 473 %, pour représenter actuellement environ 45 % du budget opérationnel. Le nombre des agents chargés des TIC atteint désormais 207.

Unités hébergées

16. Les unités hébergées sont chargées de programmes relevant directement du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions qui sont administrés par la BSLB. La Base a été choisie pour abriter les programmes exécutés par les unités hébergées en raison de son emplacement, de sa proximité des activités de terrain et du fait qu'elle se trouve dans le même fuseau horaire que la majorité des missions. La BSLB dispose d'un environnement TIC ultramoderne, avec accès à une infrastructure bien développée de communications par les réseaux commerciaux. Les unités actuellement hébergées sont décrites ci-dessous.

Bureau à la Base de soutien logistique des Nations Unies du Service intégré de formation du Département des opérations de maintien de la paix

17. Le Service intégré de formation exécute des activités à l'intention de plus de 200 000 agents des opérations de maintien de la paix dans le monde entier. Il est situé au Siège à New York et possède une antenne (unité hébergée) à Brindisi. Il répond aux besoins en formation au moyen d'une structure centralisée et en définissant des priorités stratégiques, qu'il met en œuvre. Il établit pour ce faire des normes, politiques et directives. Il n'assure une formation que dans les domaines touchant plusieurs fonctions ou les aspects essentiels du maintien de la paix, notamment la formation préalable au déploiement du personnel civil organisée à la BSLB. Le Bureau du Service à Brindisi organise ce stage à l'intention du personnel civil déployé pour la première fois dans une mission de maintien de la paix ou n'ayant pas travaillé dans une mission de ce type depuis au moins trois ans.

Centre de gestion du système d'information géographique

18. Le Centre de gestion du système d'information géographique de la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions a été créé à la BSLB en tant qu'unité hébergée en octobre 2007. Devenu opérationnel le 1^{er} janvier 2008, il réalise des produits d'information géographique (cartes opérationnelles topographiques, cartes satellite et base de données géoréférencées) et effectue des évaluations des ressources hydriques et des analyses du terrain, y compris les risques d'inondation, pour aider à choisir le site d'implantation des camps. Le

Centre s'emploie également à renforcer la fonction qui lui a été assignée de conserver en toute sécurité les données des systèmes d'information géographique (SIG) de l'ensemble des missions et à en adresser copie à la Section de cartographie du Siège en vue de la tenue d'une base mondiale de données géoréférencées en temps quasi-réel pour les opérations hors Siège de l'ONU. Il est en outre chargé de mettre au point une capacité SIG de démarrage pour les missions nouvelles ou élargies, d'élaborer, d'animer et d'organiser une formation SIG pour le personnel des missions et d'exécuter des applications SIG en ligne au niveau mondial, dont un système mondial de données géoréférencées – UN-Google Earth Enterprise – pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et le système de nomenclature toponymique de l'ONU, pour la recherche de toponymes dans un système d'information géographique.

Centre des opérations aériennes

19. Devenu opérationnel en mai 2008, le Centre des opérations aériennes a été mis en place à la BSLB en tant qu'unité hébergée. Le Département de l'appui aux missions l'a désigné comme plate-forme centrale de gestion des appareils servant aux transports stratégiques gérés selon le principe mondial d'utilisation des moyens et celui d'optimisation des groupes d'appareils. Cette gestion comprend la planification des transports stratégiques et le contrôle et le suivi de l'ensemble des appareils assurant le transport de voyageurs et de marchandises à long et à court terme et des opérations entre les missions, conformément à la recommandation faite par l'OACI lors de l'examen des activités de maintien de la paix réalisé en 2000. Grâce aux efforts combinés de la BSLB et de la Section du transport aérien du Département de l'appui aux missions, le Centre a pu apporter une assistance limitée aux transports aériens stratégiques, reconfigurer les appareils destinés aux opérations aériennes à long et à court terme et promouvoir l'application du principe régional d'utilisation optimale des appareils.

Bureau régional de la sécurité aérienne

20. Le Bureau régional de la sécurité aérienne a été créé en juillet 2006. Il dessert la BSLB et assure la supervision de la sécurité concernant la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Ses effectifs sont au complet depuis mai 2007. Après sa mise en place, le Bureau a enregistré des progrès notables dans plusieurs domaines essentiels, avec le rétablissement des visites d'assistance périodiques dans les missions affiliées, la remise en activité des conseils de la sécurité aérienne des missions, la mise à jour des programmes de prévention des accidents et des plans de secours des missions, la diffusion de bulletins mensuels et autres données d'information sur la sécurité aérienne et la mise au point et le lancement de son site Web.

Centre des normes et études techniques

21. Le rôle du Centre des normes et études techniques consiste à uniformiser la conception de plans, modèles et maquettes pour les projets de génie civil exécutés par les opérations sur le terrain. C'est auprès de lui que les techniciens des missions

peuvent se procurer aisément des descriptifs de projet normalisés (dessins techniques, cahiers des charges, devis quantitatifs et spécifications techniques, notamment) et des outils de planifications et autres modèles utiles qui favoriseront l'exécution rapide et efficace des travaux sur le terrain.

Groupe de vérification des références

22. Conformément à la résolution 61/277 de l'Assemblée générale, le Groupe de vérification des références de la Division du personnel du Département de l'appui aux missions a été mis en place à la BSLB à titre d'essai pour vérifier les références des agents nommés dans des missions et autres fonctionnaires des missions. Placé sous la supervision du Chef du personnel civil de la Base, il vérifie les références concernant l'expérience professionnelle et les études des candidats sélectionnés pour une mission, jusque et y compris la classe D-2.

23. Le Groupe comprend actuellement six postes d'agent des services généraux, dont les titulaires procèdent aux vérifications des références dans les langues anglaise, arabe, espagnole et française. Il aurait également besoin de se doter de capacités en langue russe.

24. Le Groupe est bien connu d'un large réseau d'établissements universitaires à travers le monde et les contacts qu'il a noués lui permettent de travailler plus rapidement et avec une plus grande efficacité, d'où l'augmentation régulière du nombre des dossiers traités chaque mois depuis sa création.

25. Depuis qu'il existe, le Groupe a reçu 2 525 demandes de vérification. Il a mené à bien la vérification des références de 1 038 candidats, dont 789 internes et 249 externes. Il traite actuellement 1 419 dossiers. Eu égard aux besoins des opérations de maintien de la paix, l'ordre de priorité ci-après est suivi pour les vérifications : a) références des candidats internes et externes sélectionnés pour des fonctions importantes de gestion des ressources financières et humaines et des équipements, lorsqu'elles n'ont pas déjà fait l'objet d'une vérification; b) références des candidats internes et externes dont le Département de l'appui aux missions a demandé la vérification; c) références des agents des missions devant être promus à une classe supérieure, lorsqu'elles n'ont pas déjà été vérifiées; d) références des candidats externes présélectionnés mais dont l'expérience professionnelle et les études restent à vérifier; et e) références des candidats externes à inscrire dans les fichiers de candidats qualifiés et disponibles pour les opérations de maintien de la paix.

26. En 2008, le Groupe a été saisi de 109 dossiers de nomination (priorité 1), dont 103 ont été vérifiés. Au cours de sa première année d'existence, il a mené un certain nombre d'autres activités importantes liées à sa mise en place, à la rationalisation de ses procédures et au renforcement de ses capacités et de son efficacité. Il a notamment arrêté des pratiques optimales de vérification des références, contribué à l'établissement de règles de base, établi un répertoire de contacts et une base de données concernant la vérification des références en vue de suivre, communiquer et produire des données statistiques, renforcé sa connaissance des systèmes d'éducation du monde entier, noué des contacts avec les universités, les ministères, les administrations, les employeurs et les programmes et fonds des Nations Unies, recueilli des informations sur les usines à diplômés et les organismes d'homologation et classé ces établissements, et participé directement aux travaux concernant la vérification des références de l'équipe de projet de l'initiative

concernant l'amélioration des modes de fonctionnement, y compris la production de statistiques et l'établissement de recommandations visant à simplifier les méthodes et procédures.

27. Le Groupe est actuellement doté de capacités lui permettant d'entretenir des contacts avec des établissements d'enseignement et employeurs étrangers dans les langues anglaise, arabe, espagnole, française, italienne et suédoise. Les pays issus de l'ex-URSS et d'autres qui utilisent aussi l'alphabet cyrillique représentent quelque 5 % des dossiers soumis au Groupe de vérification des références. Environ 4,5 % des dossiers concernent des nationaux de pays d'Afrique qui ont fait leurs études dans des universités soviétiques. En tout, ces dossiers représentent quelque 9 % des activités de vérification du Groupe portant uniquement sur les études.

28. Depuis la création du Groupe, environ 6 % des dossiers ont révélé de fausses déclarations concernant les études accomplies. Le Département de l'appui aux missions met actuellement en place des mécanismes centraux de contrôle pour accroître la transparence des tâches liées à l'établissement des fichiers de candidats. Ces mécanismes permettront de garantir la pleine conformité des activités de sélection sur le terrain avec les normes et mécanismes de vérification utilisés au Siège.

Équipes d'appui au déploiement des missions

29. Sur demande, la BSLB a dépêché des petites équipes spéciales pour aider les missions en phase de démarrage ou d'élargissement. Ce type d'assistance a abouti à la mise en place par les Services de l'informatique et des communications d'un groupe du déploiement rapide

III. Appui aux missions en cours et aux nouvelles missions : de nouvelles dispositions pour l'avenir

A. Introduction

30. Il est prévu que la Base ne se limite plus à fournir du matériel aux missions en phase de démarrage mais apporte un appui aux missions tout au long de leur existence. Cette nouvelle approche permettrait de centraliser les fonctions communes aux différentes missions et d'obtenir des gains d'efficacité importants dont toutes bénéficieraient.

31. D'ici à l'exercice 2012/13, la Base sera en mesure d'assurer un appui opérationnel efficace et axé sur les résultats aux opérations sur le terrain des départements du maintien de la paix, de l'appui aux missions, des affaires politiques et de la sûreté et de la sécurité et d'autres organismes, fonds et programmes de sorte qu'elles puissent mieux s'acquitter de leur mandat à tous les stades de l'opération (déploiement, fonctionnement et liquidation) et réduire leurs coûts grâce aux économies d'échelle obtenues.

32. Le projet sera mis en place progressivement, en quatre phases distinctes :

Phase 1 – exercice 2009/10 : mise en œuvre des programmes approuvés et de nouvelles initiatives

Une infrastructure informatique sera mise en place, les méthodes de gestion des stocks seront revues, et de nouvelles infrastructures seront conçues, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale;

Phase 2 – exercice 2010/11 : mise en œuvre de nouveaux programmes

Les infrastructures conçues en phase 1 seront construites et les nouvelles méthodes, plus économiques, de gestion des stocks, seront introduites, de même que le nouveau système d'appui à la chaîne logistique mondiale;

Phase 3 – exercice 2011/12 : adaptation et ajustement

Les procédures opérationnelles de la Base seront ajustées compte tenu de l'expérience que l'on aura déjà acquise. Il en résultera éventuellement un ajustement des ressources demandées. On étudiera aussi au cours de cette phase toute nouvelle possibilité de tirer parti de la centralisation des services d'appui, notamment l'installation éventuelle à la Base d'autres fonctions encore assurées sur le terrain ou au Siège;

Phase 4 – exercice 2012/13 : mise au point et optimisation

De nouvelles procédures et de nouvelles installations seront mises au point ou optimisées de manière à assurer des services aussi efficaces que possible et présentant le meilleur rendement possible, et il en ira de même du personnel.

B. Activités proposées pour l'avenir à la Base de soutien logistique

33. Les activités envisagées sont énoncées ci-après, service par service.

Service de soutien logistique

Stocks stratégiques pour déploiement rapide et appui matériel aux missions

Aperçu

34. Les unités administratives autonomes de la Base surveilleront attentivement 19 types d'articles clefs qui font partie de l'inventaire mondial du Département de l'appui aux missions, pour s'assurer que ces articles sont disponibles dans les stocks stratégiques pour déploiement rapide, dans le stock de réserve de l'ONU ou dans les missions et que ce matériel peut être mis à disposition pour déploiement dans un délai de 90 jours au maximum. On évitera ainsi de se trouver dans des situations où du matériel n'est pas disponible, comme cela peut se produire à l'heure actuelle. Les articles clefs à surveiller seraient les suivants : systèmes de télécommunication mobiles rapidement déployables, antennes satellite, ordinateurs portables et ordinateurs de bureau, radios VHF, véhicules tous usages, véhicules blindés, camions à chargement palettisé, pièces détachées, fournitures pour la défense des périmètres, groupes électrogènes, appareils d'épuration de l'eau, modules d'hébergement, blocs sanitaires, matériel de sécurité, armes, munitions et

équipements de protection individuelle. La gestion globale des articles clefs permettra de s'assurer de la disponibilité de ce matériel à tous les stades de l'existence des missions et de gérer au mieux les stocks du Département de l'appui aux missions sur la Base.

Mise en œuvre

35. Les dispositions suivantes seront prises au cours des quatre prochains exercices budgétaires :

a) En 2009/10, les ressources à prévoir seront évaluées et des dispositions seront mises en place pour régler les problèmes constatés;

b) En 2010/11, les procédures révisées seront mises à exécution et des dispositions seront prises pour faire en sorte que parmi les stocks stratégiques pour déploiement rapide les stocks d'articles clefs soient rapidement renouvelés; des accords techniques seront conclus avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernant des projets pilotes de soutien logistique; les changements exigés par les politiques relatives aux stocks stratégiques, les conventions comptables applicables et la composition des stocks seront mis en place; la possibilité de recourir à des contrats-cadres pour renouveler les stocks sera étudiée; et les infrastructures logistiques voulues commenceront à être mises en place à la Base;

c) En 2011/12, la capacité des stocks stratégiques pour déploiement rapide et des stocks de réserve de l'ONU sera augmentée, l'infrastructure logistique de la Base sera achevée et les accords techniques seront mis en application;

d) En 2012/13, les procédures et pratiques seront ajustées le cas échéant.

Programme de formation à la logistique et délivrance de certificats

Aperçu

36. L'objectif de ce programme est de mettre en place une formation technique, y compris une formation transversale, à l'issue de laquelle seraient délivrés des certificats d'aptitude. Il s'agira de mettre au point puis d'assurer des formations spécialisées en ayant recours aux moyens internes et éventuellement à des ressources extérieures. Les divers secteurs logistiques et techniques prendront part au programme, de même que, le cas échéant, des partenaires intervenant dans des activités connexes ou dans des domaines à caractère transversal. Les membres du personnel, pour progresser dans leur carrière, devront avoir suivi avec succès les formations successives. Plusieurs types de formation seront proposés : cours en groupe, formation sur mesure (avec, le cas échéant, des examens à passer en classe) et formation sur le tas (placement temporaire dans un service).

Mise en œuvre

37. Il est prévu de mettre en place le programme selon le calendrier suivant :

a) En 2009/10, l'équipe chargée de mettre au point le programme sera constituée, des modules de formation seront définis et les besoins de formation du personnel des missions seront déterminés;

b) En 2010/11, le programme sera exécuté à la Base uniquement;

c) En 2011/12, le programme sera exécuté à la Base et également dans d'autres lieux, selon les besoins.

Service de l'informatique et des communications

38. Le plan à long terme concernant l'appui informatique et l'appui aux communications est aligné sur le plan général de la Base et tient compte également de la stratégie mondiale et des objectifs à long terme du Département de l'appui aux missions et du Bureau des technologies de l'information et des communications. L'infrastructure et les installations de la Base dans le domaine de l'informatique et des communications sont considérés comme des biens à caractère stratégique, au service non seulement des opérations de paix mais aussi de l'ensemble de l'Organisation.

39. La mise en place de services informatiques et de services de communication dans les opérations sur le terrain se heurte à des difficultés liées aux conditions dans lesquelles celles-ci déploient leurs activités. Ainsi, l'absence d'infrastructures de télécommunication fiables au niveau local oblige à faire largement appel aux communications par satellite et à des réseaux longue distance. Tous les services de soutien aux missions sont planifiés compte tenu de cette réalité.

40. Jusqu'à présent, du fait de sa proximité par rapport aux théâtres d'opérations, la Base a surtout servi d'entrepôt et de centre de télécommunications. On envisage de la repositionner en centre stratégique de fourniture de services d'informatique et de communications renforcés capables de répondre aux besoins d'opérations de maintien de la paix de plus en plus grosses et de plus en plus complexes, ce qui permettrait aux missions de réduire au maximum leurs propres ressources dans ce domaine. On compte que la Base satisfera à ces objectifs en faisant appel aux technologies disponibles les plus adaptées et en mettant en place des initiatives dans plusieurs domaines, au cours de ces prochaines années : a) plus grande utilisation du réseau, virtualisation et regroupement des serveurs et de l'infrastructure; b) utilisation du modèle Saas, qui permettra de standardiser et de centraliser les services et l'appui informatiques (présence allégée); c) recours à des logiciels libres; d) recours accru à l'équipe d'informaticiens mobile; et e) création et renforcement de services administratifs d'appui centralisés.

Infrastructure informatique

Aperçu

41. À l'heure actuelle, la Base n'est pas suffisamment équipée pour répondre aux besoins des opérations de paix en matière de télécommunications (satellite et voie terrestre) et de stockage de données, tels qu'on peut les prévoir. Il faudrait que la Base soit équipée de moyens de commutation et de routage ainsi que de ponts (voix, données et vidéo), et de moyens de stockage de données. Il est donc prévu de construire de nouvelles infrastructures permanentes pour abriter le matériel informatique et le matériel de télécommunication.

Site B : Valence

Aperçu

42. La centralisation à Brindisi des télécommunications, du stockage des données et des dispositifs de reprise après sinistre et de continuité des opérations répondait à

la nécessité croissante d'assurer aux opérations sur le terrain des services informatiques et des services de communications efficaces et d'un coût raisonnable. Pareil pôle permet de réaliser des économies d'échelle et des gains d'efficacité, mais tout miser sur un seul centre présente un risque énorme de nature à compromettre les fonctions essentielles des missions. Dans sa résolution 63/262, l'Assemblée générale a approuvé la création à Valence (Espagne) d'un centre de communications secondaire actif qui assurerait un appui aux activités de maintien de la paix et garantirait l'intégrité des fonctions essentielles des départements du maintien de la paix et de l'appui aux missions dans les domaines de l'informatique et des communications (voir A/62/477, par. 51 à 64). L'appui administratif de ce centre serait situé à la Base.

Centre régional d'informatique et de communications d'Entebbe (Ouganda)

Aperçu

43. Le niveau 2 du dispositif des départements du maintien de la paix et de l'appui aux missions (voir A/62/477, par. 41 à 45) prévoit la mise en place d'installations situées hors des zones des missions mais dans le théâtre d'opérations, conçues en fonction des besoins des missions et permettant de disposer d'un centre opérationnel secondaire situé dans un endroit sûr dans l'éventualité d'un incident exigeant l'évacuation du personnel des missions. En pareil cas, le personnel essentiel se replierait vers ce centre de secours situé dans une zone à l'abri des perturbations, afin de maintenir en activité les fonctions essentielles. Entebbe (Ouganda) a été choisi pour couvrir le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). D'autres fonctions d'appui informatique ont également été installées à Entebbe en raison de sa proximité géographique par rapport aux missions et du fait qu'on y trouve des installations qui sont disponibles et conviennent parfaitement. On y a par exemple installé un entrepôt virtuel pour le matériel informatique et on y organise des cours d'informatique pour toute la région. D'autres projets de développement d'activités informatiques à Entebbe sont à l'examen.

Mise en place de services d'appui informatique spécialement destinés aux entités extérieures au Département de l'appui aux missions

Aperçu

44. En ce qui concerne l'utilisation des services informatiques de Brindisi, les entités du Secrétariat extérieures au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, ainsi que les organismes et les fonds et programmes des Nations Unies ont fait savoir qu'ils craignaient que pendant les périodes de pointe ou en cas de crise le Département de l'appui aux missions n'assure plus des services optimaux du fait qu'il donnera toujours la priorité à ses propres besoins et à ceux du Département des opérations de maintien de la paix. Ils craignaient aussi que si les activités du Département de l'appui aux missions étaient réduites dans des proportions importantes, celui-ci ne puisse plus mettre des moyens suffisants à la disposition des entités pour lesquelles il assure des services. Pour répondre à ces préoccupations, mais aussi utiliser plus à fond les

installations disponibles et faire en sorte que la Base puisse faire fonctionner efficacement les progiciels institutionnels pour l'ensemble du Secrétariat, le Département de l'appui aux missions se propose de créer une capacité séparée dans l'enceinte de la Base. Cette capacité accueillerait notamment les activités destinées au Secrétariat et le dispositif de reprise après sinistre et de continuité des opérations approuvé par l'Assemblée générale pour toute l'Organisation dans sa résolution 63/262. En outre, des applications institutionnelles (progiciel de gestion intégré, progiciel de gestion de la relation client et progiciel de gestion des contenus, notamment) seront mises en place à l'intention de l'ensemble du Secrétariat. Ces systèmes, qui seront donc hébergés dans un même lieu et gérés de façon centralisée, exigeront une infrastructure robuste et à tolérance de pannes. Le centre informatique pourrait être géré par le Centre international de calcul et organisé sur le modèle des unités hébergées.

Présence allégée

Aperçu

45. Dans les missions sur le terrain, le personnel informatique assure un appui aux infrastructures informatiques (matériel et logiciels) qui se trouvent sur place et aux utilisateurs finals de la mission. Les services informatiques seront dans toute la mesure possible centralisés à la Base afin de réduire les dépenses et de tirer parti au mieux des moyens informatiques, y compris de l'infrastructure des missions. On pourra ainsi réduire les dépenses de transport et obtenir des économies d'échelle sur les plans de l'infrastructure, de l'appui aux utilisateurs finals et de l'entretien, et, partant, réduire les dépenses de personnel. Outre l'effort de centralisation du matériel et de l'infrastructure, le Département de l'appui aux missions continuera de regrouper les logiciels essentiels en ayant recours à des plates-formes standard. Cette stratégie est envisageable si l'on fait appel à des sociétés extérieures qui offre des services et des infrastructures de transmission par fibres optiques. Elle permettra de réduire considérablement le nombre de systèmes indépendants, et coûteux, déployés dans les missions. De nouvelles techniques, qui continuent d'être mises au point, permettront de contrôler plus facilement, à distance, les réseaux des missions. Grâce à ces technologies, le personnel d'appui pourra diagnostiquer et résoudre nombre de problèmes informatiques à distance.

Mise en œuvre

46. Les activités suivantes sont prévues :

a) En 2009/10, le téléport sera prêt et la première phase du centre informatique de Brindisi ainsi que la première phase de la construction du site de Valence (Espagne) seront terminées. Le centre informatique supplémentaire devant accueillir les services qui assureront l'appui aux entités extérieures au Département de l'appui aux missions sera également terminé. La deuxième phase de l'installation du centre de télécommunications de Valence démarrera. La Base achèvera la virtualisation de ses installations informatiques et elle aidera les missions à adopter ces nouvelles technologies;

b) En 2010/11, la deuxième phase de l'installation du centre informatique de Brindisi et la deuxième phase de la construction du site de Valence seront terminées. La Base mènera à bien un projet pilote d'optimisation des réseaux longue distance et la mise en œuvre de technologies d'accélération qui permettront

d'accroître les performances et d'accéder plus rapidement aux applications centralisées, via un réseau par satellite. La Base prendra ensuite des dispositions pour que ces technologies soient adoptées partout dans les missions. Les technologies d'appui aux usagers à distance seront en place, ainsi que les capacités correspondantes;

c) En 2011/12, les centres informatiques de Brindisi et le site B de Valence seront en activité.

Unités hébergées

47. Les activités prévues pour chaque unité hébergée sont décrites dans les paragraphes qui suivent. Le Département de l'appui aux missions et le Département du maintien de la paix continueront d'étudier les possibilités d'installer de nouvelles capacités à Brindisi, dans l'optique de la recherche du moindre coût, notamment la possibilité d'entreposer et de remettre en état le matériel médical à Brindisi et de développer les activités d'appui aux transports de surface.

Service intégré de formation

Aperçu

48. Le transfert de postes de formateur de New York au centre de formation de Brindisi avait été approuvé pour l'exercice 2006/07. Ce transfert devait permettre de réaliser des économies sur les frais de voyage du fait que les formateurs étaient désormais affectés là où se tiennent les cours donnés aux civils préalablement au déploiement. Sur la base de 772 participants et de 28 cours (chiffres de l'exercice 2007/08), les économies réalisées sont de 1 341 000 dollars. Les économies se limitent toutefois à la formation des civils préalablement au déploiement. Des économies n'ont pu être dégagées dans les autres secteurs (appui aux États Membres concernant les normes, politiques et directives à suivre pour la formation des policiers et des militaires). Il est donc proposé que les cinq postes de formateur dans ces autres secteurs soient rapatriés à New York de manière à rapprocher les fonctions correspondantes de leur clientèle de base.

Mise en œuvre

49. Des salles pouvant accueillir jusqu'à 30 participants devront être aménagées et cinq postes seront rapatriés à New York. Le titulaire du poste P-5 (poste occupé par un civil) continuera, depuis New York, de diriger l'équipe du Service intégré de formation. Les titulaires des quatre postes occupés par des militaires et des policiers détachés continueront d'assurer les formations à l'appui des États Membres. Ils pourront alors opérer dans le même fuseau horaire et la même zone géographique. Surtout, ils seront situés à proximité des missions permanentes auprès de l'ONU, où se trouvent les représentants de leur clientèle de base.

Centre de gestion du système d'information géographique

Aperçu

50. Le Centre de gestion du système d'information géographique (SIG) continuera de développer ses activités de mise en place de capacités dans la phase de démarrage des missions, de manière que celles-ci soient plus rapidement opérationnelles.

Mise en œuvre

51. Le Centre mènera à bien le projet de cartographie au Darfour et une analyse SIG des eaux souterraines pour la MINUAD et la MINURCAT. Il mettra des systèmes mondiaux de géovisualisation à la disposition de toutes les missions qui en ont besoin; donnera des conseils et assurera une formation et un appui à toutes les missions utilisant un système d'information géographique; et enverra au moins une équipe auprès de chaque nouvelle mission, selon les besoins, pour mettre en place le système.

52. En outre, le Centre mettra au point des directives techniques standard et des manuels sur les éléments de base de la technologie SIG; continuera d'assurer une formation au SIG à l'intention du personnel des missions et de perfectionner cette formation; étudiera les nouvelles techniques et les techniques en développement susceptibles d'être utiles aux opérations sur le terrain; développera le contenu des systèmes de géovisualisation, de manière que les missions et le Siège y aient pleinement accès par l'intermédiaire de centres de données géographiques, en vue de la réplique de données; et développera la collaboration avec les organismes techniques œuvrant dans ce domaine.

Centre des opérations aériennes*Aperçu*

53. Le Centre des opérations aériennes étant installé à Brindisi, il pourra assurer un appui aérien complet et intégré à l'Afrique de l'Est et à l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre d'une approche régionalisée. Cet appui évoluera vers une gestion mondiale intégrée de la flotte aérienne, qui permettra à la fois de répondre aux besoins dans le monde entier et d'assurer une exploitation plus efficiente de la flotte actuelle.

Mise en œuvre

54. Les nouvelles installations et les nouveaux outils techniques doivent permettre de consolider et de stabiliser le Centre, ainsi que de contrôler, surveiller et gérer les vols de soutien intermissions, les déplacements de personnalités par avion et d'autres activités comme les évacuations et les opérations de recherche et de sauvetage. Le Centre publiera des normes et des directives techniques, notamment des spécifications, concernant les opérations aériennes intégrées à l'échelle mondiale, qui sont appelées à fonctionner 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Il effectuera des analyses techniques et sélectionnera les nouveaux appareils en fonction de leur rentabilité. Il déterminera les mesures à prendre pour réduire la consommation de carburant et les frais connexes, et les mettra en œuvre. Il mettra en application de nouveaux horaires de vol et de nouveaux itinéraires. Le Centre assurera des fonctions centrales au niveau mondial à l'appui des opérations de maintien de la paix, en tant que responsable des opérations aériennes.

Bureau régional de la sécurité aérienne*Aperçu*

55. L'aire d'activité du Bureau régional de la sécurité aérienne sera étendue. Il supervisera les activités de sécurité aérienne de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), de la Force intérimaire des Nations

Unies au Liban (FINUL) et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) . Il continuera par ailleurs d'assurer une formation dans ce domaine aux spécialistes nouvellement recrutés par les missions et d'apporter une assistance technique au Conseil de la sécurité aérienne de la Base et à d'autres comités.

Mise en œuvre

56. Le Bureau régional de la sécurité aérienne servira de centre d'information et de coordination, pour toutes les missions qui lui seront rattachées, en vue de l'application de la politique du Département de l'appui aux missions en matière de gestion du risque opérationnel aérien. Il continuera d'apporter un appui aux missions en phase de démarrage (activités d'évaluation des risques et autres activités relatives à la sécurité aérienne). Il jouera un rôle important dans l'obtention de la certification ISO 9001 pour les services de sécurité aérienne du Département de l'appui aux missions. Par ailleurs, un effort sera fait pour améliorer la qualité de l'information communiquée aux missions sur la sécurité aérienne, y compris sur le Web.

Centre des normes et études techniques

Aperçu

57. Il est prévu de développer les capacités du Centre des normes et études techniques et de le charger d'établir des spécifications pour les produits pour lesquels seront conclus des contrats-cadres et d'introduire des technologies « propres » sur le terrain. Le Centre apportera à chaque mission un appui technique adapté, en particulier au stade du démarrage. Il dirigera et coordonnera la formation du personnel du génie et gèrera la chaîne logistique.

Mise en œuvre

58. La base de données techniques continuera d'être développée compte tenu des enseignements tirés de l'expérience. Le Centre apportera par ailleurs un appui aux missions pendant la phase de démarrage et prendra des dispositions en vue de créer une bibliothèque des normes techniques accessible à toutes les missions. Il fera porter l'effort sur les ressources et les technologies respectueuses de l'environnement, se donnera les moyens de définir les spécifications techniques pour les contrats-cadres et achèvera la mise en place de la bibliothèque des normes techniques. Il commencera à mettre en place une capacité de formation afin de pouvoir, à terme, assurer la formation dans les domaines relevant de ses compétences, pour toutes les missions, et fera en sorte que la base de données techniques, qui fonctionne actuellement sur Lotus Note, soit accessible sur le Web. Enfin, le Centre gèrera au niveau mondial la formation technique dans les missions et proposera notamment une formation renforcée à Brindisi, et il créera en son sein un groupe de la gestion de la chaîne logistique qui s'occupera des contrats-cadres, de la gestion des contrats et de la gestion du matériel de génie.

Force de police permanente

Aperçu

59. La Force de police permanente a été créée en application de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci s'est déclarée favorable à la

constitution d'une force de police permanente qui permettrait à la composante de police des missions de maintien de la paix des Nations Unies de démarrer ses opérations de manière cohérente, efficace et adaptée, et qui assisterait les missions en cours en leur dispensant conseils et services d'experts. L'essentiel des activités de la Force devant se dérouler sur le terrain, il a semblé opportun d'envisager de la transférer à Brindisi.

Mise en œuvre

60. À la demande du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, un groupe d'experts de haut niveau a examiné le fonctionnement de la Force de police permanente pendant la première phase de ses opérations. Le Groupe a mis en lumière le rôle essentiel joué par la Police des Nations Unies dans la réforme, la restructuration et la reconstitution des services de maintien de l'ordre après une guerre civile, et souligné qu'elle était de plus en plus souvent amenée à assumer provisoirement la responsabilité de gardienne de l'état de droit et à participer aux côtés des gouvernements au rétablissement et au maintien de l'ordre public. Constatant qu'il était fait de plus en plus souvent appel à la Police des Nations Unies, le Groupe a recommandé de transférer la Force de New York à Brindisi et de la renforcer. En conséquence, il est proposé de porter ses effectifs de 27 à 76 personnes, pour qu'elle puisse intervenir dans plus d'une opération à la fois, chose actuellement impossible. Ses effectifs pourraient être ajustés ultérieurement en fonction de l'expérience et de l'évolution de la demande.

Groupe de l'appui technique aux transports de surface

Aperçu

61. Au cours des sept dernières années, la Section des transports de surface au Siège a vu fortement augmenter, en valeur et en volume, les stocks qu'elle doit gérer, et le nombre de marchés qu'elle administre. L'expansion de la flotte de véhicules s'est accompagnée d'une augmentation de la demande de véhicules de pointe spécialisés, une tendance qui devrait se confirmer. La Section a renforcé certaines de ses unités ou en a créé de nouvelles pour faire face à l'évolution de la situation dans divers secteurs d'activité : sûreté, assurance des véhicules, approvisionnements, achats et appui aux missions. Toutefois, il reste un certain nombre de lacunes à combler si l'on veut doter l'Organisation des capacités nécessaires à court terme. Les mesures à prendre consistent à : mettre en place un plan de développement des capacités en matière de transports de surface qui permettrait au personnel des missions d'acquérir de nouvelles qualifications et de mettre à niveau et conserver leurs compétences techniques et administratives; établir une unité chargée de contrôler, de normaliser et de généraliser les méthodes de suivi des garanties du matériel et des avis de rappel émis par les fabricants; élaborer une méthode uniforme d'application et de suivi du système de codification des articles composant les biens durables et non durables servant aux transports de surface, afin de pouvoir procéder à des analyses exhaustives des tendances en matière de gestion de ces biens et d'appui logistique; enfin, fournir un appui technique et formuler des recommandations visant à faciliter l'adoption de mesures correctives en temps réel. Cette initiative contribuerait à instiller le souci de l'excellence dans les unités qui s'occupent des transports de surface dans les missions.

Mise en œuvre

62. Il est prévu de mettre en place le nouveau groupe en 2009/10, exercice pendant lequel seront définis les procédures, les principes directeurs et le plan de travail de l'unité de même que ses besoins en logiciels. Le recrutement de ses effectifs sera aussi une tâche prioritaire. On s'occupera ensuite du volet appui technique spécialisé de ses activités en planifiant et en menant à bien la mise en place de services d'assistance technique capables de répondre à toutes les questions concernant les recours en garantie, les procédures de rappel de matériel et le diagnostic des pannes.

Groupe de vérification des références

63. En 2009/10, le Groupe continuera de vérifier les références des membres du personnel des missions, notamment des personnes engagées expressément pour une mission. Les mesures de réforme de la gestion des ressources humaines approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/250 auront une incidence sur ses activités. Ainsi, il devra valider la formation des titulaires d'engagements de durée déterminée souhaitant être inscrits sur le fichier des candidats, qui sont considérés comme des candidats internes. Il devra aussi vérifier les références des personnes recrutées pour une mission de maintien de la paix, étant donné que leur engagement ne sera plus limité uniquement à cette mission et qu'elles pourront se porter candidates à des postes de n'importe quelle autre opération ou du Siège.

64. Le rôle et les responsabilités du Groupe de vérification des références devraient prendre de l'ampleur. De fait, le Département de l'appui aux missions est récemment convenu avec la Division des investigations du Bureau des services de contrôle interne qu'il procéderait aux vérifications de références exigées pour le bon déroulement des enquêtes. On définit actuellement les incidences de cet accord en termes de ressources et de hiérarchisation des tâches.

Services administratifs chargés d'appuyer les opérations en cours ou en voie d'établissement**Renforcement des services de formation et de conférence***Aperçu*

65. L'objet de cette initiative est de faire des services existants un lieu d'apprentissage doté des installations et moyens d'appui nécessaires à un centre de conférence. Pour renforcer les services existants, il est prévu de créer un centre de reprographie, un centre de formation, un centre d'apprentissage en ligne et un centre de visioconférence pour le personnel se trouvant dans l'incapacité de se déplacer. Des services de voyage et des services médicaux seront également fournis aux participants aux stages de formation.

Mise en œuvre

66. Il est prévu de procéder comme suit :

- a) En 2009/10, les locaux de la Base affectés à la formation seront agrandis et les installations techniques existantes seront modernisées;
- b) En 2010/11, des salles polyvalentes capables d'accueillir des effectifs de taille variable seront aménagées, ainsi qu'une deuxième grande salle pouvant servir

de salle de cours ou de réunion. Des cours de formation seront dispensés sur place ou par visioconférence au personnel des missions appuyées par le Département de l'appui aux missions. Les activités consisteront notamment à former des fonctionnaires des services de formation et des formateurs qui pourront ensuite dispenser eux-mêmes une formation sur les différents aspects de la logistique, de la gestion et des communications, et à recruter le personnel d'appui du centre de formation;

c) En 2011/12, le centre de conférences élargira la gamme de ses services pour y inclure des cours de perfectionnement plus spécialisés et publiera un catalogue de tous les cours de formation offerts au personnel des missions appuyées par le Département d'appui aux missions ainsi qu'au personnel des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies.

Appui aux activités d'achat des missions

Aperçu

67. L'objet de cette initiative est d'offrir, conformément aux pouvoirs délégués en la matière par le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, des services d'appui à la passation des marchés aux missions en cours de démarrage, de liquidation ou d'expansion qui ne disposent pas, ou pas encore, d'une unité administrative spécialisée. La Base pourra également dépêcher une équipe de déploiement rapide auprès des missions qui en auraient besoin. Cet arrangement permettra au personnel d'une mission en cours de démarrage de faire porter l'essentiel de ses efforts sur son implantation locale, y compris les achats locaux, la Base s'occupant des principaux marchés de matériel et de services. L'idée est que cet appui d'abord vital diminue progressivement, à mesure que la mission s'installe. Dans un premier temps, les acquisitions d'articles autres que ceux constituant les stocks stratégiques pour déploiement rapide seraient effectués sur la base d'une délégation de pouvoirs du Chef du Service des achats et sous le contrôle du Comité des marchés de la Base. Des appels d'offres seraient lancés pour l'achat de marchandises à livrer soit à la nouvelle mission, soit à Brindisi (groupage des cargaisons, ou intégration). En consultation avec le Département de l'appui aux missions et de son équipe de liaison chargée de la politique d'achat des missions, la Base apportera un appui administratif aux missions appuyées par le Département en jouant le rôle de pivot pour toute question concernant les achats destinés à couvrir leurs besoins opérationnels.

Mise en œuvre

68. Il est prévu de procéder comme suit :

a) En 2009/10, on déterminera les services d'appui à la passation des marchés nécessaires aux missions en cours de démarrage ou de liquidation et les ressources additionnelles requises pour les assurer;

b) En 2010/11, la gamme des services d'achat sera élargie, les marchés passés seront plus nombreux et les moyens affectés à ces activités seront renforcés si besoin est;

c) En 2011/12, on procédera à la révision des mesures administratives nécessitées par l'augmentation du nombre d'utilisateurs.

Gestion des archives

Aperçu

69. La Base prévoit de se doter d'une unité d'archivage, d'abord conçue pour ses besoins internes mais susceptible de devenir ultérieurement le centre d'archivage des missions. Cette unité appliquerait les procédures établies par la Section des archives et des dossiers, ce qui assurerait des modalités uniformes de gestion et de stockage des archives des missions. Les documents de la Base et des missions seraient présentés dans un format permettant leur numérisation et leur catalogage dans un répertoire central. Leur consultation à des fins opérationnelles ou administratives, ou pour des missions d'audit, serait ainsi facilitée et leur archivage serait normalisé.

Mise en œuvre

70. Il est prévu de procéder comme suit :

- a) En 2009/10, on rénovera des locaux pour y installer le centre d'archives. Pendant l'exercice, on commencera également à recruter le personnel nécessaire et à élaborer, promulguer et mettre en application des principes directeurs;
- b) En 2010/11, une politique d'archivage concernant les périodes antérieures à la création du centre sera élaborée et mise en œuvre et les postes encore vacants seront pourvus;
- c) En 2011/12, le centre procédera à l'enregistrement et au stockage des archives reçues des missions.

Équipes d'appui au déploiement des missions

Aperçu

71. La Base a dépêché auprès de missions en cours de démarrage ou d'expansion, à leur demande, de petites équipes d'appui technique ou administratif composées de membres du personnel de ses différentes unités, entre autres le Service de l'informatique et des communications et les sections chargées de la réception et de l'inspection du matériel, des approvisionnements ou des achats. Il est proposé d'établir, sous la direction du Département de l'appui aux missions, une capacité additionnelle composée d'équipes d'appui administratif et technique qui seraient déployés auprès des missions en cours de constitution ou d'expansion et des missions établies ayant besoin d'une aide à court terme. Cette initiative s'inspire de la formule des unités de déploiement rapide mise au point par le Service de l'informatique et des communications. Les équipes en question aideraient aussi les missions en voie de liquidation à déterminer s'il est justifié d'expédier du matériel à Brindisi pour rénovation et stockage.

Mise en œuvre

72. Il est prévu de procéder comme suit :

- a) En 2009/10, la capacité qu'a la Base de fournir un appui à la demande sera renforcée pour élargir la gamme des fonctions d'appui;
- b) En 2010/11, on poursuivra la mise au point du concept d'équipe d'appui au déploiement des missions, conformément au programme du Département de

l'appui aux missions qui est de fournir un appui à dominante opérationnelle, axé sur les résultats et efficace aux opérations menées sur le terrain par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Département de la sûreté et de la sécurité. À terme, les équipes pourraient être mises à la disposition des institutions, fonds et programmes sur la base du recouvrement des coûts.

IV. Investissements

73. La mise en œuvre de ce plan exigera de procéder dans des délais réalistes à des investissements considérables dans les bâtiments et l'infrastructure.

A. Infrastructure

74. Le programme d'investissement proposé serait étalé sur deux exercices, comme suit :

Exercice 2009/10 :

a) Rénovation de la cafétéria. Coût estimatif : 461 000 dollars. Ce bâtiment, que l'Armée de l'air italienne a transféré à la Base conformément à l'additif II du memorandum d'accord, n'est plus utilisé depuis plusieurs années; il doit être rénové pour pouvoir accueillir les effectifs supplémentaires prévus dans le plan et déjà approuvés, et les participants aux stages de formation dont les effectifs sont aussi de plus en plus importants.

b) Modernisation des installations électriques. Coût estimatif : un million de dollars. Pour répondre aux besoins du Service de l'informatique et des communications, il faut doter la Base d'une ligne à moyenne tension dédiée et mettre à niveau l'installation électrique.

c) Aménagement d'une nouvelle entrée pour les véhicules de transport de marchandises. Coût estimatif : 450 000 dollars. À l'heure actuelle, la livraison ou l'enlèvement de marchandises ont pour effet de bloquer la circulation dans la zone résidentielle et les véhicules doivent traverser toute la Base pour accéder à la zone logistique, ce qui augmente les risques d'accident.

d) Construction d'un bâtiment pour le Service de l'informatique et des communications, qui abritera l'ensemble des unités administratives du Service, le Centre de télécommunications et le Centre de communication par réseaux. Coût estimatif : 5 870 000 dollars, répartis sur deux ans, dont 2 330 000 dollars en 2009/10 (phase 1).

e) Aménagement d'une nouvelle aire de stationnement des véhicules, d'entreposage des conteneurs et de stockage des déchets. Coût estimatif : 350 000 dollars. Il faut libérer la zone actuellement utilisée, sur laquelle sera édifié le nouveau bâtiment du Service de l'informatique et des communications.

f) Rénovation d'installations dans divers bâtiments pour utilisation aux fins de la formation. Coût estimatif : 725 000 dollars.

g) Remise en état du bâtiment où sera installé le Centre des normes et études techniques. Coût estimatif : 330 000 dollars.

h) Réaménagement en centre d'archives du sous-sol du bâtiment 254. Coût estimatif : 325 000 dollars.

i) Installation d'un ascenseur de service et d'un ascenseur pour le personnel dans les bâtiments 94 et 254. Coût estimatif : 90 000 dollars.

j) Aménagement des abords de divers bâtiments. Coût estimatif : 125 000 dollars.

k) Asphaltage des routes et construction d'aires bétonnées . Coût estimatif : 270 000 dollars.

l) Travaux de rénovation dans le bâtiment 152. Coût estimatif : 140 000 dollars.

m) Remplacement de quatre unités de refroidissement des locaux par un système central dans le bâtiment 261. Coût estimatif : 120 000 dollars.

n) Construction d'une salle pour l'entreposage provisoire de matériel et fourniture d'un système d'éclairage du périmètre aux fins de la surveillance du site B. Coût estimatif : 100 000 dollars.

75. Une fois ces investissements réalisés, il faudra inscrire un montant global de 268 000 dollars dans le budget de la Base pour assurer leur entretien.

Montant estimatif total des dépenses d'investissement de l'exercice 2009/10 : 7 083 000 dollars

Exercice 2010/11 :

76. Les travaux prévus en 2000/11 sont les suivants :

a) Remplacement ou mise à niveau de locaux provisoires à usage d'entrepôt ou de bureau dans la zone logistique. Coût estimatif : 2 400 000 dollars.

b) Phase 2 des travaux de construction du bâtiment du Service de l'informatique et des communications. Coût estimatif : 3 540 000 dollars.

c) Modernisation ou remplacement du système d'alimentation en eau des zones logistique et administrative de la Base. Coût estimatif : 400 000 dollars.

77. Une fois ces investissements réalisés, il faudra inscrire un montant global de 435 000 dollars par an dans le budget de la Base pour assurer leur entretien.

Montant estimatif total des dépenses d'investissement de l'exercice 2010/11 : 6 775 000 dollars

Montant estimatif total des dépenses d'investissement prévues dans le plan à long terme : 13 858 000 dollars

B. Appui administratif

78. Les services d'appui administratif englobent les sections du personnel, des achats, des finances, de la gestion des biens et de l'entretien des installations, ainsi que l'infirmierie. Ils fournissent un appui administratif au personnel de toutes les sections et de toutes les unités hébergées, y compris plus de 200 personnes employées par des prestataires appartenant au système (le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Centre international de calcul) ou par un

fournisseur extérieur (Trigyn). Pendant l'exercice 2007/08, ils ont également organisé 189 stages de formation pour 3040 participants venus de 20 missions et de 13 organismes des Nations Unies

79. La transformation de la Base de soutien logistique des Nations Unies en prestataire de services d'appui aux missions ne s'est pas accompagnée d'une évolution proportionnelle de la capacité des services administratifs, lesquels, en raison du caractère confidentiel de nombre de leurs activités, n'ont de surcroît pas pu tirer pleinement parti du marché passé avec une agence italienne de travail temporaire pour la prestation de services d'appui logistique. Faute de moyens adéquats, la prise en charge de responsabilités additionnelles consécutive aux délégations de pouvoirs et l'augmentation des effectifs des unités hébergées et des participants aux stages de formation (venus de 20 missions) ont eu une incidence sur la qualité des services fournis. Il faut donc renforcer la capacité des services administratifs pour qu'ils puissent fournir au personnel de la Base et aux participants aux stages de formation des services suffisamment diversifiés et d'un niveau de qualité acceptable. Renforcer les moyens des sections du personnel, des finances, de l'entretien des installations et de la gestion des biens, ainsi que de l'infirmerie, est un moyen de doter la Base des outils exigés par l'élargissement actuel de ses activités et par leur expansion ultérieure, telle qu'attendue des initiatives décrites dans le plan.

V. Changement de dénomination

80. Étant donné l'évolution des activités de la Base, il convient de changer la dénomination de cette entité pour rendre compte du fait qu'elle n'a plus simplement des fonctions de soutien logistique, mais qu'elle doit fournir toute une gamme de services à l'ensemble des opérations appuyées par le Département de l'appui aux missions. Il est donc recommandé de la désigner désormais par le terme de Base d'appui des Nations Unies, un changement conforme à la volonté de renforcer le maintien de la paix dont témoigne la création du Département de l'appui aux missions.

81. Compte tenu de l'importance de l'appui fourni par la Base et de l'élargissement proposé de son mandat et de ses responsabilités, il paraît opportun de revoir la structure hiérarchique au niveau de la direction. La portée et le nombre de fonctions ne ressortant pas au soutien logistique exigent que dorénavant le responsable de la Base rende compte directement au Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions et se concentre davantage sur les initiatives stratégiques. En conséquence, il est recommandé de créer un poste de rang D-2 pour le Directeur de la Base d'appui.

Annexe III

Analyse du Centre des normes et études techniques et du Centre de gestion du Système d'information géographique

I. Introduction

1. Dans son rapport A/62/781/Add.12, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a prié le Secrétaire général de présenter une analyse sur le Centre des normes et études techniques et le Centre de gestion du Système d'information géographique dans le projet de budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour 2009/10. Le présent rapport rend compte des activités menées et des travaux accomplis par ces centres au cours de leur première année de fonctionnement.

II. Centre des normes et études techniques

Rattachement hiérarchique

2. La dotation en personnel du Centre des normes et études techniques comprend 1 poste d'administrateur P-4, 1 poste d'administrateur P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes). Le Centre relève directement de l'ingénieur en chef en poste au Siège de l'ONU et le Bureau du Directeur de la Base de soutien logistique des Nations Unies lui fournit une assistance sur le plan administratif.

Objectif motivant la création du Centre

3. Le Centre a été créé en vue de renforcer l'appui technique fourni aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et de centraliser les études pour l'élaboration d'avant-projets normalisés et rationalisés (plans, cahiers des charges, devis quantitatifs et spécifications techniques), de directives, d'outils de planification, de maquettes et de modèles afin de faciliter et d'accélérer l'exécution des travaux de génie dans toutes les missions hors Siège des Nations Unies et, partant, d'améliorer l'efficacité globale des programmes de génie civil mis en œuvre sur le terrain.

Acquis obtenus au cours de la première année de fonctionnement

4. Depuis que le Centre a commencé à fonctionner en avril 2008, il a fait un grand pas vers la réalisation de sa vocation : être un lieu de centralisation où les ingénieurs chargés des travaux peuvent avoir aisément accès à des descriptifs de projet normalisés (plans, cahiers des charges, devis quantitatifs et spécifications techniques) ainsi qu'à des outils de planification et à des modèles utiles qui facilitent les travaux de génie sur le terrain. Au cours des huit mois qui se sont écoulés depuis sa création, les étapes suivantes ont été franchies :

a) La base de données techniques du Département de l'appui aux missions a été mise en place et est pleinement opérationnelle. Cette base de données centralisée est aisément accessible par l'intermédiaire de Lotus Notes et est actuellement utilisée par des membres de toutes les missions de maintien de la paix des Nations

Unies. Consultée quotidiennement par des utilisateurs qui cherchent à se renseigner sur divers aspects des travaux de planification et de conception techniques, ainsi que sur les directives, normes, politiques et pratiques optimales en vigueur, elle est devenue la principale source d'information complète pour les travaux de génie exécutés dans toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies. En octobre 2008, cette base de données contenait des renseignements sur des réalisations exemplaires obtenues pour la plupart des grandes missions dans ce domaine et sur toutes les normes, directives et politiques qui ont été adoptées au sein du Département de l'appui aux missions. On y incorpore actuellement des données supplémentaires reçues d'autres missions et les nouveaux produits mis au point par le Centre. Du fait de l'inclusion de ces informations, il n'est plus nécessaire d'envoyer une multitude de messages électroniques à l'ensemble des missions lorsqu'elles ont besoin de données techniques particulières;

b) Le Centre a également établi et gère un espace de travail virtuel en vue de faciliter les communications et les échanges d'informations en temps réel entre les ingénieurs des missions, le Centre et la Section du génie au Siège de l'ONU. Toutes les missions de maintien de la paix ont été invitées à le partager et des licences d'utilisation de logiciels leur ont été délivrées. En octobre 2008, 16 missions étaient connectées et des échanges de données techniques utiles avaient lieu chaque jour. Cet espace de travail permet d'échanger facilement des fichiers volumineux (dessins industriels AutoCAD) en temps réel, opération qui ne peut généralement pas être effectuée par courrier électronique. Il n'est donc plus nécessaire d'expédier, par la poste ou par la valise diplomatique, des CD-ROM ou des clefs-mémoires contenant des fichiers de grande dimension, avec les délais que cela implique (une semaine au minimum, habituellement). L'espace de travail virtuel rassemble, pour la première fois, les ingénieurs de toutes les missions des Nations Unies au sein d'un forum unique où ils peuvent communiquer régulièrement entre eux, en temps réel, au gré des besoins;

c) Le modèle de planification des camps a été mis au point. Ce modèle permet aux ingénieurs des missions d'introduire des données sur des projets déterminés et assure ainsi la fourniture des informations nécessaires à la planification, par exemple en ce qui concerne la répartition des locaux, les besoins en fournitures et en matériel et les prévisions de dépenses approximatives, conformément aux directives et aux normes minima applicables à l'ONU en matière d'hébergement. Il comprend également des liens donnant accès aux dossiers techniques connexes (plans, cahiers des charges, prescriptions techniques, devis quantitatifs, etc.) et aux contrats-cadres au moyen desquels on peut se procurer les ressources nécessaires. Ce modèle est un instrument efficace qui aide les ingénieurs de chantier à déterminer les prescriptions générales pour l'établissement de camps de dimensions diverses qui doivent répondre aux normes en vigueur à l'ONU et il est particulièrement utile pour les missions en phase de démarrage ou celles où les ingénieurs ne sont pas encore familiarisés avec les normes et directives de l'Organisation. Il aidera également à normaliser et à rationaliser la planification et la construction des camps dans l'ensemble des missions, ce qui entraînera des gains d'efficacité. Le modèle de planification des camps a été présenté à toutes les missions lors de la conférence des ingénieurs en chef qui a eu lieu en octobre 2008. Il a suscité des réactions très favorables en tant qu'outil de conception de base qui permet de combler une lacune dans les travaux de génie sur le terrain. La version

finale sera disponible en 2009 pour une utilisation expérimentale au sein des missions;

d) Le modèle de planification des quartiers généraux est en cours d'élaboration. Comme le modèle susmentionné, il permet d'obtenir toutes les informations voulues pour une planification rapide et efficace, mais est axé sur les quartiers généraux des missions. Il contient des indications détaillées sur la répartition et la gestion prévisionnelle des locaux, qui sont établies en conformité avec les directives et les normes minima de l'ONU en matière d'hébergement, et permet aux ingénieurs des missions d'introduire des données sur des projets déterminés, assurant ainsi la prise en compte des besoins en matière de répartition des surfaces aux fins de la planification précise du quartier général d'une mission. À l'instar du modèle de planification des camps, il comprend des liens donnant accès aux autres documents pertinents relatifs à la planification des locaux du quartier général, tels que les plans d'ensemble types et les informations standard sur le mobilier et le matériel de l'ONU. Ce modèle est actuellement à un stade d'élaboration avancé; les travaux seront achevés au deuxième trimestre de 2009 et il pourra alors être mis à l'essai au sein des missions. Il n'y a aucun modèle comparable qui puisse être appliqué à l'ensemble des missions des Nations Unies, à l'heure actuelle;

e) Le Centre a identifié des services d'ingénierie qui sont fréquemment requis sur le terrain et il élabore des listes de prescriptions ou de spécifications normalisées, y compris des avant-projets uniformisés, afin d'assurer une externalisation rapide et efficace de ces services. Les listes doivent servir de modèles aux ingénieurs pour intégrer les données relatives à un projet ou à une mission spécifiques qui seront utilisées dans le cadre des procédures d'appel d'offres pour l'achat des services nécessaires. On élabore actuellement des listes de spécifications normalisées en vue d'externaliser les travaux d'aménagement des camps, y compris la construction des bâtiments préfabriqués, des blocs sanitaires, des clôtures, des systèmes d'éclairage de sécurité, des miradors, des fosses septiques, des murs pare-éclats en T et l'aménagement des allées ou des passages, ainsi que l'entretien des groupes électrogènes, des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, de la plomberie et des stations d'épuration, les services de nettoyage et de jardinage et les services d'évacuation des eaux usées et d'enlèvement des ordures, entre autres. Les listes de spécifications normalisées et les avant-projets normalisés connexes qui sont en cours d'élaboration seront disponibles à la fin du deuxième trimestre de 2009 pour une utilisation expérimentale sur le terrain.

Gains d'efficience, d'efficacité et de productivité

5. La création d'un centre qui uniformise la conception des plans, modèles et directives nécessaires et de toutes les autres données techniques qui sont utiles pour appuyer et faciliter les travaux de génie exécutés sur le terrain réduira la nécessité d'établir des dispositifs identiques dans de multiples missions hors Siège, même si le maintien de capacités spécialisées pour les connaissances relatives à des missions ou à des projets particuliers reste indispensable.

6. En outre, la normalisation des études techniques favorisera l'uniformisation du matériel de génie et des plates-formes connexes, ce qui entraînera par contre-coup des gains d'efficacité, des économies sur les dépenses afférentes aux achats et à

l'entretien, une réduction du gaspillage, et contribuera à accélérer l'exécution des travaux de génie sur le terrain en assurant le maintien systématique de normes rigoureuses. La standardisation des plans et du matériel de génie civil impliquerait également une réduction des besoins en matière de formation à l'utilisation de ce matériel pour les techniciens (et des dépenses correspondantes).

7. Les modèles de planification mis au point pour les camps et les quartiers généraux, qui fournissent des données essentielles sur les besoins matériels et les coûts correspondants permettront non seulement d'accélérer la planification, la construction et l'aménagement de ces installations, mais aussi d'assurer l'établissement de budgets plus précis et un contrôle plus rigoureux sur l'utilisation des ressources, réduisant ainsi le gaspillage et les pertes de matériel.

8. L'utilisation de listes de spécifications normalisées pour les travaux et les services d'ingénierie externalisés dans le cadre des missions hors Siège permettra d'assurer la fourniture des services requis à un niveau de qualité toujours élevé et un suivi plus rigoureux des contrats connexes et des dépenses qu'ils occasionnent.

9. La mise à disposition, par le Centre, d'avant-projets normalisés et d'équipes d'experts, qui peuvent être facilement déployées pour appuyer les projets réalisés dans les missions hors Siège, favorisera une exécution rapide et efficace des travaux de génie, ce qui est particulièrement important pour les missions en phase de démarrage, dans lesquelles il faut souvent plusieurs semaines, voire plusieurs mois pour le recrutement des spécialistes nécessaires.

10. Le développement et l'amélioration des interactions entre les ingénieurs de toutes les missions hors Siège par l'intermédiaire de l'espace de travail virtuel du Centre favoriseront les échanges de données, d'idées et de connaissances utiles entre les composantes génie des missions, ce qui entraînera des gains sur les plans de la qualité et de l'uniformité pour les travaux de génie, de façon générale.

III. Centre de gestion du Système d'information géographique

11. Le Centre de gestion du SIG est hébergé et administré par la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et l'orientation de son programme est définie par le Chef de la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions au Siège de l'ONU.

Objectifs du Centre

12. Le principal objectif du Centre est de renforcer les capacités de l'ONU sur le terrain en matière d'information géospatiale, notamment en fournissant rapidement un appui lors de la phase de démarrage des missions et en améliorant l'état de préparation opérationnelle. Afin d'assurer l'accès du Siège de l'ONU et des missions hors Siège à des données géospatiales utiles en temps opportun, le Centre renforce l'interopérabilité et la coordination en gérant une base de données géospatiales commune où il centralise le stockage des données relatives à toutes les missions.

Acquis obtenus au cours de la première année de fonctionnement du Centre

13. La stratégie adoptée pour la première année distinguait deux phases. Elle prévoyait, dans un premier temps, la mise en place des installations du Centre dans un délai de trois mois, lequel a été déclaré pleinement opérationnel le 31 décembre 2007. La livraison des produits cartographiques demandés par les opérations hors Siège et la création de l'infrastructure de la base de données géospatiales figuraient parmi les principales réalisations obtenues. La seconde phase, qui s'est achevée le 30 juin 2008, était consacrée à l'exécution d'un certain nombre de projets qui avaient fait l'objet d'une demande d'assistance par des missions hors Siège, outre la réalisation des objectifs prescrits qui étaient les suivants :

a) Acquérir et produire des données géospatiales de base (base de géodonnées), y compris l'établissement de cartes topographiques de base pour la planification et le démarrage des missions (en incluant les missions existantes qui en sont dépourvues);

- Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) : sept cartes topographiques au 1/50 000 étaient établies et la base de géodonnées connexe (norme de l'OTAN) constituée en décembre 2007. Une base de géodonnées interopérable, qui fonctionne de façon harmonieuse et comprend 20 cartes, a été créée pour la FINUL et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), le contrôle et l'assurance de la qualité étant également assurés;
- Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) : comme il n'existait aucune carte pour la zone d'opérations de la MINUAD, il fallait fournir des cartes satellite et des cartes topographiques au 1/50 000-100 000 pour répondre à un besoin opérationnel immédiat. En association avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne, le Centre de gestion du SIG a livré environ 140 cartes satellites (50 % de la quantité nécessaire) et 32 cartes topographiques (25 % de la quantité nécessaire). Au cours du premier semestre de 2008, il a dû consacrer environ 75 % de ses ressources à l'encadrement et à la gestion des projets;

b) Fournir des analyses et des cartes géospatiales, en particulier pour la planification et le démarrage des missions :

- Analyse du terrain pour les sites des camps de la MINUAD : à l'aide des techniques d'analyse d'images transmises par satellite et de données géospatiales, plusieurs modèles ont été créés pour évaluer le terrain et les risques d'inondation dans quatre zones d'installation potentielles et des recommandations ont été présentées à la MINUAD;
- Évaluation des eaux souterraines pour le compte de la MINUAD : un projet d'analyse des sources d'eau souterraine potentielles dans 34 zones d'implantation de personnel de maintien de la paix est en cours d'exécution;
- Gestion de la banque de données géospatiales du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, y compris sauvegarde/duplication des bases de données géospatiales des missions et de celle de la Section de cartographie du DAM;
- Installation, mise à l'essai et intégration des systèmes pour le logiciel et le matériel du SIG, qui sont opérationnels. L'intégration des bases de géodonnées

permet de dupliquer les données conservées par la Section de cartographie et de créer des bases de géodonnées pour la FNUOD, la FINUL, la MINUAD et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT);

c) Améliorer les échanges d'informations géospatiales entre les missions et le Siège de l'ONU :

- Examen et évaluation de l'architecture actuelle des applications mondiales du SIG. La situation a été évaluée et une première esquisse établie pour l'architecture future de ces systèmes;
- Élaboration du projet d'architecture des applications du SIG et de la structure de la base de géodonnées pour améliorer les échanges d'informations triangulaires entre le Siège, la BSLB et les missions, l'objectif étant d'assurer une meilleure prise en compte des travaux spécifiques effectués par le Centre pour l'exécution d'un produit du Département de l'appui aux missions dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats. Meilleur accès du Conseil de sécurité aux données du SIG, aux images satellites et aux cartes scannées grâce à la création d'une base de données interactive;

d) Prestation de services d'application du SIG :

- Établissement d'un système de cartographie Web interactif reliant la BSLB et les missions : cette technologie permet de suivre en permanence la situation sur le plan cartographique et d'assurer une harmonisation entre tous les participants à l'égard des caractéristiques qui sont analysées à l'aide du SIG. Un système fondé sur la technologie Google Earth Enterprise, adapté aux besoins opérationnels spécifiques de l'ONU, a également été créé et les données sont actuellement importées dans le SIG. En collaboration avec les missions, le Centre élabore un plan de mise en œuvre pour l'importation des images satellite, des cartes des missions et des jeux de données vectorielles afin d'alimenter pleinement le système de visualisation fondé sur la technologie Google Earth. Ce dispositif permet au Centre de gestion du SIG à Brindisi de fournir des services transversaux en communiquant aux missions des informations qui sont dupliquées à la Section de cartographie et répercutées à l'intérieur du Secrétariat en corrélation avec les besoins journaliers du Centre de situation du Département des opérations de maintien de la paix, des composantes décisionnelles de ce département et du Département de l'appui aux missions et des consultations et réunions du Conseil de sécurité;
- Création d'un outil de gestion des projets pour la coordination des activités de production liées au SIG. En vue de quantifier l'efficacité, une application serveur spécialisée qui fournit un support pour la gestion intégrée des projets en reliant géographiquement des équipes dispersées a été mise en service. Une application Web qui permet de visualiser instantanément l'état d'avancement des travaux a également été mise au point;

e) Assurer des formations sur le SIG, la télédétection, le Système de positionnement universel (GPS) et les questions relatives à la géodésie et à la cartographie :

- Deux stages ont été organisés : une formation portant sur les outils de réalisation d'une chaîne de production de cartes (ArcGIS) et un cours spécialement adapté sur l'application de la technologie Google Earth Viewer à l'ONU; 22 personnes y ont participé;
 - Organisation de séances d'orientation sur le SIG : 10 membres du personnel des missions spécialisés dans ce domaine ont reçu une formation initiale sur les questions géospatiales avant leur affectation;
 - Élaboration de trois manuels, directives techniques et ajustements de normes;
- f) Fournir une assistance aux missions en phase de démarrage pour la logistique et les demandes de fournitures de biens ou services :
- Des spécifications et des évaluations techniques ont été fournies en vue de l'établissement d'un contrat-cadre pour les images transmises par satellite;
 - Un concept et des spécifications ont été élaborés pour un module de déploiement rapide du SIG (livré en conteneurs), qui peut être immédiatement opérationnel le jour même où il est déployé;
- g) Déployer une équipe de spécialistes du SIG pour fournir une assistance au groupe chargé de la gestion du système d'information géographique sur le terrain pendant la phase de lancement d'une mission :
- Une visite d'assistance technique a été effectuée sur place, à la MINUAD, pour analyser les sites d'implantation des camps, notamment pour évaluer les ressources en eau, analyser et inspecter le terrain;
- h) S'acquitter d'autres tâches assignées par le Chef de la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions :
- Établissement ou renforcement d'alliances techniques avec des partenaires stratégiques. Une collaboration a été amorcée sur un certain nombre de projets avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne, le Bureau géographique interarmées (France), le Centre satellitaire de l'Union européenne, le Centre de fusionnement du renseignement de l'OTAN et la National Geospatial Intelligence Agency (États-Unis);
 - Base de données géographiques sur les ressources naturelles : les nouvelles capacités créées dans ce domaine sont utiles pour les travaux de la Section de cartographie sur les questions relatives aux frontières internationales, ainsi que pour la planification et l'appui des missions. La base de données comprend quatre composantes : ressources minérales, pétrole et gaz, ressources en eau et utilisation des sols/agriculture;
 - Application du SIG spécialement conçue pour le Centre des opérations aériennes : un appui technique a été fourni pour la mise au point d'un système mondial de contrôle et de suivi des aéronefs;
 - Exploration du sous-sol en trois dimensions à l'aide du SIG : une procédure a été établie pour intégrer les données géologiques et géophysiques et celles relatives aux trous de sonde dans les méthodes d'évaluation des eaux souterraines.
14. Au cours de sa première année de fonctionnement, le Centre de gestion du SIG a bien rempli son mandat et ses objectifs en renforçant l'infrastructure de prestation

de services de géographie spatiale à l'échelle mondiale dans le domaine du maintien de la paix pour répondre aux besoins opérationnels de manière efficace et en temps voulu. Il a également fait un pas important vers la réalisation de sa vocation qui est d'être un centre de coordination stratégique pour les ressources liées au SIG mises à la disposition des opérations de maintien de la paix.

Gains d'efficience, d'efficacité et de productivité

15. La création du Centre de gestion du SIG à Brindisi a permis au Département de l'appui aux missions : a) d'assurer la fourniture d'un appui opérationnel efficace en renforçant ses capacités spécialisées pour les informations géospatiales qu'il met au service des missions, en particulier lors des phases de planification et de démarrage, comme en témoignent les cartes produites et les analyses de terrain effectuées en ce moment pour le Darfour; et b) d'assurer une meilleure efficience en remplaçant les activités éparpillées des missions hors Siège et les efforts dispersés pour résoudre les problèmes qu'elles rencontrent par une action centralisée qui permet de tirer parti des économies d'échelle et de la normalisation. Ces capacités ont été utilement exploitées pour les besoins opérationnels des missions afin de s'assurer qu'elles disposent d'informations géospatiales appropriées en temps voulu et de répondre aux exigences en matière d'interopérabilité entre les missions et le Siège de l'ONU.

16. Les enseignements tirés de l'expérience ont démontré que, pour répondre aux besoins opérationnels d'une mission, il est nécessaire de mettre en place un dispositif SIG et d'élaborer des cartes de base et une base de données géographiques appropriées. La centralisation des activités de production de géodonnées est le moyen le plus efficace pour acquérir un potentiel dans ce domaine. Par ailleurs, les ressources de base centralisées relatives au SIG disponibles pour le lancement des missions et l'analyse du terrain, et les nouveaux systèmes de visualisation géospatiaux mis au point, comme celui qui est fondé sur la technologie Google Earth Enterprise pour les opérations de maintien de la paix, peuvent être utilisés conjointement. Le Centre de gestion du SIG joue un rôle décisif à cet égard. Comme en témoigne l'appui qu'il a fourni aux projets de cartographie dans le contexte du Darfour et de la FINUL, les opérations de maintien de la paix bénéficieront grandement de la poursuite du renforcement de ses capacités.